

RAPPORT 20 D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT EN CHARENTE



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les photos présentant des personnes sans masque et ne respectant pas la distanciation physique ont été prises avant la mise en place des mesures sanitaires de lutte contre la Covid-19.



Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales j'ai l'honneur de vous adresser le rapport d'activité des services départementaux de l'État dans le département de la Charente pour l'année 2020 que je présenterai devant le Conseil départemental le 7 mai 2020.

J'ai rejoint le département de la Charente l'été dernier et j'ai pu mesurer l'étendue et la profondeur des actions engagées, ainsi que la qualité des résultats obtenus. Ces résultats sont d'autant plus remarquables que nous traversons depuis plus d'un an maintenant une crise sanitaire majeure.

Particulièrement mobilisée par la gestion de la crise sanitaire, j'ai pu apprécier la grande qualité des relations nouées avec le Conseil départemental. Elles sont un atout de taille pour faire face aux événements alors que nous nous engageons dans une campagne de vaccination et un plan de relance hors-norme.

Dans ces moments, qu'il faut bien qualifier d'extraordinairement difficiles, nous sommes en devoir de démontrer une solidarité d'action de tous les instants au service de nos concitoyens et de notre attachement indéfectible à l'action de proximité du service public.

Confrontés à une crise économique née notamment de la mise à l'arrêt de nombreux secteurs d'activité, il est désormais impératif que nous capitalisons sur les acquis partenariaux pour mettre nos énergies au service de la relance économique. Cette dynamique nous oblige vis-à-vis des plus vulnérables, notamment des jeunes, et de ceux que la crise aura meurtris.

Pour autant, et en dépit de ce contexte, il me paraît nécessaire de rappeler la somme des actions de l'État engagées en 2020 dans le département de la Charente.

L'État a protégé les personnes et les biens dans le département. C'est là sa mission première. En 2020, les personnels de santé, policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers et militaires, se sont investis comme jamais pour prémunir la population des menaces sanitaires, sécuritaires, environnementales et industrielles.

En dépit de cette crise, l'État a renforcé la cohésion sociale et territoriale en Charente. En lien étroit et confiant avec les parlementaires, maires et présidents d'intercommunalité, conseillers départementaux et régionaux, les services déconcentrés de l'État ont conduit des actions concrètes visant à toujours favoriser l'inclusion sociale, à réhabiliter les quartiers et à redonner confiance en l'avenir.

Pour créer un terrain favorable à la relance de l'économie, l'État a soutenu le développement du territoire charentais, en offrant un cadre à une redynamisation des campagnes par le soutien à des initiatives locales, et c'est tout le sens de l'Agenda rural, ou en mettant en place les conditions d'une relance qui privilégiera les transitions écologique et énergétique, dans une nécessaire ambition de protéger notre environnement.

Enfin, l'État s'est engagé à moderniser le service public et à le rendre toujours plus accessible. La crise sanitaire aura accéléré le recours au télétravail et renforcé la dématérialisation et la simplification des démarches pour les usagers.

Au terme de la crise sanitaire que nous traversons, nous aurons à témoigner d'une solidarité sans faille dans le cadre du pacte Republicain. Dans ce cadre, l'État veillera notamment, de concert avec les élus, à faire aboutir en Charente des projets structurants concrets en matière de mobilité multimodale. Il appuiera le développement d'une filière culturelle déjà reconnue. Il participera au renforcement de l'offre d'enseignement supérieur. Enfin, il œuvrera à la résorption de friches industrielles par une politique d'aménagement et de développement durable du territoire.

Soyez convaincus de mon engagement personnel total et de celui de l'ensemble de mes collaborateurs pour faire face aux défis d'aujourd'hui et pour répondre aux exigences de demain en fondant notre action sur les atouts de la Charente et des Charentais.

Magali Debatte
Préfète de la Charente

L'Etat en Charente	7
L'Etat protège les personnes et les biens	11
Lutter contre la Covid-19 et protéger la population	12
Garantir la sécurité publique.....	20
Mobiliser les secours, lutter contre les incendies.....	24
Agir avec les forces armées.....	27
Gérer les crises et interagir avec les polices administratives de sécurité	28
Lutter contre l'immigration irrégulière	31
Favoriser les droits des femmes et l'égalité.....	34
Améliorer encore la sécurité routière	36
Assurer la protection des consommateurs et des animaux	39
Prévenir les risques industriels	42
L'Etat renforce la cohésion sociale et territoriale.....	45
S'engager pour la politique de la ville	46
Soutenir les anciens combattants	53
Favoriser l'inclusion sociale	55
Améliorer l'accueil des gens du voyage	58
Assurer l'accès au logement et prévenir les expulsions	60
Œuvrer en faveur du travail et de l'emploi.....	62
L'Etat soutien le développement du territoire	71
Soutenir les projets locaux	72
Accélérer la relance.....	79
Accompagner les élus.....	80
Préserver les paysages, l'environnement et l'architecture.....	82
L'Etat s'engage pour un service public moderne et accessible.....	87
Représenter, informer et communiquer	88
Améliorer l'accueil du public, développer l'e-administration.....	91
Soutenir l'ouverture des espaces France Services	92
Accompagner la délivrance des titres.....	94
Moderniser l'action publique	95
Optimiser le service des finances publiques.....	96
Agir pour l'éducation	99
Concours financiers.....	107
Annexes	111



Liberté • Égalité • Fraternité

REPUBLIQUE FRANÇAISE



L'ÉTAT EN CHARENTE

Préfète de la Charente



Magali Debatte

Préfète de la Charente

Aux termes de l'article 72 de la Constitution du 4 octobre 1958, le préfet est « le représentant de l'Etat, représentant de chacun des membres du Gouvernement » dans le département.

Il « a la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois ».

Directions et services de la préfecture



Nathalie Valleix

*Secrétaire générale,
Sous-préfète de
l'arrondissement d'Angoulême*



Cindy Léoni

*Sous-préfète,
Directrice de cabinet*



Sandy Lecoq-Espallargas

*Sous-préfète chargée de la
relance*

Sous-préfectures



Sébastien Lepetit

Sous-préfet de Cognac



Isabelle Rioux

Sous-préfète de Confolens

Directions et services départementaux interministériels



Hervé Servat

*Directeur départemental
des territoires*



Anthony Montagne

*Directeur départemental
de l'emploi, du travail, des
solidarités et de la protection
des populations*



Solenne Blondiaux

*Directrice du secrétariat général
commun départemental*

Unités départementales des directions régionales



Jean-François Moras

Chef de l'unité bi-départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Vienne/Charente



Fabien Chazelas

Chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine

Forces de l'ordre et de sécurité



Col Pierre-Henri Crémieux

Commandant le groupement de gendarmerie départementale



Cre Bruno Gallot

Directeur départemental de la sécurité publique



Col Pierre Lecomte

Délégué militaire départemental



Col Jean Moine

Directeur du service départemental d'incendie de secours

Directions ministérielles et établissements publics de l'Etat



François Douis

Directeur départemental des finances publiques



Marie-Christine Hébrard

Directrice académique des services de l'Education nationale



Atika Rida-Chafi

Directrice de la délégation départementale de l'Agence régionale de santé



Yannick Deport

Directeur du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre



Daniel Dartigolles

Directeur territorial de Pôle Emploi Charente et Charente-Maritime



Jean-Yves Morellec

Chef du service départemental de l'Office français de la biodiversité

**Police
Nationale**





L'ÉTAT PROTÈGE

LES PERSONNES ET LES BIENS

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire de la Covid-19. Cette épreuve, d'ampleur historique et d'une gravité exceptionnelle, a significativement touché notre pays. Pour y répondre, l'ensemble des services de l'Etat s'est mobilisé comme jamais pour assurer une meilleure protection de la population.

Cette mobilisation exceptionnelle de l'État est allée de pair avec la conduite traditionnelle d'une autre mission première des pouvoirs publics : celle de garantir la sécurité des citoyens et des biens. C'est la condition de l'exercice des libertés publiques et individuelles. Elle est au cœur de l'engagement quotidien des policiers, des gendarmes, des sapeurs-pompiers, des douaniers, des démineurs, des militaires de l'opération « Sentinelle » et des agents de l'État en Charente.

Lutter contre la Covid-19 et protéger la population

Agence régionale de santé

Le 24 janvier 2020, le premier patient atteint par le coronavirus a été pris en charge au CHU de Bordeaux.

Depuis lors, l'organisation de l'agence Régionale de santé s'est structurée pour faire face à la crise sanitaire et est montée en puissance jusqu'à déclencher, le 8 mars 2020, le niveau 3, niveau le plus haut en matière de gestion de situation sanitaire exceptionnelle. Il a été accompagné de la mise en place de la cellule de crise régionale et sa déclinaison dans les 12 départements de la région Nouvelle-Aquitaine, dont le département de la Charente.

Le suivi des cas suspects, confirmés, des personnes contacts et des clusters

Au plus fort de la crise, l'ARS a créé un centre d'appel téléphonique pour le suivi des personnes malades ou contacts. Ainsi, en Nouvelle-Aquitaine, plus de 500 000 appels ont été passés, dont 402 émanant du département de la Charente entre mai et juin 2020, et 7 152 entre le 9 novembre 2020 et le 23 janvier 2021.

Dans le département de la Charente, lors de la première phase de gestion de crise (du 1^{er} mars 2020 au 31 décembre 2020), 14 clusters ont été gérés pour éviter la propagation de foyers de Covid-19. Ces actions ont permis de contenir la propagation du virus notamment dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) où 26 clusters ont été dénombrés durant cette période.

Entre le 1^{er} mars 2020 et le 31 décembre 2020, 103 personnes sont décédées de la Covid-19 dans le département de la Charente.

La Nouvelle-Aquitaine, région la plus âgée de France, a été celle qui a enregistré le moins de décès Covid-19 rapportés à sa population totale en structures médico-sociales pour personnes âgées lors de cette même phase (215 décès). Les chiffres pour le département de la Charente sont dans cette ligne : 10 décès en 2020 pour la population en EHPAD.



L'adaptation du système de soins et la solidarité avec les régions en difficultés

Dans le département, grâce à une mobilisation sans précédent des établissements, 6 lits de réanimation supplémentaires ont été rendus disponibles en complément des 12 qui existaient avant la crise.

Au total, 11 patients transférés du Grand-Est et d'Île-de-France ont été accueillis dans les établissements hospitaliers du département (5 en avril dont 1 patient décédé, et 6 en novembre dont 1 patient décédé).

Grâce à la générosité des Charentais, 100 725 masques (35 530 chirurgicaux et 65 195 FFP2) ont été récoltés via l'appel aux dons.

Durant cette crise, le département a connu un développement sans précédent de la télémédecine : plus de 72 % des médecins généralistes du département ont réalisé au moins une téléconsultation durant le premier confinement, contre 8 % auparavant.

Le dépistage

L'ARS a procédé au déploiement et au suivi des capacités de dépistage pour une bonne répartition sur tout le territoire. En lien avec la préfecture, les collectivités et les professionnels de santé, elle a organisé la mise en place de centres de dépistage « hors les murs » pour augmenter les capacités en test, s'assurer de leur sécurité et informer la population (centralisation et actualisation de l'information de l'offre en dépistage dans le département).

À l'été 2020, 18 centres de dépistages massifs ont été mis en place en Charente sur les lieux de vacances et les lieux de transit (gare SNCF par exemple).

La délégation départementale a aussi organisé des campagnes de dépistages à grande échelle suite à l'identification de clusters ou dans des zones de circulation active de variants, par exemple dans les lycées de la Charente.

La vaccination

À la fin de l'année 2020, sous l'autorité de la direction générale, la délégation départementale de la Charente a planifié la mobilisation des acteurs et moyens du département pour la création, en 2021, des centres de vaccination, l'organisation de la vaccination, la traçabilité des vaccins et l'accompagnement des centres et établissements de santé dans leur activité.

La cellule régionale d'appui et de pilotage sanitaire et les cellules départementales d'appui

Pour gérer la crise de la Covid au plus près des populations, une structure régionale de gestion de crise a été créée : la

cellule régionale d'appui et de pilotage sanitaire (CRAPS). Elle s'appuie sur les cellules départementales d'appui (CDA), dont naturellement celle de la Charente.

La CDA assure le pilotage de la gestion de crise sur le terrain, au plus près des établissements médicaux et médico-sociaux, des professionnels de santé, des collectivités, et de la population.

En relation étroite avec les établissements :

- elle informe, apporte des directives les plus pragmatiques possibles (mémos, check-lists) pour organiser la prise en charge face à la situation sanitaire ;
- elle vérifie en permanence les disponibilités en lits (soins intensifs/réanimation) dans les différents hôpitaux du département. Au besoin, demande l'ouverture de lits et/ou secteurs Covid, et organise la solidarité intra et interdépartements pour éviter la saturation d'un établissement ;
- elle recueille les besoins des établissements pour leur venir en aide (besoin en matériel, en ressources humaines...), et lance des alertes à la CRAPS si une tension se fait sentir ;
- elle trouve des solutions sur le terrain pour faire face aux tensions en matériel (réquisitions de stocks inutilisés, appels aux dons, transferts de stocks...).

En alerte maximale auprès des EHPAD, la CDA :

- alerte, informe, apporte des directives concrètes à mettre en place pour sécuriser au maximum les résidents et les personnels tout au long de l'épidémie ;
- accompagne la mise en place de ces mesures dès qu'un établissement se sent en difficulté. Des équipes de l'ARS se rendent sur place pour apporter des solutions rapides ;
- assure une surveillance rapprochée de tous les établissements pour agir dès la suspicion de Covid ;
- coordonne une équipe référente pour gérer une situation de cluster sur place en organisant notamment des dépistages massifs.

La CDA assure une posture de surveillance toujours très rapprochée des nouveaux cas en structure collective :

- surveillance systématique et rapprochée de tous les cas Covid suspects/confirmés dans les structures collectives (établissements scolaires, entreprises, établissement médical ou médico-social...) ou communautés (camps, squats...) ;
- coordonne tous les acteurs de santé locaux pour une intervention rapide visant à casser les chaînes de contamination dans des structures collectives : contact tracing, organisation de dépistages systématiques, renforcement des mesures d'hygiène, approvisionnement en équipements individuels de

protection, conseils et consignes à mettre en place, écoute et disponibilité si besoin.

Enfin, la CDA est chargée de la mise en place opérationnelle des moyens sur le territoire : offre de soins, vaccination, dépistages notamment.

Informer le public

De mars à juillet 2020, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a déployé une plateforme téléphonique activée 7/7 pour répondre à toutes les questions du grand public et des professionnels de santé relatives au Covid-19.

La délégation départementale a tenu la population informée de l'évolution de la situation, des situations complexes locales, des nouveaux dispositifs, des messages de prévention, grâce à un service de relations presse et communication disponible 7j/7 depuis 1 an et plus de 500 communiqués de presse diffusés.

Préfecture

La crise sanitaire a particulièrement impacté l'activité du cabinet de la préfète, notamment celle du service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC). La communication et l'accompagnement des publics ont été au cœur de ses activités.

Le cabinet a assuré la communication et veillé à l'harmonisation des mesures départementales : diffusion du cadre réglementaire à l'ensemble des services et collectivités concernés, audio conférence journalière au plus fort de la crise avec les sous-préfectures.

Au fil de la crise sanitaire, le SIDPC a réorienté son activité de gestion de crise pour assurer un suivi réglementaire (corpus réglementaire et fiches du centre interministériel de crises, prise d'arrêtés).

Les orientations gouvernementales pour traiter la pandémie ont nécessité la mise en place d'une stratégie de réponse opérationnelle visant à coordonner de la meilleure manière l'action des services de l'État, accompagner les équipes municipales et départementales dans la conduite de leurs actions au bénéfice de leurs concitoyens, et répondre aux multiples interrogations des Charentais, tous domaines d'activités confondus.

Cette adaptation immédiate des agents a dû se concilier avec l'activation simultanée du plan de continuité d'activité de la préfecture et le recours massif au télétravail, pratique inédite au sein du cabinet dans le domaine de la gestion de crise. La dotation de postes NoéMI a grandement facilité ce nouveau mode d'exercice des missions (lequel d'ailleurs se poursuit) et de concilier la présence alternée des agents concernés (SIDPC, cadres d'astreinte) et la continuité du service.



Elle a également nécessité de redistribuer les tâches selon un calendrier quotidien, puis hebdomadaire.

Habituellement mobilisé à hauteur de 15 à 20 % de son activité en matière de gestion de crise, le SIDPC consacre, depuis février 2020, 80 % du temps opérationnel au traitement de différentes réglementations liées à la crise sanitaire et notamment de la mise en œuvre de mesures de restriction (confinement, couvre-feu, fermetures d'ERP, etc.), ainsi qu'à la coordination des multiples actions de prévention et de dépistage de la Covid-19 en lien avec l'ARS.

Au sein du cabinet, les bureaux ont également participé à la gestion de la crise sanitaire :

- le bureau de la police administrative et de l'ordre public (BPAOP) qui participe à la déclinaison locale et à l'encadrement juridique des mesures réglementaires nationales ;
- le service départemental de la communication interministérielle (SDCI) qui assure les relations avec la presse locale, et l'information du grand public notamment via les outils de communication numérique que sont les réseaux sociaux et le site Internet des services de l'État ;
- le bureau de la représentation de l'État (BRE) qui gère, depuis le mois de mai 2020, la cellule locale d'appui à l'isolement (CLAI) ; instance de coordination interservices permettant d'appliquer la stratégie nationale de dépistage-traçage et l'isolement des personnes positives au Covid-19 et devant faire l'objet d'un isolement en dehors de leur domicile.

Quelques chiffres indicatifs permettent d'illustrer le caractère exceptionnel de cette situation qui se prolonge dans le temps et qui impacte le fonctionnement habituel du cabinet :

- 3 000 appels téléphoniques ont été traités, auxquels plus de 2 500 réponses écrites ont été apportées ;
- 200 000 masques (dont 70 000 au profit des bénéficiaires de l'aide alimentaire, 25 000 pour la tenue du second tour des élections municipales) ont été réceptionnés, suivis et distribués ;
- plusieurs supports pédagogiques d'information et de communication ont été élaborés, mis à jour et diffusés : vade-mecum, mementos, fiches thématiques, audioconférences, visioconférences, communiqués de presse, conférences de presse, infographies, etc. ;
- environ 75 arrêtés (autorisation des marchés, fermeture des piscines, mise à disposition des laboratoires, réquisition des associations agréées de sécurité civile (AASC), réquisition du personnel médical, obligation de port du masque, fermeture d'établissements...) ont été élaborés, diffusés et expliqués ;

- un accompagnement quotidien a été assuré au bénéfice des collectivités (conseil téléphonique et par messagerie) dans le cadre de la mise en œuvre de leurs compétences et de leurs obligations, et le suivi des manifestations programmées.

Enfin, le cabinet a procédé aux remontées quotidiennes zonales et nationales (week-end compris) au moyen d'applications dédiées (LimeSurvey, Synapse).

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale

La DSDEN a été confrontée à une situation inédite de crise sanitaire liée à la circulation de la Covid-19, entraînant des répercussions sur le fonctionnement des écoles et des établissements tout au long de l'année 2020.

Pour freiner le virus tout en préservant l'éducation, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a mis à la disposition des directeurs d'école, des chefs d'établissement, des inspecteurs et des professeurs un ensemble d'outils permettant d'assurer la continuité des enseignements dans les écoles, collèges et lycées lorsqu'il a été nécessaire de fermer les établissements scolaires.

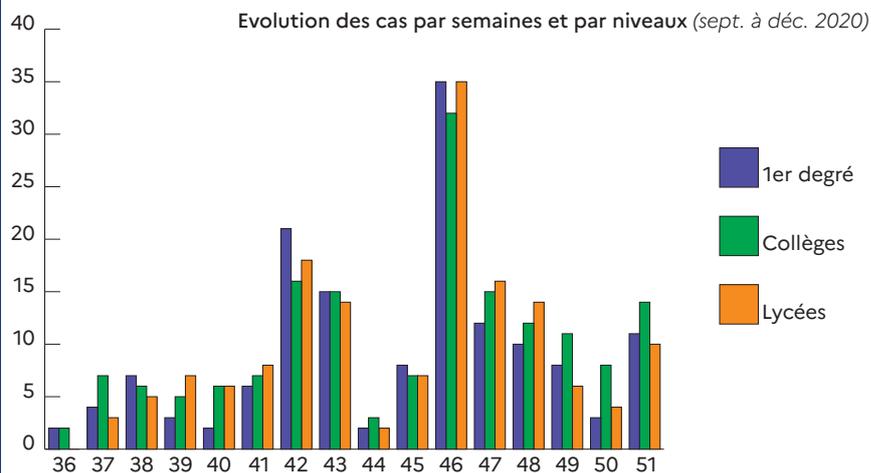
La DSDEN, comme tous les autres services de l'État, a dû et pu s'adapter à ce contexte si particulier.

L'accueil des élèves en période de confinement et déconfinement (fin d'année scolaire 2019/2020), c'est :

- 80 à 110 enfants de soignants accueillis par jour dans le 1^{er} degré et 7 en collège durant le premier confinement ;
- un important travail d'organisation et collaboration (Éducation nationale et collectivités) à la reprise du 11 mai 2020, qui a permis la réouverture des écoles et collèges, avec 13 % d'élèves accueillis dans le 1^{er} degré et 25 % en collège ;
- l'élargissement de l'accueil à partir du 2 juin 2020, avec 49 % d'élèves accueillis dans le 1^{er} degré et 22 % en collège. Pour autant, l'accueil de groupes est toujours limité à 15 élèves, nécessitant une réflexion pour prendre en charge des élèves par d'autres moyens, avec, notamment le dispositif sport-santé-culture-civisme (2S2C) ayant pour objectif d'offrir aux élèves des activités éducatives sur le temps scolaire, pour compléter le travail en classe et/ou à la maison (28 conventions 2S2C signées en Charente) ;
- enfin, la réouverture de 100 % des établissements au 22 juin 2020, avec 88 % d'élèves accueillis dans le 1^{er} degré et 80 % au collège.

En Charente, la situation sanitaire dans les établissements scolaires pour la période du 1^{er} septembre à la fin de l'année 2020 à s'établir ainsi :

- 482 cas avérés en Charente, dont 421 cas avérés dans le public et 61 cas dans le privé ;
- 84 élèves, soit 0,71% des élèves du département ;
- 86 personnels (enseignants, assistants d'éducation), soit 1,55 % des personnels du département ;
- 12 agents territoriaux ;
- 50 cas dans le 1^{er} degré, 168 cas en collège, et 155 cas en lycée.



Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

L'épidémie du Covid-19 a réduit considérablement les ressources des personnes en situation de grande précarité, notamment celles à la rue, hébergées ou vivant en squats.

La DDCSPP a œuvré afin de permettre l'accès aux ressources de base (alimentation, produits pour enfants, produits d'hygiène). En marge du droit commun, les services de l'État, en lien avec les opérateurs, associations et le service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO) en Charente, ont organisé une distribution de chèques service au bénéfice de 257 personnes ciblées (8 250 chèques pour une valeur totale de 28 875 €).

Par ailleurs, en parallèle des initiatives menées sur le département, la DDCSPP a organisé une distribution de 469 800 masques (chirurgicaux et tissu) en direction des publics précaires, des professionnels et bénévoles (structures d'hébergement de droit commun et asile, associations délivrant l'aide alimentaire, majeurs protégés, victimes de violences conjugales).

Les collectivités ont également bénéficié d'un soutien financier inédit de l'État, prenant la forme d'un remboursement à hauteur de 50 % des achats de masques qu'elles ont effectué pour protéger la population. Le montant de la contribution aux masques en Charente a été de plus d'un million d'euro. C'est le bureau de l'ingénierie financière et du contrôle budgétaire (BIFCB) de la préfecture qui a procédé au versement de ces aides financières.

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement

La DREAL a également impliqué ses services dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

En effet, certains industriels du département, spécialisés dans la production d'alcool de bouche (région de Cognac), se sont mobilisés pour fournir du gel hydroalcoolique.

L'inspection des installations classées a alors accompagné les exploitants concernés afin de préciser les règles de sécurité à respecter pour maîtriser les risques associés. Les établissements correspondant étant, pour la plupart, déjà classés sous le régime de l'autorisation ou de l'enregistrement de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), le strict respect de leur arrêté préfectoral d'exploitation a été suffisant. Les autres établissements ont dû se conformer à des dispositions réglementaires établies au niveau national.

Service départemental d'incendie et de secours

Le SDIS de la Charente, quant à lui, a grandement participé aux opérations de renfort ou d'assistance telles que :

- l'opération CHARDON 10 de transport ferroviaire pour l'évacuation de patients d'Île-de-France vers la Charente, en gare d'Angoulême, le 10 avril 2020 ;
- des opérations de dépistage COVID diverses :
 - sur le parvis de la gare d'Angoulême les 24 et 25 juin 2020,
 - au centre hospitalier de Confolens en décembre 2020,
 - pour le compte des services de la Police et de la Gendarmerie nationales ;
- la fourniture de gel hydroalcoolique pour les services de l'État demandeurs.

Forces de sécurité intérieure

La direction départementale de la sécurité publique et le groupement de gendarmerie départemental de la Charente se sont, comme l'ensemble des forces de l'ordre du territoire national, engagés dans la lutte contre l'épidémie de Covid-19 avec, comme rôle essentiel, de procéder aux contrôles pour veiller au bon respect des mesures sanitaires.

Ainsi, les policiers de la DDSP ont procédé à 727 opérations de contrôles au cours de l'année 2020, et dressé plus de 1 000 verbalisations. Les militaires de du GGD, sur leur zone de compétence, ont exécuté 42 793 missions de contrôle spécifiques au cours desquelles 98 717 personnes ont été contrôlées et 2 415 procès verbaux dressés.



Garantir la **sécurité** publique

C'est la mission première des gendarmes et des policiers au sein du groupement de gendarmerie départementale et de la direction départementale de la sécurité publique.

Groupement de gendarmerie départementale

En charge de 70 % de la population du département, les gendarmes de la Charente ont répondu en 2020 à environ 65 000 appels, qui ont donné lieu à 11 047 interventions (soit une trentaine d'interventions par jour).

La lutte contre la radicalisation islamiste et le terrorisme demeure la priorité et implique un important travail au quotidien de renseignement.

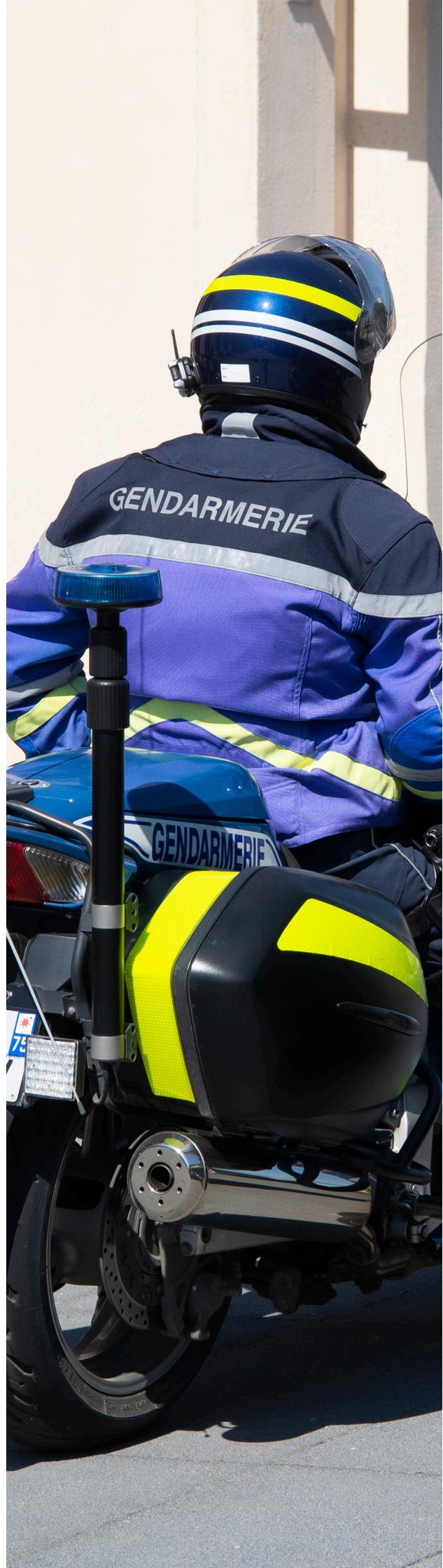
De plus, dans la continuité des efforts produits en 2019, la priorité accordée à la police de sécurité du quotidien (PSQ) est confirmée. Elle se décline en contrats opérationnels pour la sécurité des territoires dans chaque compagnie.

Le GGD a obtenu de très bons résultats dans le domaine de la lutte contre la délinquance ; la zone gendarmerie a connu une baisse substantielle de la délinquance générale. Ce sont en particulier les cambriolages qui ont fortement baissé (- 25,6 %), tout comme les atteintes aux biens dans leur ensemble qui ont également fortement décliné.

Sur l'année 2020, 682 opérations anti-délinquance ont été conduites. Par ailleurs, 76 680 missions et 102 605 heures de prévention de proximité ont été accomplies, en augmentation par rapport à 2019, malgré la crise de la Covid-19. Ainsi, 59 620 personnes ont été contrôlées en 2020, ainsi que 63 556 véhicules. Près de 2 300 scènes d'infraction ont été traitées par les techniciens en investigations criminelles, et 1 175 traces biologiques ont été prélevées et analysées.

Bien que les atteintes aux personnes aient connu une forte baisse en 2020, sans doute liée à la pandémie et aux mesures de confinement, les violences sexuelles ont été malheureusement en augmentation. Dans cet esprit, la gendarmerie de la Charente a poursuivi ses actions en direction des femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales.

La collaboration avec l'association France Victimes 16 s'est développée. Elle s'est également matérialisée par l'inauguration d'un nouveau local de réception des victimes dans l'unité située au chef-lieu de département. En complément, un dispositif de



visioconférence a été déployé dans plusieurs unités du département, au profit des victimes ne pouvant pas se déplacer à Angoulême.

En outre, la gendarmerie de la Charente a mené 294 missions de prévention en milieu scolaire, ainsi que 368 missions de prévention technique de la malveillance.

Dans ce contexte, l'appoint des 198 réservistes du groupement aux 427 gendarmes affectés dans le département reste particulièrement précieux dans l'exercice des missions du groupement.

Direction départementale de la sécurité publique

L'année 2020 a connu une baisse des faits constatés. La crise sanitaire, avec les mesures de confinement qui en ont découlé, est très certainement la raison principale de la diminution des infractions commises. La baisse des transgressions relevées par l'action des services peut également s'expliquer par le fort engagement des forces de police dans de nouvelles missions de contrôles du respect des mesures sanitaires. Ces nouvelles missions ont pénalisé la capacité opérationnelle de la DDSP dans la lutte contre la délinquance générale.

La lutte contre les trafics de stupéfiants

La lutte contre les infractions liées aux stupéfiants demeure une priorité pour la DDSP. L'axe fort de l'année 2019 avait été de cibler les trafics et les usages-reventes, avec pour conséquence une très forte progression des affaires élucidées dans ces domaines (+ 683,33 % pour les trafics et + 188 % pour les usages-reventes).

Cette volonté a été maintenue en 2020 et si une baisse des procédures relatives aux usages-reventes est constatée (- 15,38 %, 121 procédures en 2020 contre 143 en 2019), la progression des dossiers traités concernant les trafics se poursuit (+ 17,02 %, 55 procédures en 2020 contre 47 en 2019)

Les manifestations culturelles

Comme les années précédentes, la DDSP a été mobilisée sur les manifestations culturelles de sa zone de compétence. Dans un contexte persistant de menace terroriste élevée, des services d'ordre spécifiques ont été mis en place pour assurer la sécurité du public, des célébrités et des personnalités officielles.

Du 30 janvier au 2 février, s'est tenu le 47^e festival international de la bande dessinée (FIBD) durant lequel 200 000 visiteurs ont été comptabilisés. A l'occasion de son inauguration par le président de la République, les effectifs locaux ont été engagés pour sécuriser le voyage officiel, avec l'aide de renforts zonaux et d'unités de force mobiles.

Belles affaires

En février 2020, suite à une information, une enquête pour trafic de stupéfiants a été ouverte par les policiers de Cognac, mettant en cause un individu défavorablement connu des forces de l'ordre. Des surveillances ont été effectuées et plusieurs consommateurs identifiés. Lors d'une livraison, un individu porteur d'un sac a été vu entrer puis ressortir rapidement de l'habitation. Avec le dealer, ils ont été arrêtés et le domicile du premier a été investi.

La perquisition effectuée a permis la découverte de plus de 2 kilogrammes d'héroïne et 404 grammes de cocaïne, mais aussi la saisine plusieurs téléphones portables, de sachets plastiques servant au conditionnement, de balances de précision, d'armes à feu et de fiches de comptabilité. La culpabilité des deux hommes placés en garde à vue a été avérée et la valeur du produit saisi à la revente estimée à 90 000 euros.

En septembre 2020 à Angoulême, deux individus récoltant du cannabis sur un terrain qu'ils louaient, sont repérés par une patrouille de police puis interpellés.

Les investigations permettront de révéler un trafic de stupéfiants alimentant une partie des QRR d'Angoulême. Les perquisitions effectuées ont permis la saisie de 7,7 kg de têtes d'herbe et de 10 pieds de cannabis. mais également d'une centaine de faux billets de 20 euros et un fusil Winchester calibre 12 avec ses munitions. En outre, six comptes bancaires créditeurs de 45 000 euros ont pu être identifiés et faire l'objet d'une saisie conservatoire.

La DDSP en quelques chiffres



Communes



116 843

Habitants



Interventions

2 412

Crimes et délits

3 737

Nuisances et troubles
à l'ordre public



7 008 heures de
services d'ordre

3 980

manifestations
et cérémonies

3 737

mzintien
de l'ordre



7 319 faits
constatés



2 799 faits
élucidés



1 841 personnes
interpellées ou
mises en cause



40 policiers
blessés en service

Du 28 août au 2 septembre 2020, du fait de la crise sanitaire, la 13^e édition du festival du film francophone d'Angoulême (FFA) s'est tenue sous un format adapté. Cette manifestation culturelle d'importance – la première de l'année pour le cinéma suite à l'annulation du Festival de Cannes – a reçu les visites officielles du Premier ministre, Jean CASTEX, et de la ministre de la Culture, Roselyne BACHELOT. Malgré les bouleversements de l'organisation, plusieurs dizaines de milliers de festivaliers ont répondu présents pour cette édition.

Le partenariat et les relations police-population

Dans le cadre de la police de sécurité du quotidien, le développement des groupes de partenariats opérationnels s'est poursuivi au cours de l'année 2020.

Les 25 réunions qui se sont tenues dans l'année ont permis de maintenir un lien étroit avec les acteurs locaux. Elles ont permis d'apporter des réponses concrètes, au plus près de la vie de nos concitoyens, aux défis de l'insécurité de tous les jours (nuisances, incivilités, petite délinquance...). 18 problématiques ont été identifiées sur les communes, 16 ont été prises en compte et 12 ont été résolues. Ce dispositif, particulièrement apprécié des élus ne disposant pas de réunion de tranquillité publique comme les villes de Soyaux ou Angoulême, permet d'apporter à leurs administrés une réponse rapide et collective pour les faits de délinquance du quotidien les plus simples à traiter.

Dans le cadre de la prévention de la délinquance, les policiers formateurs anti-drogue de la DDSP participent à des sessions de prévention, notamment au sein des établissements scolaires. Les activités proposées sont, pour les plus jeunes, le permis piéton (CE2) et le permis Internet (CM2). D'autres thématiques sont développées pour tous les publics, comme la prévention des addictions, la prévention du harcèlement et du cyber-harcèlement, la prévention des violences scolaires, Internet et les réseaux sociaux. En 2020, 48 actions ont été menées en destination de près de 1 500 personnes.

Au cours de l'année 2020, les référents sûreté de la DDSP ont vérifié la conformité de 95 dossiers de vidéoprotection, établi 27 consultations de sûreté, 2 diagnostics de sûreté et 4 plans particuliers de mise en sûreté. Ces actions sont menées notamment au bénéfice de commerçants et d'administrations. Ils se sont particulièrement engagés dans la vérification de la sécurité des lieux de stockage des vaccins disponibles contre la Covid-19.

La brigade spécialisée de terrain (BST), mise en place en septembre 2019 et forte de six policiers, vient renforcer la présence policière visible dans les quartiers et le lien nécessaire entre la police et la population. Elle agit dans le quartier de reconquête républicaine (QRR), là où les habitants ont besoin d'une présence policière renforcée et d'une action adaptée aux particularités du terrain, pour leur sécurité et leur tranquillité. La BST renforce les

missions de prévention et de dissuasion déjà en place lors des passages police secours et des effectifs des postes de police locaux. Elle permet, dans certaines situations, d'apaiser les tensions et surtout de créer un début de dialogue avec une partie des jeunes qui résident dans les quartiers et qui sont bien souvent hostiles à l'action des services de police.

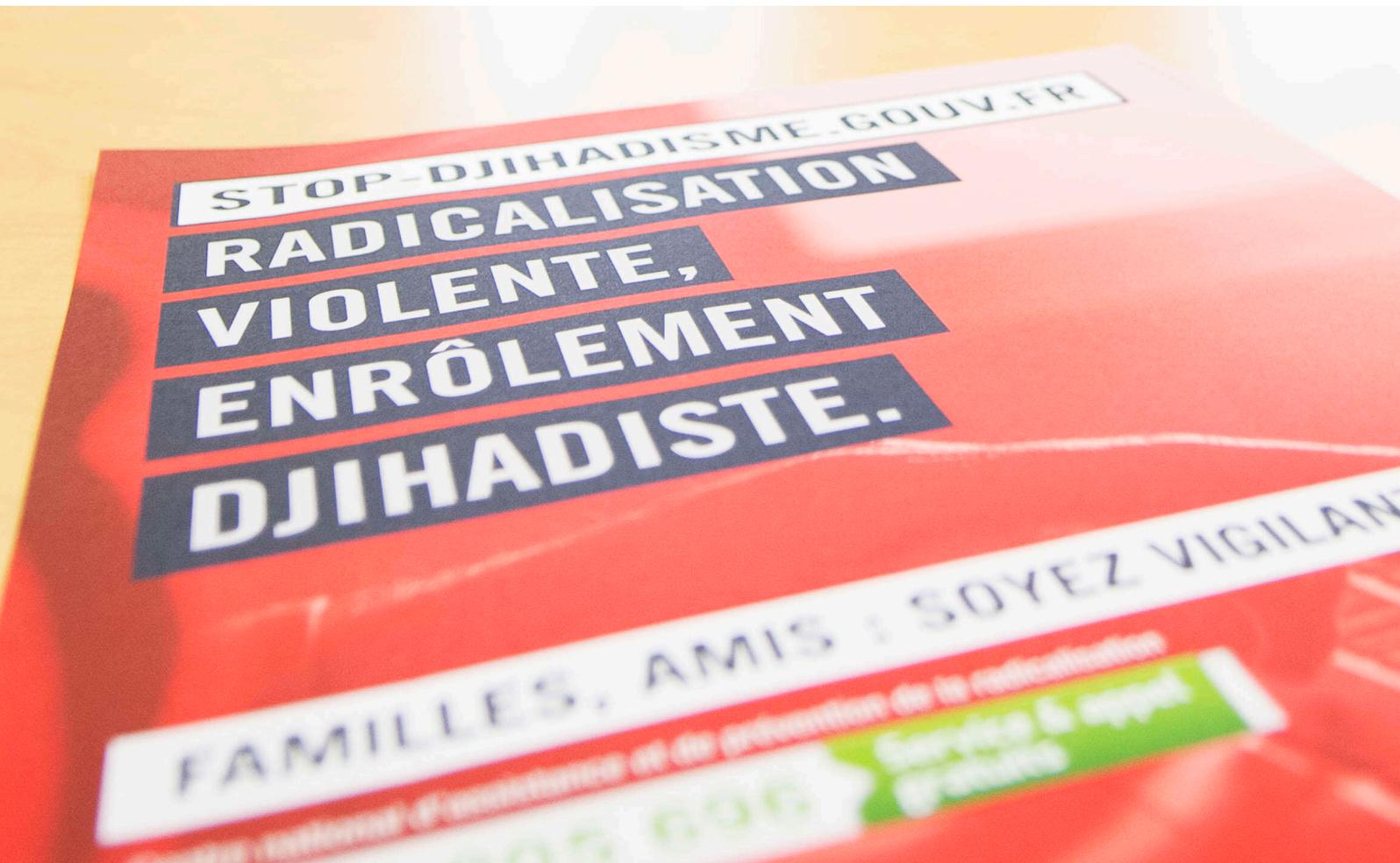
La prévention et la lutte contre la radicalisation

En Charente comme dans tout département, afin de prévenir les risques de dérives radicales et séparatistes, la préfète réunit à fréquence soutenue les instances visant à suivre et prendre en charge les individus radicalisés ou en voie de radicalisation et à contrôler les foyers de séparatisme.

En matière de lutte contre le terrorisme, la prévention de la délinquance et de la radicalisation s'impose naturellement comme une priorité des services de l'État dans le département.

Ainsi, en 2020, une enveloppe de 236 358 € a été distribuée au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR), réparti de la façon suivante :

- programme D (délinquance) : 158 250 € ;
- programme R (radicalisation) : 40 000 € ;
- programme S (sécurisation) : 10 629 € ;
- programme S complémentaire (suite aux attentats d'octobre 2020) : 27 479 €.



Mobiliser les secours, lutter contre les incendies

Service départemental d'incendie et de secours

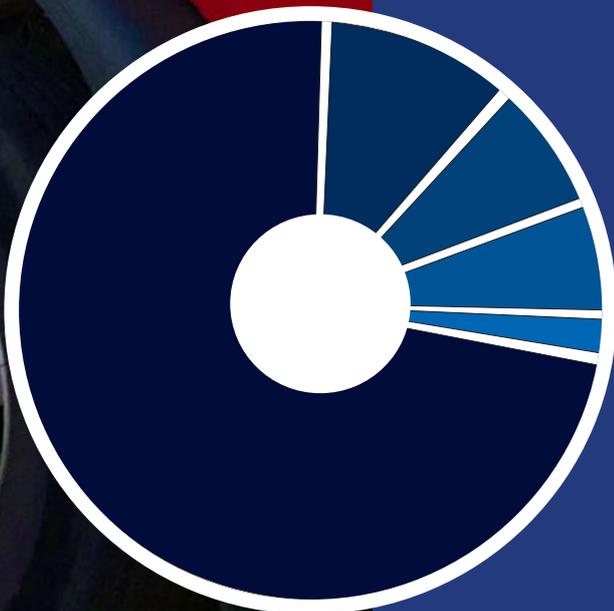
Le SDIS anime, coordonne et agit en matière de secours et de lutte contre les incendies.

L'année 2020 a connu 4 temps bien marqués :

- un premier trimestre qui s'est inscrit dans la continuité de 2019 ;
- une période de confinement qui a nécessité l'adaptation rapide de l'ensemble de la structure afin de préserver son opérationnalité, dans l'hypothèse où le virus toucherait durement le département ;
- une période couvrant l'été et l'automne avec une forte activité opérationnelle et administrative ;
- un deuxième confinement marqué par une activité sensiblement à la baisse.

Le SDIS, comme tous les autres services, a dû s'adapter à ce contexte inédit. L'objectif a été constant et visait à maintenir l'opérationnalité du service pour lui permettre de réaliser ses missions.

L'activité opérationnelle de l'année 2020 est en baisse de plus de 24,8 % par rapport à 2019. Cette évolution n'est pas uniquement due aux périodes de confinement imposées par la crise sanitaire.



205	Risques particuliers
811	Opérations diverses
984	Accidents de voie publique
1 377	Incendies
9 084	Secours à personne

Le 1^{er} trimestre 2020 a en effet vu la mise en place d'une ambulance dédiée pour les besoins de transport du service d'aide médicale d'urgence (SAMU). Hors période de confinement, si ce moyen de transport supplémentaire a contribué à une baisse des demandes du SAMU en début d'année sur l'agglomération d'Angoulême en journée de semaine, une inversion de la tendance a été constatée à partir de juin. Le nombre de demandes du SAMU reste au-dessus de l'année de référence sur la limite capacitaire du SDIS sur le secours d'urgence aux personnes (SUAP). période de confinement entre la mi-mars et la fin juin s'est soldée par une baisse de plus de 50 % de l'activité opérationnelle.

Pendant toute cette période, le plan de continuité d'activité du SDIS a été activé afin de garantir une réponse opérationnelle intacte. Ainsi seules les missions obligatoires et urgentes furent réalisées. Le caractère sanitaire de cette crise a mis le service de santé du SDIS à rude épreuve qui s'est trouvé contraint de :

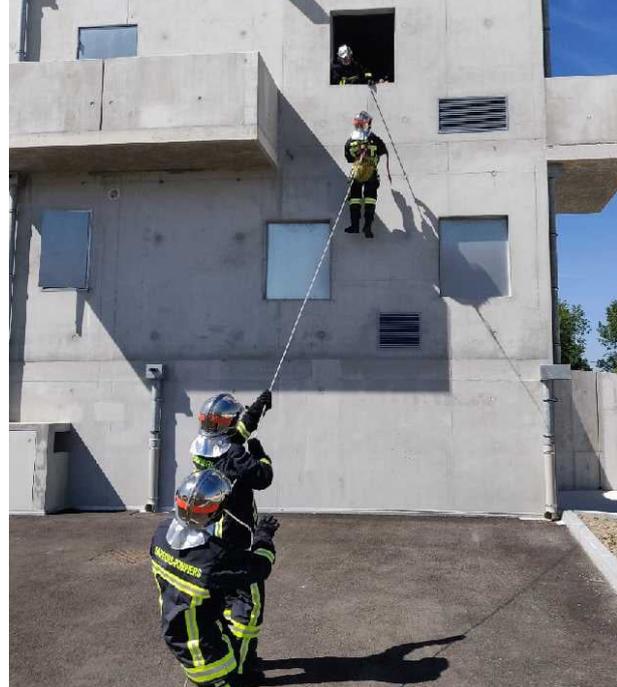
- garantir la fourniture des équipements de protection individuelle adaptés (masques chirurgicaux, gants, charlottes, sur-blouses) malgré un contexte de pénurie globale générant des surcoûts très sensibles ;
- assurer un suivi sanitaire continu de l'ensemble des effectifs opérationnels ou non ;
- contribuer à l'adaptation de toutes les procédures de maintien en condition des personnels et des matériels.

L'ensemble des dispositions prises s'est avéré efficace puisque, à l'image de la population charentaise, le SDIS a pu maintenir sa disponibilité tout au long de cette première phase.

À partir du mois de juin et jusqu'à la fin de l'été, l'activité opérationnelle a gagné en intensité, jusqu'à presque égaler celle de l'année 2019 à la même période. Les fortes chaleurs des mois de juillet, août et septembre ont directement contribué à la forte activité induite par les feux de forêts, restée très soutenue tout l'été avec un pic atteint au mois de septembre.

À compter du mois d'octobre, l'activité a connu un net recul en contrepoint des effets du deuxième confinement. Les problématiques de l'acquisition des EPI se sont déplacées, des masques vers les gants dont les acquisitions, en plus de la multiplication du prix par 10, resteront difficiles pendant au moins 1 à 2 ans, au regard de la demande mondiale et de la concentration en Asie des capacités de production.

À toutes ces circonstances , s'est ajouté un phénomène nouveau depuis le début de la crise : les personnels du SDIS ont été ponctuellement touchés par la Covid-19, obligeant le service à recourir à des procédures de dépistage systématique, conformément à la doctrine édictée par le ministère des Solidarités et de la Santé. Grâce à une politique de dépistage active et un respect



Le SDIS en quelques chiffres



239 SPP

1 026 SPV

62 PATS



27 CIS

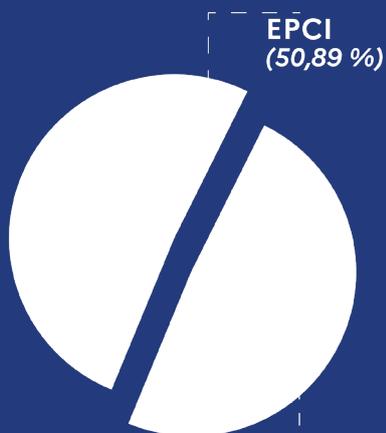
Ecole du fe
CEISE de Jarnac

38 000m²
de parc immobilier

Budget 2021



29,7
millions
d'euros



Conseil départemental
(49,11 %)

strict des différentes mesures barrières, les personnels du SDIS ont été peu atteints par le virus. Des différentes analyses réalisées par son service de santé, il est par ailleurs apparu qu'aucune contamination n'a pu être imputée au milieu professionnel.

Ainsi le bilan au 31 décembre 2020 est le suivant :

- 275 tests RT-PCR réalisés sur les effectifs du SDIS et l'environnement proche ;
- 216 tests antigéniques réalisés sur les sapeurs-pompiers ;
- 23 agents dépistés positifs au virus, dont 12 sapeurs-pompiers professionnels (SPP), 7 sapeurs-pompiers volontaires (SPV) et 4 personnels administratifs et techniques (PATS).

Aux missions de secours et de lutte contre les incendies, s'ajoute l'activité relative au contrôle des établissements recevant du public (ERP) en lien avec le cabinet de la préfète.

Le confinement de mars 2020 a fortement perturbé cette activité du fait de l'impossibilité d'effectuer des visites. Il a toutefois permis de concentrer les efforts du service sur l'étude de dossiers qui continuaient à être transmis au SDIS pour instruction.

Sans réelle visibilité sur la suite de l'année, et pour respecter les consignes de sanctuarisations des établissements sanitaires notamment, il a été décidé de suspendre toutes les autres visites d'ERP jusqu'au 1^{er} septembre, à l'exception des visites de réception et de levée d'avis défavorables. Ainsi, 61 commissions de sécurité et 13 visites techniques ont pu être réalisées ; l'objectif étant de favoriser la reprise de l'activité économique. Le planning de visites 2020 a été réétudié : 50% du planning initial a été programmé entre les mois de septembre et décembre 2020, l'autre moitié reportée sur l'année 2021.

Dans ces circonstances, à partir du mois de septembre, le service a dû faire face à une augmentation sensible des dossiers à instruire, puisque les projets stoppés pendant la phase de confinement, étaient arrivés à maturité.



Incendie de Pillac
Avril 2021



55
hectares détruits

300
sapeurs-pompiers engagés

3
jours d'intervention

Agir avec les **forces armées**

Délégation militaire départementale

La protection du territoire national et de la population est la priorité première des Armées représentées dans le département par la délégation militaire départementale.

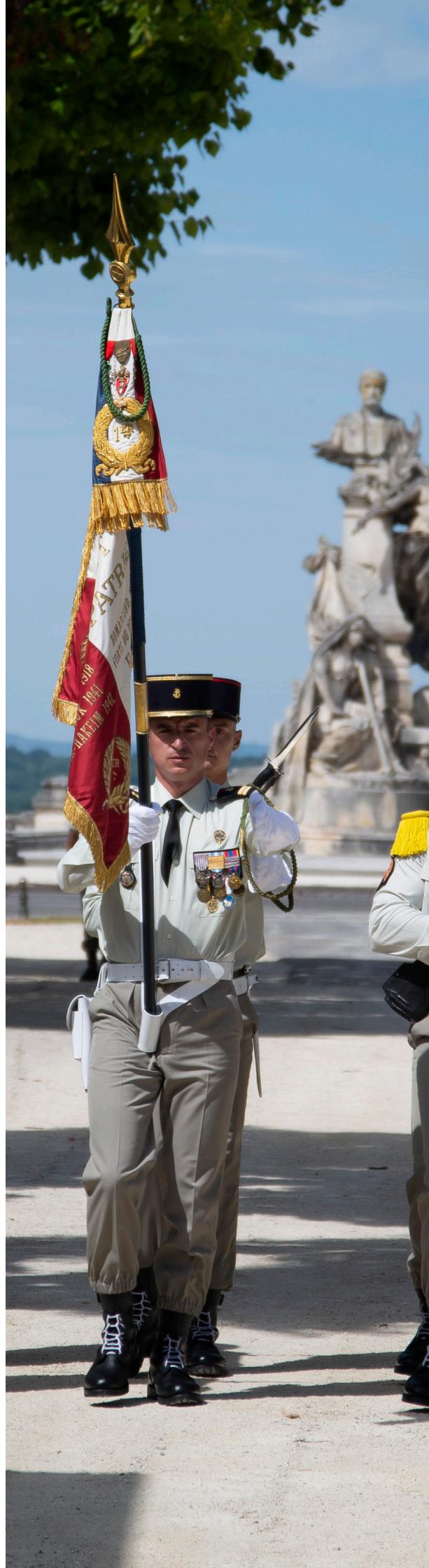
En 2020, dans le cadre de l'opération « Sentinelle », et notamment depuis le 4 novembre 2020 avec l'élévation du plan VIGIPRATE au niveau « Urgence Attentat », décidée par le Premier ministre, une section a été déployée en permanence en Charente pour faire face à la menace terroriste et protéger les points sensibles du territoire.

Le rôle de cette unité est de participer à des missions de surveillance aux côtés des forces de sécurité intérieure. Agissant dans le cadre de la lutte anti-terroriste, ces sections doivent avoir un effet dissuasif sur l'adversaire et rassurer la population.

Dans le cadre de ses missions permanentes dans la Charente, la section a pour mission de surveiller les principaux sites sensibles du département, par des patrouilles autonomes dynamiques et imprévisibles, en véhicules comme à pied. Elle opère en appui de la police et de la gendarmerie dans les zones désignées. Elle surveille notamment les sites jugés sensibles comme les établissements scolaires, les lieux de cultes, les bâtiments publics, les hôpitaux, les centres commerciaux, et les événements particuliers, comme les fêtes religieuses ou les manifestations d'importance.

Dans le cadre de missions particulières dans le département, « Sentinelle » a participé, en 2020, à la sécurisation de deux événements d'ampleur : le FIBD du 30 janvier au 2 février, et le FFA du 28 août au 2 septembre.

Au bilan de l'année passée, au fil des missions, 4 sections de divers régiments de l'Armée de terre se sont succédé en Charente. Si aucune action liée à la lutte anti-terroriste n'est à déplorer, l'efficacité de leur appui aux forces de sécurité intérieure est concrète, notamment dans le cadre d'interventions pour bagages abandonnés, ou dans la localisation d'individus recherchés par les forces de l'ordre.



Gérer les **crises** et interagir avec les **polices administratives de sécurité**

Préfecture

Ces missions sont le cœur de métier de la direction des sécurités au sein du cabinet de la préfecture.

L'année 2020 a été marquée par une activité d'autant plus intense que la gestion de la crise sanitaire a immédiatement succédé à celle des Gilets Jaunes. La crise de la Covid-19 impacte depuis lors le quotidien de la direction des sécurités, tant sur le plan organisationnel que fonctionnel.

Parallèlement, les missions traditionnelles se sont intensifiées depuis la fin du 1^{er} semestre 2020 dans de nombreux domaines : visites officielles, prévention de la délinquance sous toutes ses formes, lutte contre le terrorisme, protection de l'ordre public, communication coordonnée des services de l'État, pouvoirs de police du préfet.

De manière inédite en Charente, les agents du cabinet mènent ainsi de front la gestion d'une crise de longue durée (avec de fréquents pics d'intensité) et des missions dont le volume et la technicité augmentent, le tout dans un contexte de réactivité de plus en plus exigeant.

La gestion de crise durant les événements majeurs

Au-delà de la crise du Covid-19 qui a débuté en mars 2020, le cabinet de la préfecture a continué à gérer plusieurs événements majeurs:

- l'épisode de canicule en août 2020 ;
- le festival du film francophone d'Angoulême ;
- l'attentat contre Samuel Paty en octobre 2020, qui a conduit à une élévation du plan VIGIPIRATE au niveau « Urgence Attentat » sur l'ensemble du territoire national, et qui s'est traduit, en Charente, par le déploiement de la force « Sentinelle ».

La planification des crises

Deux exercices « cadre » de sécurité civile ont été organisés dans le département.

Il s'agissait pour l'un d'un exercice zonal de gestion des situations de crise routière en intempérie (PISO) en novembre 2020 et pour l'autre d'un exercice cadre de simulation d'épizootie en décembre 2020.



Les polices administratives

La sécurité publique

Elle repose notamment sur des conventions de sécurité. En Charente, il existe 19 conventions de coordination des forces de sécurité intérieure : 10 avec la Police nationale, 9 avec la Gendarmerie nationale.

L'acquisition et la détention d'armes

2 830 dossiers de demandes d'autorisation, d'acquisition et de détention d'armes et de munitions ont été instruits, ainsi que des renouvellements d'autorisations et de détentions.

Le déminage

53 demandes d'intervention ont été transmises au service de déminage situé à La Rochelle, après la découverte de munitions ou d'armes, et leur signalement par les forces de l'ordre ou les maires à la préfecture.

Les hospitalisations sans consentement

378 mesures de soins psychiatriques sans consentement ont été traitées, en lien avec les établissements de santé.

Les manifestations sportives

En raison de la crise sanitaire, le SIDPC a été amené à encadrer très peu de courses, épreuves de plein air ou sur circuit. La préfecture a été essentiellement saisie pour l'organisation du Tour cycliste Poitou-Charentes et pour trois épreuves de moto-cross.

La vidéoprotection

288 dossiers de vidéoprotection ont été instruits par la commission départementale des systèmes de vidéoprotection, laquelle a autorisé l'installation de 178 caméras couvrant de la voie publique.

La gestion des permis de conduire

Le nombre de suspensions du permis de conduire s'est élevé à 1 024, contre 917 en 2019. 114 suspensions ont concerné des conducteurs en période probatoire, c'est-à-dire des conducteurs ayant leur permis depuis moins de trois ans (ou moins de deux ans pour ceux qui ont suivi un apprentissage anticipé de la conduite).

435 personnes ont fait l'objet d'un retrait de permis pour alcoolémie, 317 pour usage de stupéfiants et 281 pour excès de vitesse, les motifs étant parfois cumulés.

93 annulations administratives de permis pour solde de point nul ont été notifiées (+ 30 % sur les cinq dernières années).

La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et les ICPE

Plus d'une cinquantaine de dossiers de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2019 a été instruit, en plus de ceux pour lesquels le tribunal administratif a prononcé l'annulation de l'arrêté interministériel de 2017.

En outre, près de 100 dossiers ont été instruits au titre au titre de la réglementation des ICPE.

Lutter contre l'immigration irrégulière

Préfecture

Tout au long de l'année, le bureau des migrations et de l'intégration (BMI), au sein de la direction de la citoyenneté et de la légalité (DCL), a veillé au strict respect de la réglementation des étrangers, tout en assurant un service rendu de qualité aux usagers.

La lutte contre l'immigration irrégulière et la fraude documentaire

136 décisions portant obligation de quitter le territoire français (OQTF) ont été adoptées en 2020. Les forces de police et de gendarmerie ont procédé à 53 interpellations de ressortissants étrangers en situation irrégulière, qui ont abouti à 16 placements en centre de rétention administrative (CRA) et 24 assignations à résidence.

Par ailleurs, 2 cas de fraude documentaires avérés ont été détectés.

La mise en œuvre des éloignements

L'an passé, 13 étrangers en situation irrégulière ont fait l'objet d'un éloignement effectif (en baisse de 59 % par rapport à 2019). Cette baisse s'explique par le contexte sanitaire mondial qui a entraîné la fermeture des frontières de nombreux États pour une grande partie de l'année 2020.

La prise en charge des mineurs non accompagnés

En 2020, les services de la préfecture ont appuyé ceux du Conseil départemental dans l'évaluation de 47 ressortissants étrangers se présentant comme mineurs, parmi lesquels 28 ont été évalués majeurs par le Département.

L'instruction des titres de séjour

La crise sanitaire a impacté l'activité du BMI. Ainsi, durant l'année 2020, et malgré un contexte sanitaire particulier, la priorité principale du BMI a été d'assurer la continuité des droits des usagers.

Un effort conséquent a ainsi permis de rattraper l'ensemble des rendez-vous annulés en raison de la crise sanitaire. Ainsi, 570 rendez-vous relatifs au dépôt



OFII

OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION
ET DE L'INTÉGRATION

WWW.OFII.FR

des demandes de titres de séjour ont été reprogrammés entre le 2 juillet et le 15 octobre 2020, en plus de ceux déjà prévus pour ces dates.

Les usagers dont les rendez-vous ne pouvaient être assurés avant l'expiration de leur titre de séjour se sont vus délivrer des récépissés permettant d'assurer la continuité de leurs droits (droit au travail et droit sociaux notamment).

Les usagers relevant de l'asile ont vu leurs documents édités ou renouvelés dans les délais, grâce à des échanges constants avec les interlocuteurs pertinents, notamment le gestionnaire des structures d'hébergement dédiées.

Les conséquences du Brexit

Le Brexit a également entraîné un surcroît d'activité important pour le BMI. En effet, la population britannique est évaluée à environ 6 300 personnes dans le département, plaçant la Charente au troisième rang des départements accueillant le plus de ressortissants britanniques.

En application des dispositions de l'accord de retrait du Royaume-Uni, les ressortissants britanniques et les membres de leur famille, résidant en France avant le 1^{er} janvier 2021, auront l'obligation, à compter du 1^{er} octobre 2021, d'être en possession de titres de séjour spécifiques d'une durée de 5 ou 10 ans. Jusqu'à cette date, l'ensemble de leurs droits (travail, prestations sociales) est maintenu.

Afin de répondre, dans le temps imparti à cet objectif, le BMI a mis en place, depuis le 1^{er} octobre 2020, une cellule dédiée au Brexit composée de quatre agents contractuels.

Au 15 mars 2021, 1 230 demandes ont déjà été traitées ou sont en cours de traitement. Les cartes de séjour éditées sont directement envoyées au domicile des ressortissants britanniques.

régionale des entreprises, de la concurrence, consommation, du travail et de l'emploi

Lutter contre les fraudes au détachement

L'unité départementale de la DIRECCTE s'est employée, en 2020, à lutter contre la fraude au détachement qui constitue une illégalité préjudiciable aux salariés ainsi privés de leurs droits, et une forme de dumping social qui déstabilise certains secteurs d'activité.

En Charente, le volume de détachement est resté entre 2019 et 2020 avec 82 328 jours détachés en 2019, contre 76 763 en 2020, même si la situation sanitaire a eu des conséquences sur les détachements annoncés.

L'activité de contrôle a été fortement impactée par la Covid-19, tant sur le nombre de contrôles que sur les thématiques. Ainsi, en 2020, 18 contrôles ont été menés sur les prestations de services internationales, contre 60 en 2019. Par ailleurs, un rapport en vue d'une sanction administrative a été établi pour défaut de déclaration de détachement et absence de carte BTP dans le secteur de la construction, ainsi qu'un signalement au Parquet sur ce même secteur. Tous les autres contrôles ont donné lieu à de simples observations.

Favoriser les **droits** des femmes et **l'égalité**

Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité

Durant l'année 2020, et en continuités actions menées depuis plusieurs années, les axes de travail de la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité se sont inscrits dans le cadre de la stratégie gouvernementale axée sur le développement de la culture de l'égalité, la poursuite des actions d'autonomisation des femmes et l'amplification de la lutte contre toutes les violences sexuelles et sexistes.

Dans le cadre de la grande cause du quinquennat – consacrée à l'égalité entre les femmes et les hommes – et de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, un appel visant à faire émerger en région des projets de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes en situation de précarité, et à favoriser in fine l'émancipation des femmes concernées, a été lancé par l'État en partenariat avec la Fédération des acteurs de la solidarité Nouvelle-Aquitaine.

La Charente s'est distinguée par le nombre de projets retenus : 10 sur les 16 déposés au niveau régional.

Par ailleurs, en lien avec le contexte sanitaire inédit, notamment le confinement, cette action a particulièrement œuvré pour prévenir les violences faites aux femmes, libérer la parole et favoriser la révélation des faits, mieux protéger les victimes et améliorer le repérage des enfants victimes de violences au sein du couple.

L'État est resté et reste très vigilant concernant la prise en charge des victimes de violences conjugales ; celles-ci pouvant être exacerbées quand les victimes, principalement les femmes et leurs enfants, restent enfermées avec l'auteur des violences. Des mesures inédites ont ainsi été adoptées au printemps et reconduites à l'automne 2020.

En Charente, la déléguée départementale s'est assurée que l'ensemble des différents dispositifs d'alerte et de secours restent actifs et opérationnels pour écouter, secourir et protéger les personnes victimes de violences à l'intérieur du foyer. Elle a également veillé à garantir l'accès des femmes à leurs droits sur tout le territoire charentais.

Cela s'est notamment traduit par :

- une communication renforcée sur les dispositifs permettant de prendre en compte l'augmentation des violences au sein du couple en période de

confinement (dispositifs pour la prise en charge des femmes victimes de violences, mise à l'abri des femmes victimes de violence, plateforme nationale favorisant l'hébergement des auteurs de violences faisant l'objet d'une éviction de leur domicile, ligne téléphonique dédiée aux auteurs de violences conjugales « Ne frappez pas », aux potentiels auteurs et à leur entourage) ;

- le financement d'une campagne de communication avec l'expédition de plus de 400 affiches sur le numéro départemental violences conjugales en Charente 0800 16 79 74, en français, en anglais et en arabe, à toutes les boulangeries, pharmacies et grandes surfaces du département via le CCAS d'Angoulême ;
- un soutien aux dispositifs d'accueil et d'écoute des femmes victimes de violence (CHRS Parenthèse et CIDFF 16) avec l'achat d'ordinateurs portables et de smartphones pour permettre aux structures de s'adapter aux modalités de travail liées au confinement (prendre en charge le standard, répondre aux appels d'urgence, assurer des permanences téléphoniques...) ;
- un financement de six lieux de permanences délocalisées en milieu rural de l'accueil de jour en lien avec les maires concernés pour les femmes victimes de violences conjugales ;
- une mobilisation accrue des partenaires institutionnels et des membres des réseaux locaux de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes pour diffuser l'information sur les dispositifs auprès de la population de leur territoire.

Sur l'ensemble de ces mesures, qu'elles soient habituelles et exceptionnelles, l'État a versé près de 190 000 € en 2020.





Améliorer encore la sécurité routière

Préfecture et forces de l'ordre

La direction des sécurités de la préfecture, le groupement de gendarmerie départemental et la direction départementale de la sécurité publique luttent sans relâche contre l'insécurité routière.

Le département de la Charente a la particularité d'être traversé par deux routes nationales d'importance internationale qui se croisent à Angoulême : la RN 10 qui relie l'Espagne à l'Europe du nord, et qui est empruntée par les poids-lourds, leur évitant ainsi les péages de l'autoroute A10 entre Bordeaux et Poitiers (alors même que le temps de trajet est le même, voire plus favorable), et la RN 141 qui relie le centre-Europe à la côte Atlantique.

Sur ces axes, la circulation de poids-lourds est très importante :

- sur la RN 10, le trafic moyen journalier annuel recensé dans le département de la Charente est de 53 000 véhicules par jour, dont 23 % de poids lourds ;
- sur la RN 141, le trafic moyen journalier annuel maximum recensé en Charente est de 26 000 véhicules par jour, dont 22 % de poids lourds. Entre 2008 et 2019, le trafic routier sur cet axe a augmenté de 25 % pour les poids-lourds et de 27 % pour les véhicules légers.

Ces deux routes nationales totalisent 218 km. Le reste du réseau routier est constitué de 5 086 km de routes départementales et de 8 797 km de voies communales.

L'accidentologie sur ce réseau routier est concentrée sur le réseau secondaire qui totalise la majorité des accidents corporels et mortels. Les Charentais restent ainsi les premières victimes de la route (73 %) sur des trajets habituels et de proximité. La mortalité sur le réseau national demeure faible avec 2 décès sur la RN 141, où aucune zone n'apparaît particulièrement accidentogène.

Sur l'ensemble de l'année 2020, le nombre d'accidents corporels s'élève à 147, contre 184 en 2019, soit - 20 %, au cours desquels 174 personnes ont été blessées contre 237 en 2019 (- 27 %).

Au total, quinze personnes ont perdu la vie sur les routes de Charente en 2020, soit autant que l'année précédente. Même si ce bilan est loin d'être satisfaisant, il est le plus bas depuis 2017 quand 22 personnes avaient été tuées.

La réalité des faits, dans le détail et par catégorie d'usagers décédés, ce sont 4 personnes décédées en vélos, 1 personne circulant sur un deux roues, 9 à bord de véhicules légers, et 1 personne dans une voiture sans permis.

Chaque accident mortel fait ressortir au moins un manquement aux règles élémentaires de sécurité routière : 10 pertes de contrôles, 2 vitesses excessives ou inadaptées, 1 consommation de stupéfiants, 2 conduites sous l'état d'un empire alcoolique, et 4 inattentions.

Les infractions routières constatées (délits relatifs aux règles de conduite et à la capacité à conduire, de loin les plus nombreux), sont en diminution mais leur gravité est en augmentation.

Sur toute l'année 2020, les contrôles routiers conjoints des forces de sécurité intérieure (Police et Gendarmerie nationales) ont totalisé 38 315 dépistages, 785 cas positifs, 5 578 procès-verbaux pour excès de vitesse et 1 024 suspensions de permis de conduire. Depuis 2016, le nombre de retraits de permis pour solde de points nuls ne cesse d'augmenter en 2020 enregistrant ainsi une hausse de 30 %.

Malgré les limitations de circulation imposées par les deux périodes de confinement, les suspensions et les rétentions de permis ont augmenté, notamment celles pour vitesse excessive (281 contre 178 en 2019, soit une hausse de 58 %) et pour usage de stupéfiants (317 contre 261 en 2019, soit une hausse de 21%). De nombreux grands excès de vitesse ont été commis pendant dans les jours suivants la fin de chacune des deux périodes de confinement.

En matière d'alcoolémie et de stupéfiants, sur 38 315 contrôles, on compte 785 dépistages positifs, soit une baisse de 14,50 % des rétentions de permis de conduire par rapport à 2019.

Direction départementale des territoires

L'éducation routière

La DDT, en charge de l'éducation routière, a pu constater que, dans ce domaine également, la crise sanitaire a eu un impact fort. Les examens de permis de conduire au début de l'année 2020, notamment de mars à juin, ont été fortement perturbés, leur annulation et la fermeture de toutes les écoles de conduite.

Ils n'ont pu reprendre que début juin avec la mise en place d'un protocole très strict validé par la délégation à la sécurité routière, respecté par l'ensemble des auto-écoles.

Fort heureusement, lors du second confinement mis en place fin octobre, les examens ont pu se poursuivre.

La mobilisation des inspecteurs par la réalisation d'examens supplémentaires, notamment en fin de journée ou le samedi matin sur les mois de novembre et décembre, a permis de résorber les retards des semaines précédentes.

Au final, du fait des effets mécaniques des confinements, engendrant un retard dans l'apprentissage des candidats, on constate, comparativement à l'année 2019, une baisse significative du nombre d'examens, de l'ordre de - 22 % pour les permis B, - 14 % pour les permis A (moto) et - 20 % pour les poids-lourds. Toutefois, les délais d'attente ont retrouvé leurs valeurs habituelles, plus faibles que les moyennes nationales en Charente.

Assurer la protection des consommateurs et des animaux

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

Protéger le consommateur et lutter contre la fraude

Le service de la concurrence, consommation et répression des fraudes (CCRF) de la DDCSPP mène une action soutenue dans la lutte contre la fraude à la consommation. La crise sanitaire a généré de nouvelles missions, de sorte que le programme national d'enquêtes de l'année 2021 a été adapté à la crise de la covid-19. Les objectifs de la plupart des tâches programmées ont été diminués de 30 %, en conservant une priorité au suivi des plans de contrôles et exercices européens.

Dès le mois de mars 2020, les missions du service CCRF ont été réorientées prioritairement vers le contrôle des prix et de la qualité du gel hydroalcoolique (143 contrôles, 44 établissements en anomalie), ainsi que la conformité et du prix des masques (143 contrôles, 36 établissements en anomalie).

La DDCSPP est également venue en appui réglementaire des professionnels charentais ayant souhaité, notamment lors du premier confinement, produire du gel et des masques.

Par la suite, le service CCRF est intervenu fin 2020 pour contrôler le respect des mesures de lutte contre la propagation du virus, et notamment l'interdiction faite aux surfaces de vente supérieures à 400 m² de vendre des produits dits « non-essentiels » (43 contrôles, 21 établissements en anomalie).

Par ailleurs, à la suite de l'alerte européenne sur les graines de sésame en provenance d'Inde et déclarées impropres à la consommation en raison de la présence d'oxyde d'éthylène, des contrôles ont été effectués. Les 71 contrôles réalisés en 2020 sur cette action déclarée prioritaire au niveau national et qui se poursuivra en 2021, visent à s'assurer de l'effectivité des mesures de rappel des produits.

Cette action s'est ajoutée à l'activité habituelle de contrôle (806 en 2020 dans 509 établissements, dont 37 à l'occasion de l'opération de fin d'année, et 95 prélèvements effectués, dont 22 % ont été déclarés non conformes).



Garantir la sécurité sanitaire et la protection animale

La DDCSPP veille à la sécurité des aliments de consommation d'origine animale, et à la protection des animaux.

La surveillance de la sécurité sanitaire des denrées animales ou d'origine animale

Le suivi des abattoirs reste une priorité nationale. À ce titre, une vigilance particulière a été maintenue en 2020 sur la filière d'abattage.

Au sein des abattoirs d'animaux de boucherie, les agents de la DDCSPP réalisent une inspection permanente des produits (7 610 tonnes en 2020) et des conditions d'abattage sous la responsabilité des vétérinaires chargés de chaque site. Les abattoirs font l'objet d'un suivi renforcé afin que les conditions sanitaires de préparation des carcasses s'améliorent, tout comme le respect des règles liées à la protection animale lors de la mise à mort des animaux.

La DDCSPP est également mobilisée en permanence pour répondre à la gestion des alertes sanitaires. À ce titre, 6 enquêtes alimentaires ont été effectuées auprès de particuliers, étals de marché et boucheries, suite à des suspicions de toxi-infections alimentaires collectives (TIAC). Par ailleurs, des investigations ont été menées dans le cadre de la gestion de 16 alertes sanitaires sur des produits carnés, produits de la pêche ou produits laitiers (contamination par des bactéries, des parasites, par la présence de résidus de médicaments ou de corps étrangers).

Le service sécurité et qualité sanitaires des aliments a ainsi procédé à 332 contrôles sanitaires ayant entraîné 2 fermetures administratives, 39 mises en demeure, 131 avertissements et 5 procès-verbaux. Enfin, les agents se sont mobilisés pour assurer 204 prélèvements de produits mis sur le marché visant à vérifier leur innocuité et leur conformité sanitaire.

La garantie de la santé et la protection animales

La DDCSPP assure le suivi des prophylaxies (dépistage des maladies obligatoires dans différentes espèces) pour prévenir les maladies animales réputées contagieuses et met en place des mesures de lutte en cas de suspicion ou de confirmation de maladie.

Parmi elles, la Charente est particulièrement concernée, comme toute la région Nouvelle-Aquitaine, par le suivi de la tuberculose bovine notamment dans la moitié sud du département à partir d'Angoulême. Le dépistage de cette maladie (ou « prophylaxie ») est annuel dans l'ensemble du département pour la deuxième année consécutive.

Pour la campagne 2019-2020, 1 115 troupeaux ont été testés représentant près de 80 000 bovins, et 9 foyers bovins ont été mis en évidence. En parallèle, un arrêté préfectoral encadrant les mesures de lutte contre cette maladie au sein de la faune sauvage (blaireaux, sangliers ou cervidés) pouvant être un réservoir de tuberculose, définit les mesures de piégeages. A l'issue des prélèvements, 377 analyses ont ainsi été réalisées mettant en évidence 15 animaux infectés.

L'actualité de fin d'année, notamment dans les Landes, montre l'impact épidémiologique et économique de certaines maladies animales (dont la grippe aviaire, la fièvre aphteuse et les pestes porcines) qui sont de ce fait réglementées et nécessitent une préparation des services à la gestion de ces cas d'urgence. À ce titre, un exercice-cadre « grippe aviaire » a été organisé entre la préfecture et la DDCSPP. Par ailleurs, les agents du service santé et protection animales, environnement sont venus en appui de leurs collègues des Landes pour une aide à la gestion de la crise d'influenza aviaire.

Des contrôles sont également menés tout au long de l'année, dans le cadre de la conditionnalité des aides européennes (19), de la pharmacie vétérinaire (15), de la filière volailles biosécurité et charte sanitaire (12), des sous-produits animaux (1), des centres de rassemblement d'animaux (1), et de reproduction équine (1).

En matière de protection animale, 62 inspections, notamment suite à des plaintes de maltraitance, ont été réalisées en 2020, toutes espèces confondues, aboutissant à des avertissements, des mises en demeure, voire des retraits d'animaux en cas d'urgence et de souffrance animale. Avec la création des cellules départementales opérationnelles (CDO), la lutte contre la maltraitance est organisée en réseau de partenaires, chacun ayant des compétences différentes. Ainsi, les services de l'État – DDCSPP et DDT – s'associent à la cellule de soutien de la Chambre d'agriculture pour y intégrer le volet « prévention des cas de maltraitance animale », en lien avec le groupement de défense sanitaire, la MSA, les syndicats, les associations, etc. La DDCSPP travaille également en lien étroit avec le Parquet et les différentes associations de protection animale, notamment pour les carnivores domestiques et équidés en cas de maltraitance et retrait des animaux.

Sur l'ensemble des missions vétérinaires, 1 606 certificats officiels ont été délivrés (+ 25 % par rapport à 2019), notamment pour l'exportation de denrées animales ou d'animaux vivants, faites par les professionnels ou les particuliers depuis la Charente vers la Russie, la Chine, le Japon, les États-Unis, le Royaume-Uni.

Prévenir les risques industriels

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du patrimoine

La DREAL assure la protection des personnes pour leur permettre de vivre dans un environnement plus sain et plus sûr, respectueux des équilibres naturels. C'est la mission fondatrice et plus que jamais essentielle de l'inspection des installations classées.

Le contrôle des installations classées vise à stimuler une conscience élevée chez l'exploitant des enjeux environnementaux ainsi qu'un comportement responsable. Le cas échéant, les mises en demeure préfectorales, les sanctions administratives et les signalements pénaux sont mis en œuvre.

En dehors des ICPE agricoles et agri-alimentaires gérées par la DDCSPP, la DREAL assure le suivi d'environ 400 installations soumises à autorisation ou enregistrement, dont :

- 6 Seveso seuil haut et 20 Seveso seuil bas ;
- 21 sites relevant de la directive IED (*Industrial Emissions Directive*) qui a remplacé la directive IPPC (*Integrated Pollution Prevention and Control*). Elle en conserve les principes directeurs, mais renforce un certain nombre d'exigences en matière de prévention de la pollution de l'air, de l'eau et des sols provenant des installations industrielles ;
- 152 ICPE liées à l'activité du Cognac (chais avec ou sans distilleries associées). 72 ICPE similaires de Charente-Maritime, dont 3 Seveso Bas, sont également suivies par l'agence de Nersac ;
- 52 carrières, 16 parcs éoliens et 9 silos de céréales dont un classé « silo à enjeux très importants ».

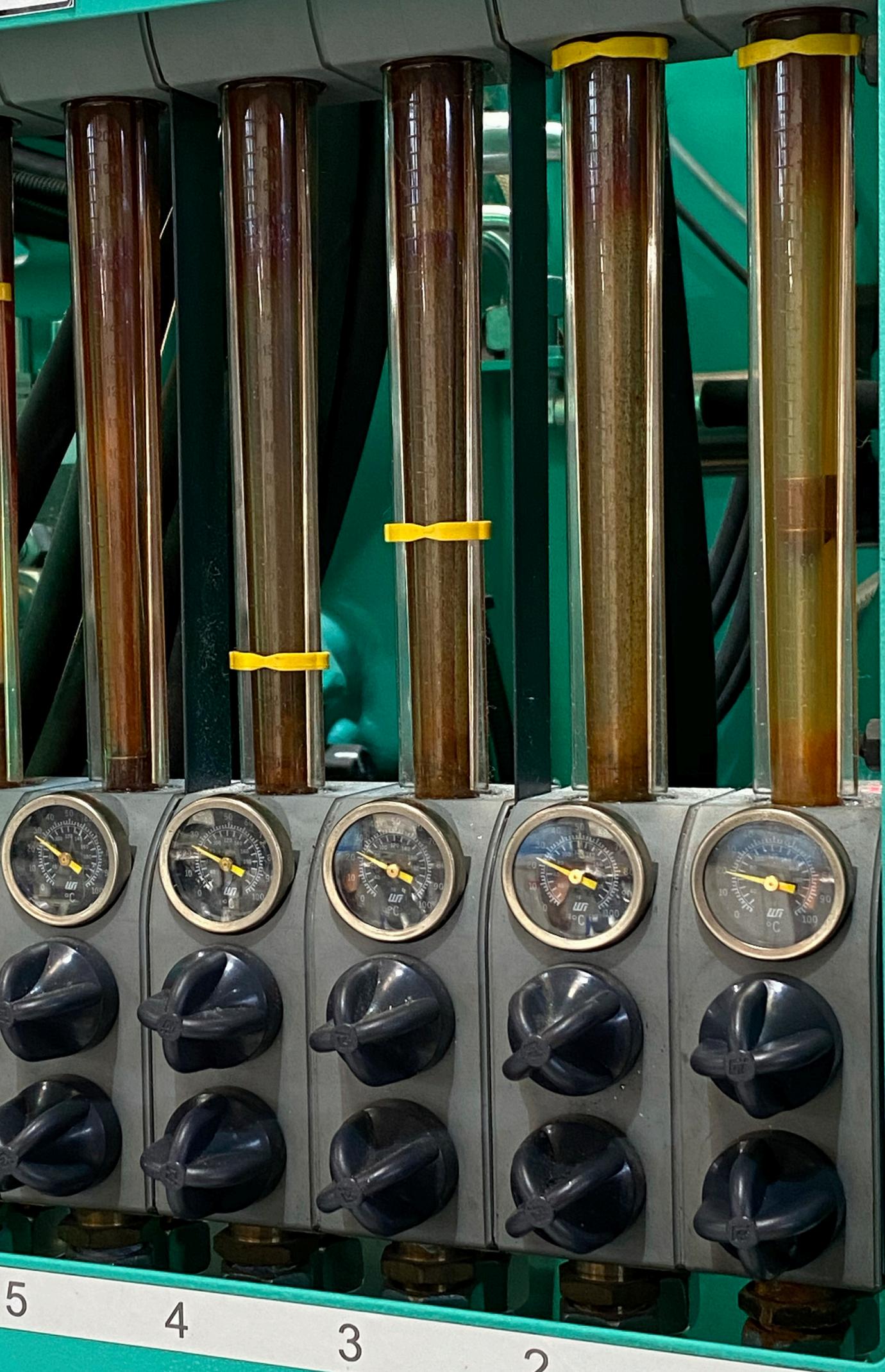
En 2020, l'unité bi-départementale en Charente a :

- instruit 13 arrêtés d'autorisation ou de refus, et 20 arrêtés complémentaires ;
- effectué 134 visites d'inspection, qui ont débouché sur :
 - 10 arrêtés de mise en demeure,
 - 3 arrêtés d'astreinte administrative,
 - 5 procès verbaux.

Fin 2020, 31 dossiers de demande d'autorisation sont en cours d'instruction, dont 13 demandes relatives à des projets de parcs éoliens.



ion
plateau



5

4

3

2





L'ÉTAT RENFORCE

LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

Prévenir les inégalités, assurer les mêmes droits à chacun, soutenir les plus vulnérables et accompagner vers l'emploi, telles sont les priorités des actions conduites par l'Etat dans le champ de la cohésion sociale et territoriale, en lien avec les collectivités locales et de nombreux acteurs de la vie sociale.

Après une mise à l'arrêt sans précédent du pays en raison du confinement, l'année 2020 a notamment été marquée par l'annonce d'un plan de relance économique exceptionnel. Il s'inscrit dans la continuité des chantiers engagés et se déploie depuis lors dans tous les territoires.

S'engager pour la politique de la ville

Préfecture

Agir pour les habitants des quartiers

C'est l'action quotidienne et coordonnée que mènent la déléguée de la préfète pour les quartiers prioritaires de la ville, le bureau de la coordination interministérielle et de l'appui territorial de la préfecture, et la DDT.

Depuis 2017, suite au lancement de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers voulue par le président de la République, le Gouvernement s'emploie à faire de l'égalité des chances une réalité pour les 5,5 millions d'habitants des quartiers, et à changer durablement le visage de ces territoires de la République

Une nouvelle méthode de mobilisation de l'ensemble des acteurs est engagée, avec les collectivités territoriales, les entreprises, les associations et habitants avec des pactes d'engagement.

En 2020, les deux contrats de ville de GrandAngoulême et Grand Cognac ont été prorogés jusqu'en 2022 dans le cadre de protocoles d'engagements renforcés et réciproques (PERR) signés par tous les partenaires. Ils concernent 4 communes et 6 quartiers prioritaires :

- Basseau – Grande Garenne, Bel-Air-Grand-Font et Ma Campagne à Angoulême ;
- Crouin à Cognac ;
- le Champ de Manœuvre à Soyaux ;
- l'Etang des Moines à La Couronne.

Au titre des crédits « politique de la ville » pour l'année 2020, le département de la Charente a bénéficié d'une dotation initiale de 585 000 € et d'une dotation complémentaire de 447 933 €, dont 176 000 € au titre de la Cité éducative, et 271 933 € au titre des différents dispositifs exceptionnels liés à la crise sanitaire mis en œuvre, soit un montant total de 1 032 933 €.

56 structures ont répondu aux différents appels à projets et 194 actions ont été subventionnées. Les crédits alloués ont été consommés majoritairement sur le pilier « cohésion sociale » à hauteur de 83 %, à 16 % sur le pilier « développement économique et emploi », et 11 % sur le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain ».

Par ailleurs, la commune de Soyaux, seule éligible à la dotation « politique de la ville » en Charente, a bénéficié d'une dotation à hauteur de 279 427 € en 2020.

En outre, le département de la Charente bénéficie d'un nombre exceptionnellement important d'adultes-relais (35 postes) répartis sur le territoire et de dix postes financés via le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP).

Renforcer la cohésion sociale

Il s'agit de faire vivre la République et ses valeurs dans le quotidien des habitants, grâce à des opérations en faveur des enfants et jeunes des quartiers, telles que :

- les quartiers d'été pour 14 porteurs et 14 actions subventionnées ;
- les quartiers d'automne pour 10 porteurs et 12 actions subventionnées ;
- les quartiers solidaires pour 10 porteurs et 11 actions subventionnées ;
- les « colos apprenantes » pour 17 séjours subventionnés. 173 enfants ont pu bénéficier d'un séjour, et ce uniquement grâce à l'implication de deux centres sociaux.

Déployer des maisons France Services

En Charente, un espace France Services a été labellisé au sein du quartier prioritaire de la politique de la ville du Champ de Manœuvre à Soyaux.

Depuis, la labellisation a été obtenue pour deux structures présentes au sein des quartiers prioritaires de Basseau – Grande Garenne à Angoulême et de l'Étang des Moines à La Couronne.

Promouvoir la place des femmes dans les espaces de la vie publique

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU), un séminaire sur le thème d'un « guide pratique pour le bon renouvellement des quartiers de Bel-Air-Grand-Font et de l'Étang des Moines » s'est tenu en septembre 2020, avec pour thématique la place des femmes et de la santé. Il s'agissait de sensibiliser les participants à l'importance de traiter bien en amont les questions liées à la prévention situationnelle dans un projet de renouvellement urbain.

Renforcer le dialogue avec les habitants et valoriser davantage l'expertise citoyenne dans les quartiers

C'est l'objectif du « Carrefour des quartiers ».

Le 1^{er} octobre 2020, un carrefour des quartiers a été organisé à La Couronne sur la thématique de « la mobilisation des habitant.e.s d'aujourd'hui et demain : une exploration de ce qui motive ! ». Il a réuni 52 participants, partenaires et acteurs de la politique de la ville intéressés par les problématiques de la mobilisation des habitants.



Cette contribution collective a alimenté l'action du contrat de ville et a servi de support pour définir des modalités plus efficaces de soutien à la mobilisation des habitants.

Direction départementales des territoires

Rendre le logement et le cadre de vie plus attractifs

Le projet de renouvellement urbain de l'Agglomération de GrandAngoulême a été examiné le 26 avril et le 8 octobre 2018 par les membres du comité d'engagement de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Les quartiers concernés sont les quartiers d'intérêt régional Bel-Air-Grand-Font à Angoulême et l'Etang des Moines à La Couronne.

Les concours financiers maximum mobilisables pour ce projet ambitieux s'élèvent à 23,8 millions d'euros de concours financiers de l'ANRU, sous la forme de subventions et prêts, pour un investissement total de plus de 66 millions d'euros.

Ce programme de renouvellement urbain vise :

- la démolition de 210 logements locatifs sociaux (195 à Bel-Air-Grand-Font et 15 à Etang des Moines) reconstitués à 100 % (60 % financé par l'ANRU et 40 % dans le cadre du droit commun) dans une démarche de rééquilibrage à l'échelle de l'agglomération, et de recyclage d'habitat ancien dégradé ;
- la requalification de 491 logements locatifs sociaux (381 logements à Bel-Air-Grand-Font et 110 logements à l'Etang des Moines), ainsi que l'aménagement d'espaces publics et la création d'équipements publics de proximité ;
- la restructuration de l'offre en équipements publics de proximité visant l'ouverture et le désenclavement des quartiers et permettre l'évolution de leur peuplement dans un objectif de mixité sociale ; un des enjeux de l'opération de renouvellement urbain est en effet qu'elle s'intègre dans la stratégie d'équilibre des peuplements et de mixité sociale de l'agglomération.

Depuis l'été 2020, et malgré le contexte sanitaire, les partenaires de l'ORU de ces quartiers ont achevé la mise au point du projet. Aussi, la convention de renouvellement urbain a été signée le 27 novembre 2020, permettant le lancement physique des différentes opérations.

Les premières opérations participant à la transformation des quartiers sont lancées, notamment à Bel-Air-Grand-Font, avec la réhabilitation de la copropriété de la résidence de la Gare, et le renforcement des réseaux d'eaux pluviales.



L'année 2020 a également été marquée par des moments forts en matière de concertation avec le séminaire « Bien rénover les quartiers en ORU » qui s'est tenu le 15 septembre. Les acteurs du renouvellement urbain poursuivent leur travail de concertation, tout au long du projet, grâce aux dispositifs mis en place collectivement.

Favoriser la mixité sociale

Pour favoriser la construction de logements sociaux et offrir du logement social accessible, là où il en manque, l'État s'attache à ce que la loi SRU – qui impose un seuil de minimal de 20 ou 25 % de logements sociaux à atteindre dans certaines communes – soit résolument appliquée, en particulier en zones tendues.

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Œuvrer pour l'emploi, l'insertion professionnelle et l'attractivité économique

De nombreuses actions ont été menées en faveur de l'économie charentaise :

- la concentration des moyens sur les publics les plus fragilisés, tout particulièrement les jeunes et les femmes ;
- l'investissement dans la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés ;
- la mobilisation sur le plan #1 jeune 1 solution, pour offrir une solution à chaque jeune ;
- le renforcement de la prise en charge des jeunes par les missions locales dans le cadre de la Garantie Jeunes et des parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), des parcours emploi compétences (PEC) et des contrats initiative emploi (CIE), dans le secteur marchand comme le secteur non marchand ;
- le renforcement de l'inclusion de clauses d'insertion pour viser l'objectif de 25% de marchés en valeur comportant une clause sociale ;
- la création de trois nouveaux postes de conseillers pour accompagner les demandeurs d'emploi ;
- l'inauguration de l'École de la deuxième chance le 3 février 2020. Ces dispositifs accueillent chaque année près de 15 000 jeunes adultes motivés, sans qualification et sans diplôme. Elles offrent un parcours individualisé, hors des schémas scolaires classiques, à chaque décrocheur pour favoriser leur insertion vers un emploi choisi ;
- la labellisation « grande école du numérique » de la CCI OPEN LAB, installée au cœur du quartier Champ de Manœuvre à Soyaux et qui offre un

cycle de formation alternatif et innovant destinés à l'insertion de tous publics dans les métiers du numérique ;

- l'accompagnement des créateurs d'entreprises les plus fragiles avec « la fabrique à entreprendre ». L'enjeu de ce dispositif est de développer l'initiative entrepreneuriale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans un double objectif de création d'emplois et de développement économique. C'est un lieu unique pour tester, accompagner, financer et développer un projet d'entreprise.

Direction des services départementaux de l'Education nationale

La Cité éducative

Trois objectifs nationaux qui sont de conforter le rôle de l'école, de promouvoir la continuité éducative, et d'ouvrir le champ des possibles.

Le label « Cités éducatives » est une démarche partenariale à l'échelle d'un territoire, qui s'appuie sur une alliance de l'ensemble des acteurs pour offrir aux élèves des quartiers prioritaires un cadre d'apprentissage et d'épanouissement renforcé, de l'enfance jusqu'à l'insertion professionnelle. Parents, enfants, élus, enseignants, acteurs associatifs : tous se mobilisent pour rendre prioritaire l'enfant, l'élève, l'individu et non plus le territoire.

Angoulême a été labellisée Cité éducative, et la candidature de Soyaux est retenue.

La Cité éducative d'Angoulême, établie sur deux quartiers prioritaires de la politique de la ville, est organisée par un comité de pilotage tripartite composé de la préfète, représentante de l'Etat, de la directrice académique des services départementaux de l'Education nationale et du maire d'Angoulême, ainsi que par un groupe projet, deux groupes de territorialisation, et un observatoire.

Plusieurs projets ont été menés pendant le premier confinement (mars-mai 2020), comme :

- l'opération « 1 000 livres pour la Cité éducative », sur une initiative nationale déclinée sur les deux quartiers, et qui a participé au développement de l'alliance éducative ;
- l'équipement numérique des familles ;
- le partenariat avec la direction de l'insertion du Conseil départemental et la caisse d'allocations familiales (CAF) de la Charente sur un dispositif d'accompagnement des bénéficiaires du RSA, étendu aux parents d'élèves scolarisés en collège sur le territoire (100 familles équipées).

Des projets ont été construits en transversalité autour de quatre thématiques :

1. L'accueil dans la cité :

- l'accueil pour tous : accueil de loisirs spécifique pour les enfants à besoins particuliers et accueil spécifique des enfants sans reconnaissance de handicap. Projet en partenariat avec l'Institut régional du travail social de Poitou-Charentes, le programme de réussite éducative, les écoles et collèges, la DSDEN et les centres sociaux culturels et sportifs (CSCS) des deux quartiers,
- l'école ouverte : projet à développer en partenariat avec la municipalité, les établissements publics locaux d'enseignement (EPL), les écoles, et les CSCS, pour rechercher de la cohérence et de la continuité dans l'offre éducative ;

2. L'école dans la cité ;

- assurer une continuité pédagogique et un accompagnement à la parentalité au sein d'un espace de travail accompagné (ESTAC), en partenariat des EPLE et CSCS, sur un territoire, et, en réflexion, sur le second territoire,
- accompagner les familles sur le numérique avec un partenariat entre Unis-Cité, la Cité éducative, la DSDEN, la municipalité et les CSCS,
- équiper en matériel les familles et les former à l'utilisation du numérique pour le suivi éducatif des enfants (ENT, téléservices, orientation),
- développer le programme de soutien à la fonction parentale (PSFP) avec l'instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) de Nouvelle-Aquitaine, sur le développement de compétences psychosociales ;

3. La culture dans la cité, avec :

- la résidence d'artiste au collège Marguerite de Valois en lien avec les écoles élémentaires et le centre social du CAJ,
- le projet Web-TV commun aux deux territoires,
- les ateliers théâtre en famille pour une continuité éducative et parentalité ;

4. L'insertion dans la cité, avec :

- un partenariat avec la Fondation Agir contre l'exclusion (FACE) Limousin pour la présentation des métiers du secteur de l'industrie, des métiers en tension et de la thématique des représentations liées au genre,
- un accompagnement à la recherche de stages (3^e, périodes de formation en milieu professionnel et autres),
- des partenariats à développer avec la mission locale et l'École de la deuxième chance.

Agir pour l'éducation et la petite enfance

C'est favoriser la réussite éducative des enfants dès leur plus jeune âge par :

- le dédoublement des classes de grande section de maternelle, de cours préparatoire et cours élémentaire 1^{ère} année en réseaux d'éducation prioritaires (REP et REP+);
- la lutte contre la fracture numérique avec l'achat de 85 ordinateurs et 30 tablettes pour les enfants des quartiers.

C'est aussi favoriser l'orientation des élèves et nourrir leur ambition pour leur permettre de choisir réellement leur voie.

Le stage d'observation de 3^e obligatoire pour tous s'avère parfois difficile à trouver pour certains collégiens qui ne disposent pas d'un réseau et de contacts personnels. Grâce à la mobilisation des acteurs publics, des entreprises privées, des clubs d'entreprises (PAQTE) et des partenaires associatifs, une bourse de stages a été créée pour permettre aux élèves de découvrir la diversité des métiers et affiner leur orientation.

Soutenir les anciens combattants

Office national des anciens combattants et victimes de guerre

Le service départemental de l'ONACVG de la Charente a connu en 2020 une activité particulièrement soutenue, notamment au regard de l'importance du monde combattant charentais, qui se compose de 47 associations départementales regroupant environ 11 000 adhérents ainsi que 3 associations de transmission de la mémoire.

La reconnaissance et la réparation, la mémoire et la solidarité sont les principales missions de l'ONACVG.

Le conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et pour la mémoire de la Nation, a été renouvelé par arrêté préfectoral du 3 juin 2019. En 2020, la commission solidarité s'est réunie à cinq reprises (les quatre dernières en comité restreint ou à distance en raison de la pandémie), la commission mémoire s'est réunie une fois, et la commission du diplôme d'honneur de porte-drapeau s'est réunie à l'approche du 11 novembre.

La reconnaissance et réparation

L'année 2020 a été principalement marquée par la poursuite de la mise en œuvre des dispositions permettant d'attribuer la carte du combattant aux militaires ayant participé aux opérations en Algérie entre le 3 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964.

Après enregistrement et instruction par le service départemental, 182 cartes du combattant et 191 titres de reconnaissance de la Nation ont été attribués, principalement au titre des opérations en Algérie après le 2 juillet 1962 (289 cartes du combattant). Les retraites du combattant des intéressés ont toutes été certifiées et liquidées.

Le service départemental a également délivré au cours de l'année 2020, 17 cartes d'invalidité, 4 cartes de stationnement, 29 cartes de veuve, 3 cartes de pupille de la Nation et 34 diplômes de porte-drapeau.

Les Harkis et rapatriés

Après l'indépendance de l'Algérie, de nombreuses familles de harkis se sont installées en Charente, formant parfois de petites communautés comme à Dignac. 44 harkis ou veuves de harkis bénéficient de l'allocation de reconnaissance, de l'allocation viagère et/ou de complément de bourses pour leurs enfants .



L'Œuvre nationale du Bleuet de France

Les campagnes de collecte en faveur du Bleuet de France, œuvre caritative, organisées aux mois de mai et de novembre 2020, ont permis de recueillir près de 3 400 €.

La mémoire

En 2020, 125 passeports pour la mémoire ont été distribués dans quatre communes. Ce document qui contient des informations sur les lieux de mémoire départementaux, régionaux et nationaux est distribué aux élèves de l'enseignement primaire. Il permet d'acter leur présence aux cérémonies et commémorations.

En dépit de la crise sanitaire, deux actions de mémoire ont été organisées en 2020, l'une portant sur le 75^e anniversaire de la Libération des camps et l'autre sur le 75^e anniversaire de la Libération du territoire.

Dans cet esprit, le service départemental de l'ONACVG souhaite valoriser à la fois la Nécropole nationale de Chasseneuil-sur-Bonnieure et la route « Claude Bonnier – Chemin de la Liberté ».

Le service départemental a apporté son soutien au Concours national de la Résistance et de la Déportation. Autour du thème annuel « répressions et déportations en France et en Europe, 1939-1945 – espaces et histoires », trois rencontres pédagogiques ont été organisées dans la salle de cinéma du 1^{er} RIMa à Angoulême.

Près de 400 élèves venant de 12 établissements scolaires différents ont pu recueillir le témoignage d'une ancienne résistante-déportée, Madame Andrée Gros, et visiter l'exposition préparée par l'Espace mémoriel Résistance et Déportation.

La solidarité

En 2020, le budget de solidarité a été porté à 160 384 €, en augmentation de 12,20 % par rapport à l'année précédente. Il correspond à l'attribution de 210 aides financières en faveur d'anciens combattants et de victimes de guerre démunis ou en situation de précarité.

Par ailleurs, 53 subventions ont été accordées aux Pupilles de la Nation. Enfin, 11 chèques de service ont été utilisés pour des secours d'extrême urgence.

Favoriser l'inclusion sociale

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

Dans le cadre de la crise sanitaire de 2020, la DDCSPP a axé son intervention sur les priorités définies au plan national en marge des mesures de confinement et les contrôles de leur application, tout en informant en continu et en maintenant le contact avec les différents opérateurs et partenaires mobilisés pour lever les difficultés rencontrées.

L'adaptation du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion

Conformément aux consignes sanitaires nationales, les structures et opérateurs charentais de la veille sociale, de l'hébergement d'urgence et adapté, ont dû se réorganiser tout en maintenant une activité essentielle en direction des personnes les plus vulnérables.

Pour cela, les modalités d'accueil et d'accompagnement ont été révisées dans le respect des gestes barrière, validées lors de réunions hebdomadaires de veille sociale en présence de la DDCSPP, de l'ARS, du SIAO et l'ensemble des opérateurs des maraudes et de l'hébergement, et en lien avec le centre hospitalier d'Angoulême qui a apporté notamment son expertise pour définir les modalités de détection, d'orientation et de prise en charge des éventuelles personnes symptomatiques ou contact.

Les accueils collectifs (accueils de jour, hébergement d'urgence) ont ainsi été réorganisés et desserrés en privilégiant « l'aller vers » (visite directement sur les lieux d'hébergement) et l'adaptation de certains services (délocalisation des douches, portage des repas...) pour limiter, en nombre de personnes et dans le temps, l'accès aux locaux habituels. L'accompagnement des personnes et le service de domiciliation administrative ont pu ainsi être maintenus.

Le centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) du « Rond-Point » qui accueille habituellement 20 personnes en internat en chambres doubles a été transféré au sein d'un ancien hôtel et d'une maison comprenant plusieurs chambres afin de respecter les mesures de distanciation physique. La restauration sociale du centre (40 couverts le midi) a aussi été réorganisée sous la forme de paniers repas. Les haltes de nuit sont restées ouvertes en journée pour permettre aux personnes sans domicile de se maintenir isolées, avec livraison de colis d'aide alimentaire sur place.

Enfin, un centre de desserrement avec une équipe sanitaire mobile a été mis en place en vue d'accueillir, isoler et soigner des éventuelles personnes sans domicile hébergées dans les structures du département. Du fait d'un nombre peu important d'orientations de ce type au niveau régional, un seul centre a ensuite été maintenu sur Bordeaux.

Par ailleurs, une convention a été signée avec la préfecture dans le cadre de la cellule territoriale d'appui à l'isolement pour accueillir le grand public en mobilisant des places d'hôtel (7 personnes accueillies au 31/12/20).

Malgré le contexte sanitaire, de nouvelles capacités d'hébergement ont pu voir le jour en 2020, en plus des 176 places d'hébergement d'urgence pérennes et des places mobilisables en cas de déclenchement de niveaux d'alerte du plan hivernal :

- 4 nouvelles haltes de nuit créées grâce au travail partenarial des collectivités, du SIAO et de l'Etat (deux à Ruelle, une à Jarnac et une à Châteauneuf) ;
- 8 nuitées hôtelières et 15 places hivernales exceptionnelles ouvertes durant la période hivernale 2019-2020 ont été maintenues sur toute l'année 2020 pour permettre la mise à l'abri des personnes sans domicile. 7 d'entre elles ont été pérennisées à compter du 1^{er} janvier 2021, et 20 autres places ont par ailleurs été ouvertes début 2021 ;
- une résidence habitat jeunes de 80 places à Cognac (association Pierre Semard) ;
- une résidence d'accueil destinée aux personnes en souffrance psychique de 25 places à Angoulême (association ATTAPSY) ;
- 70 places d'intermédiation locative créées au second semestre 2020.

Le versement des subventions aux opérateurs ne s'est pas interrompu. Sur l'ensemble de ces mesures, habituelles et exceptionnelles, l'État a versé 5,2 millions d'euros aux opérateurs de l'accueil, hébergement et insertion (AHI).

Un suivi particulier a notamment été mené concernant d'une part le public voyageur, en lien avec l'ARS, les centres sociaux dédiés, le syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage en Charente (SMAGVC) et les collectivités, et d'autre part les majeurs protégés via les mandataires judiciaires.

La coordination de l'aide alimentaire

Au démarrage du premier confinement, la Banque Alimentaire, en lien avec la DDCSPP, a pu rouvrir son activité initialement suspendue pour approvisionner ses adhérentes et garantir la fourniture de denrées aux ménages les plus précaires.

En lien avec le Conseil départemental, les collectivités, les épiceries sociales et les grands réseaux nationaux présents sur la Charente (Banque Alimentaire, Restos du Cœur, Secours Populaire, Croix Rouge, Secours Catholique) et tout le secteur associatif (plus de 60 associations) qui assurent le maillage territorial, un travail régulier de suivi des points de distribution et de levée des difficultés rencontrées a été réalisé tout au long de l'année 2020 pour maintenir un haut niveau de distribution de denrées à près de 11 000 bénéficiaires. Le soutien financier de l'État (207 230 €) est venu appuyer les associations de l'aide alimentaire face à la situation liée à la Covid-19.

Les réponses de soutien durable aux personnes

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncée en octobre 2018 par le président de la République est entrée dans une phase opérationnelle avec, en particulier, une contractualisation avec les départements.

Débutée en 2019 en Charente, un second avenant a été signé pour 2020 entre l'Etat et le Département pour un montant versé par l'Etat de 742 924 € (475 100 € en 2020 et report de 267 824 € de crédits 2019 non utilisés) après un travail commun d'état des lieux des actions menées en 2019-2020, à la fois sur la base du socle de la stratégie (prévention des sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance, insertion des personnes bénéficiaires du RSA...) et des initiatives locales.

En parallèle, plusieurs projets ont été lancés dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté :

- le déploiement par l'UDAF de trois points conseil budget (PCB) pour une durée de trois ans (financement de 45 000 € par an par l'État), dont le principal objectif est d'agir en faveur de la prévention du surendettement et d'accompagner les personnes en difficulté financière dans leurs démarches de maîtrise budgétaire. Ces lieux d'accueil, d'information, d'accompagnement ou d'orientation seront situés au sein de quartiers prioritaires de la politique de la ville (GrandAngoulême, Grand Cognac) et en zone rurale (nord-Charente). Les interventions des PCB ont déjà démarré et s'étendent sur le territoire, après des phases d'expérimentation au sein des QPV. Les accueils s'appuient sur les espaces France Services, les maisons de services au public ou les centres sociaux ;

- l'accompagnement de personnes en situation de grande marginalité : la candidature déposée par la Charente pour ce projet sur trois ans émanant d'une volonté collective et multipartenariale d'apporter une réponse soutenue et adaptée à l'accompagnement, dans toutes ses composantes, des personnes en situation de grande marginalité, n'a pas été retenue. Cependant, un diagnostic territorial financé dans le cadre de la stratégie (24 000 €) sera réalisé en 2021 afin de développer des réponses adaptées à destination de ce public, en lien avec deux autres projets qui sont envisagés pour 2021, impliquant le Conseil départemental et les collectivités, les partenaires institutionnels (CAF, Pôle Emploi...) et tous les acteurs locaux de l'insertion : le dispositif « Convergence » et le déploiement du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) ;

- le soutien de projets locaux concernant l'insertion, l'accès au logement, la santé et l'émancipation des jeunes, des actions pour les familles en grande précarité et des actions d'inclusion numérique pour les plus fragiles. Trois projets charentais ont été retenus par le niveau régional pour un financement de 67 000 € ;

- la formation en direction des professionnels de la petite enfance : la CAF et le Conseil départemental ont été retenus dans le cadre d'un projet sur la prévention des stéréotypes et l'accueil des enfants à l'ère du numérique, notamment la sensibilisation du danger des écrans.

Les autres activités habituelles sur le champ de la cohésion sociale, en particulier de soutien aux publics les plus vulnérables se sont poursuivies durant l'année, parfois de manière adaptée (conseil de familles, droit au logement opposable et accès au logement, comité médical et commission de réforme, commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, réunion du fonds de compensation du handicap...).

Par ailleurs, l'année 2020 a été marquée par la finalisation de l'écriture du nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2020-2026, signé début 2021.

Améliorer l'accueil des gens du voyage

Préfecture

La commission départementale consultative qui s'est tenue le 5 février 2020 a présenté le schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2020-2026 à l'ensemble des partenaires et élus des EPCI du département.

La crise sanitaire qui a suivi a retardé l'installation des nouveaux conseils municipaux et par voie de conséquence celle des conseils communautaires qui n'ont pu émettre un avis sur le projet de schéma qu'à partir du mois de juillet 2020. Leurs avis ont été pris en considération en vue de la signature conjointe du schéma par la préfète et le président du Conseil départemental lors de la réunion de la commission consultative du 22 mars 2021.

En préparation de cette signature, les actions en faveur de l'habitat se sont poursuivies, avec notamment un projet à Aigre, porté par la communauté de communes Cœur de Charente, avec 17 emplacements de caravanes répartis entre 5 et 7 terrains familiaux locatifs. La subvention de l'État interviendra en 2021.

Un autre projet de terrains familiaux locatifs, discuté avec la mairie de Villefagnan en 2020, pourrait s'inscrire également pour l'année 2021. L'opération compterait 10 emplacements de caravanes.

Au total, 520 besoins d'habitat sont recensés sur l'ensemble du département de la Charente.

Les acteurs institutionnels (préfecture, ARS, DDCSPP, DDT, SMAGVC) et associatifs (centres sociaux et AAISC, Croix Rouge, Secours Populaire, Banque Alimentaire, etc.) se sont activement mobilisés dès l'instauration du premier confinement pour trouver les réponses les plus adaptées à la situation pour la communauté des gens du voyage en Charente.

L'objectif était de répondre aux besoins présents mais surtout d'anticiper la survenance de *cluster* sur des lieux de vie regroupant plusieurs familles, et apporter des solutions idoines dans le respect du mode de vie des voyageurs.

Plusieurs travaux ont été menés afin de :

- constituer un réseau d'acteurs pour appréhender tous les enjeux afférents : désignation d'un référent en préfecture, constitution d'une cellule dédiée à l'ARS, institution de réunions régulières rassemblant tous les acteurs, etc. ;

- cartographier l'implantation des voyageurs en Charente pour permettre la réactivité dans le déclenchement des actions de préventions et des éventuelles actions de protection ;
- établir des procédures, dans l'hypothèse de l'apparition d'un *cluster*, pour approvisionner les familles confinées en denrées de première nécessité ;
- réfléchir à la méthode à adopter concernant la procédure de desserrement en cas d'apparition d'un *cluster* sur une aire d'accueil ou un terrain familial important ;
- trouver des lieux de desserrement sur les communes où sont implantés les voyageurs (travail effectué par le SMAGVC).

BESOIN EN HABITAT PAR ECPI

<i>Territoire</i>	<i>Habitat ordinaire</i>	<i>Terrain familial</i>	<i>Habitat adapté</i>	<i>Aménagement de terrain</i>	<i>Travaux bâti</i>	<i>Total</i>
<i>GrandAngoulême</i>	8	16	152	55	-	231
<i>Grand Cognac</i>	14	2	32	24	13	85
<i>4B-Sud Charente</i>	-	-	-	1	-	1
<i>Rouillacais</i>	-	-	1	4	-	5
<i>Charente-Limousine</i>	17	-	58	7	5	87
<i>Val de Charente</i>	11	1	30	8	2	52
<i>Cœur de Charente</i>	10	1	27	5	5	48
<i>Lavalette Tude Dronne</i>	3	-	2	9	-	14

Assurer l'accès au logement et prévenir les expulsions

Direction départementale des territoires | Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

Ces missions sont au cœur des préoccupations des services de la DDT et de la DDCSPP, en lien avec le groupement d'intérêt public Charente Solidarités dont le conseil d'administration est constitué par l'ensemble des partenaires concernés : Etat, Département, organismes de sécurité sociale, collectivités locales, bailleurs publics et organismes de financement du logement social, fournisseurs d'énergie, distributeurs d'eau et fournisseurs de services téléphoniques, associations.

Le département de la Charente connaît une décroissance démographique, un accroissement des desserments des ménages, des disparités de revenus selon les territoires, une augmentation de la vacance de logements, un parc vieillissant et des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Si la Charente n'est pas un territoire tendu au regard des besoins en logements, elle a cependant des attentes notamment en production de logements sociaux tels que des prêts aidés d'intégration (PLAI) locatifs, des PLAI adaptés et des prêts locatifs à usage social (PLUS). Cette offre peut ainsi répondre aux besoins de ménages en difficultés financières ou d'insertion sociale et favoriser la mixité en particulier par l'accueil de ces ménages en dehors des quartiers prioritaires de la ville.

En 2020, 236 logements locatifs sociaux ont été financés : 83 PLAI, 150 PLUS et 3 PLS contre 251 prévus initialement. La production a été maintenue à un bon niveau malgré les périodes de confinement.

L'Agence nationale de l'habitat (Anah) contribue également à la production de logements sociaux dans le parc privé par le biais du conventionnement pour un parc locatif privé abordable.

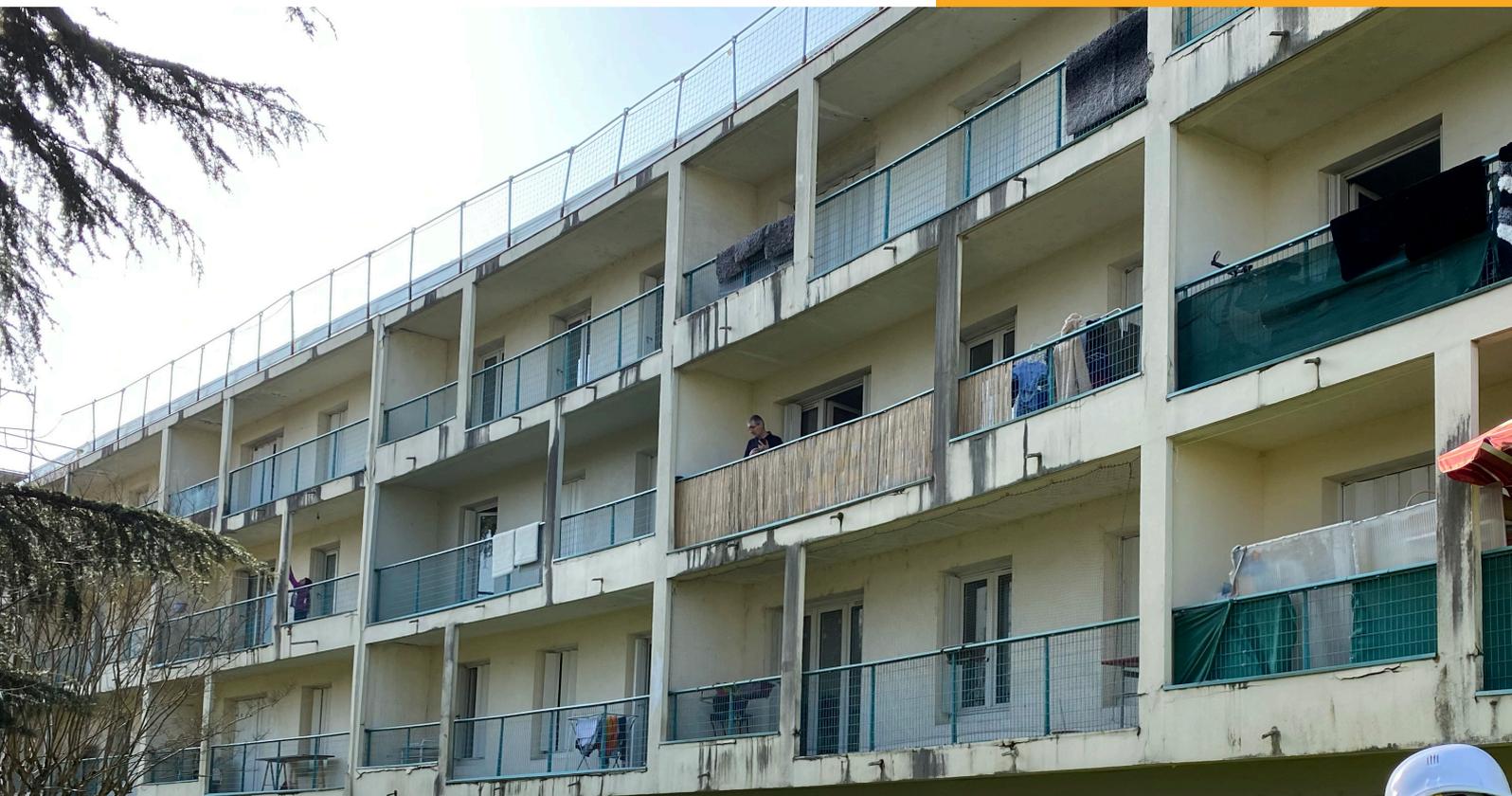
En 2020, 536 logements ont été subventionnés pour un montant de 4 520 506 €. La rénovation énergétique et l'adaptation des logements à la perte d'autonomie ont été au cœur des actions de l'Anah. Après la production de logements abordables, la rénovation thermique et l'adaptation du logement, le conventionnement de l'Anah poursuit un quatrième objectif : lutter contre la vacance qui caractérise les centres-bourgs en

aidant à rénover les logements existants et à revitaliser les territoires.

L'article 55 de la loi solidarités et renouvellement urbain (SRU) du 12 décembre 2000 fixe à 20 % (voire 25 %) le taux de logements sociaux dont doivent disposer certaines communes. Le décret du 30 décembre 2019 liste les communes exemptées pour la septième période triennale 2020, 2021 et 2022. En Charente, 5 communes n'ont pas atteint leurs objectifs de production fixés pour la précédente période triennale. À l'issue de la procédure contradictoire et au regard de leur situation et des perspectives d'évolution, elles n'ont pas fait l'objet d'une décision de carence. Ces communes feront cependant l'objet d'une attention particulière au cours des prochaines années, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre du programme local de l'habitat (PLH) de GrandAngoulême.

S'agissant de l'accès au logement des publics sans abri ou mal logés, la commission de médiation liée au droit au logement opposable s'est réunie 4 fois en 2020. 38 dossiers ont été traités (contre 33 en 2019) : 23 décisions reconnaissant le caractère prioritaire et urgent des recours pour une offre de logement, et 1 décision reconnaissant le caractère prioritaire pour un accueil en CHRS ont été prises.

S'agissant du maintien dans le logement des ménages en difficulté, 447 signalements ont été adressés à la commission de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) (contre 634 en 2019), 421 assignations ont été délivrées (contre 461 en 2019), 89 concours de la force publique ont été accordés (contre 128 en 2019), mais seulement 8 expulsions ont été réalisées contre 15 en 2019 grâce au travail partenarial mené.





Œuvrer en faveur du travail et de l'emploi

Tout au long de l'année 2020, les services de l'État compétents se sont mobilisés pour soutenir activement le secteur économique de la Charente dans un contexte contraint dû à la crise sanitaire.

Dans l'objectif de soutenir les entreprises dans un contexte de crise inédit, et ainsi de veiller à la préservation de l'emploi en Charente, un réseau des « têtes de pont » économiques a été mis en place par la préfecture à compter du 17 mars 2020 pour mettre en lien les différents acteurs économiques du territoire.

Il est constitué des services de l'État concernés (DDFIP et DIRECCTE), du directeur de la Banque de France, du directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), du directeur général de l'Union patronale, du secrétaire général de la Chambre de métiers et d'artisanat (CMA), de la secrétaire générale de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), du secrétaire général de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), du secrétaire général de la Fédération française du bâtiment (FFB), du délégué de BPI France, d'une représentante départementale des experts comptables, et de représentants des collectivités locales (région Nouvelle-Aquitaine, Conseil départemental, communautés d'agglomération d'Angoulême et de Cognac, communautés de communes).

Plusieurs réunions hebdomadaires ont ainsi été organisées dès le début de la crise pour échanger sur les enjeux économiques afférents, et ainsi actionner les leviers de soutien idoines :

- une instance globale réunissant les acteurs économiques du département (chambres consulaires, union patronale, élus du territoire, etc.) ;
- une instance réunissant spécifiquement les collectivités territoriales ;
- une instance dédiée au secteur du bâtiment et des travaux publics ;
- une instance prévue pour le secteur de l'hôtellerie et de la restauration.

Cette comitologie a largement permis de coordonner les acteurs, de faire émerger une vision commune des problématiques liées à la crise et de mobiliser les entreprises pour la production d'équipements de protection individuels.



Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

En outre, les instances d'accompagnement des entreprises telles que le comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) ou la médiation de crédit par la Banque de France, ont été mobilisées à une fréquence sans précédent, de façon à anticiper au maximum les situations de difficulté des sociétés.

Les services de la DIRECCTE se sont pleinement investis dans la gestion de l'activité partielle, outil au service de la politique publique de prévention des licenciements économiques qui permet à l'employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés.

Enfin, les services de la DDFIP ont également largement contribué à cette gestion de crise, au travers des mesures de bienveillance fiscales adoptées à l'égard des entreprises ou la prise en charge du fonds de solidarité.

L'insertion par l'activité économique

Le soutien à l'économie s'est traduit par une action soutenue de la DIRECCTE pour l'insertion par l'activité économique.

Le département de la Charente comporte 43 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) réparties sur l'ensemble du territoire. Ce nombre important de structures concourt à la richesse de l'offre; il peut aussi en révéler les fragilités.

Pour pallier ces fragilités et renforcer le système, trois démarches ont été mises en place dans le département.

La coopération et la mutualisation de SIAE en Sud-Charente

Dès 2017, sous l'impulsion de la DIRECCTE, et à partir d'un diagnostic territorial du besoin et de l'offre d'insertion réalisé via un diagnostic local d'accompagnement (DLA), une stratégie de coopération et de mutualisation a été mise en place entre les 8 SIAE du Sud-Charente, dans l'objectif de renforcer l'offre d'insertion par l'activité économique du territoire.

En 2020, l'association « Collectif Sud-Charente » a été créée par ces 8 SIAE (6 ateliers et chantiers d'insertion, 1 association intermédiaire et 1 entreprise de travail temporaire d'insertion) pour construire une stratégie de communication et de mutualisation entre elles. Ce collectif permet de mailler le territoire pour proposer une offre IAE et mieux répondre à la commande publique en activant les clauses sociales des marchés publics. Il a permis un renforcement de la relation entreprise, la pratique d'une veille et d'un partage



d'informations ainsi qu'une possibilité de mutualiser des équipements, matériels et achats pour rationaliser les coûts.

Des groupes de travail ont été mis en place et ont permis d'avancer sur chacune des actions identifiées, validant des offres de services mutualisées à proposer sur le territoire.

L'association a travaillé sur un référentiel partagé entre les 8 structures pour envisager la mise en place d'une plateforme d'accompagnement. Il existe déjà une dynamique présente auprès des accompagnateurs socio-professionnels, actée par des mutualisations de formations entre structures.

Le travail amorcé depuis juin 2019 a permis de poser les bases d'offres de services orientées vers les marchés de gré à gré (sans concurrence) auprès des collectivités locales, mais également auprès d'entreprises privées, portant sur des nouveaux clients potentiels (et non les clients déjà existants des structures).

La DIRECCTE a apporté un financement en 2018, 2019 et 2020 pour les accompagner dans ces démarches. Le dernier financement accordé, via le fonds départemental d'insertion (FDI) Rebond, doit permettre au collectif de proposer de nouvelles prestations de nettoyage. L'objectif est de créer une offre d'insertion autour des métiers de la propreté, ce qui permet d'intégrer des personnes non formées avec la possibilité de formation et de parcours d'adaptation, afin d'aboutir à un retour à l'emploi de droit commun.

L'action en faveur du maraîchage biologique

Suite au besoin exprimé par les acteurs publics de structuration d'une filière alimentaire bio en circuit court, 5 ateliers et chantiers d'insertion charentais ayant une activité maraîchage ont souhaité apporter une réponse collective.

Ainsi, ces cinq structures ont engagé une démarche de coopération avec pour ambition de mutualiser les pratiques, les moyens, le temps d'animation et l'ingénierie de projet.

La DIRECCTE a soutenu le démarrage de ce projet en participant au financement d'un poste de chargé de l'animation, la structuration et du développement de la filière. La dotation du FDI Rebond permettra à la DIRECCTE de prolonger son soutien en 2021. L'objectif, à terme, est de structurer la production et l'approvisionnement du département en produits bio circuits courts, bruts ou transformés, tout en contribuant au développement de l'emploi des publics les plus fragiles.

Le développement d'activités de confection et de valorisation des textiles

Un projet à dimension régionale du groupement textile Nouvelle-Aquitaine pour le développement des activités de confection et de valorisation des textiles – qui regroupe 11 SIAE dont l’association de régie urbaine (ARU) d’Angoulême – est porté par le CEDIF, atelier et chantier d’insertion du Nord Charente.

Le partenariat a démarré en mars 2020 avec d’autres chantiers en activité couture de la région pour répondre aux commandes massives de masques en tissu (entreprises, collectivités...). Cette mobilisation a abouti à un projet régional de mutualisation de ressources entre les différents chantiers d’insertion : sur la démarche commerciale avec le recrutement d’un chargé de développement, l’investissement avec l’acquisition de matériel performant en impression textile, l’aide au conseil en stratégie de communication, et l’optimisation des process de production.

Ces actions bénéficient du soutien financier de l’Etat avec le FDI Rebond, du Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine, et d’un consortium d’entreprises de l’économie circulaire.

Pôle Emploi

L’année 2020 aura été à bien des égards radicalement atypique pour les agences de Pôle Emploi.

En effet, les pouvoirs publics, confrontés aux effets de la crise sanitaire mondiale, ont été amenés à prendre des dispositions fortes, parfois à caractère restrictif (confinement, couvre-feu, fermetures administratives...) lesquelles ont impacté défavorablement l’activité économique, entraînant une évolution défavorable des principaux agrégats nationaux en la matière.

La Charente a connu une évolution assez semblable au reste du territoire national, avec toutefois un impact moindre et assorti de quelques particularités vraisemblablement liées au caractère encore assez rural du département, de sorte que l’économie agricole aura eu globalement moins à souffrir des effets de la crise comme ce fût le cas par le passé.

Les effets de la crise sanitaire sur la demande d’emploi en Charente

La Charente a été moins impactée que la région Nouvelle-Aquitaine par la crise en termes de demandes d’emploi. Ainsi, la totalité des publics considérés a connu en 2020 une progression de + 3,4 %, moindre que celle de la région qui s’établit à + 4,3 %.

Les détenteurs d’un niveau de formation de type BEP/CAP ont été impactés par la récession à hauteur de ce que connaît la région. Le fait que ces derniers exercent le plus souvent leurs activités dans les secteurs les plus durement touchés peut être l’explication à cet état de

fait. Le recul de l'intérim, associé à la quasi-disparition des offres en CDD courts durant le printemps 2020 aura constitué une perte réelle d'opportunités pour ces publics plutôt masculins ne disposant que d'assez peu de compétences transférables sur des activités connexes, et ne présentant pas une mobilité professionnelle et géographique marquée.

Globalement, ce sont les hommes, les personnes âgées de moins de 26 ans, les plus de 50 ans et les bénéficiaires du RSA qui ont connu la progression la plus forte dans la demande d'emploi en Charente l'an passé. Il convient aussi de souligner le fait que le nombre des demandeurs d'emploi ayant une durée d'inscription supérieure à 12 mois a progressé de 6,1 %, à l'identique de ce qu'a connu la Nouvelle-Aquitaine.

Les actions déployées par Pôle Emploi Charente en 2020 ont permis de contenir, puis de faire régresser les effets négatifs de la crise sanitaire en 2021. Ainsi, à la fin de l'année 2020 :

- la Charente comptait 31 150 demandeurs en catégories A, B et C ;
- la population des demandeurs d'emploi avait augmenté de 3,3 % (moins qu'en région Nouvelle-Aquitaine où le taux s'établit à 4,3 %) ;
- la catégorie A avait connu une progression nettement inférieure en Charente (+ 4 %), alors qu'elle a progressé à l'échelle régionale (+ 7 %).

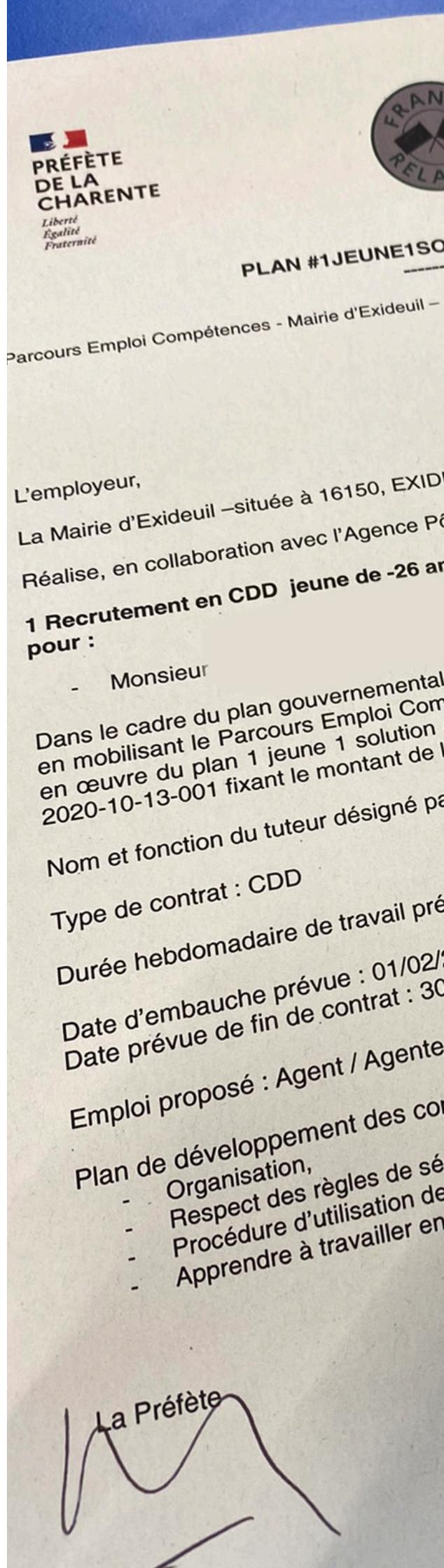
Bien qu'ayant fortement augmenté, la demande d'emploi en Charente demeurait à la fin de l'année 2020 inférieure à son niveau de 2018.

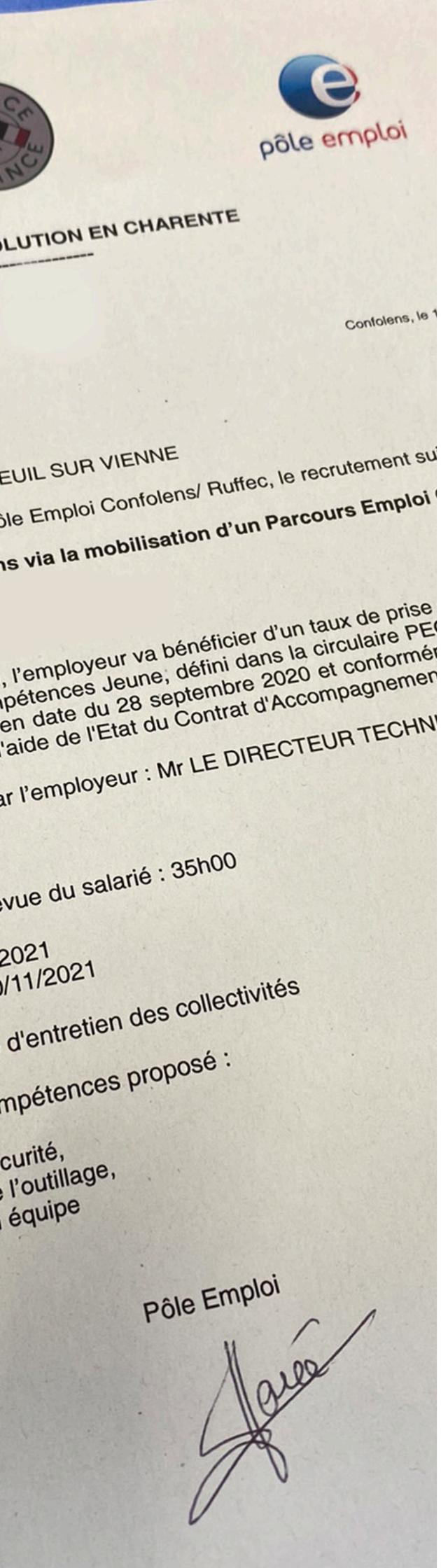
Enfin, afin d'être pleinement exhaustif en ce qui concerne la demande d'emploi, et pour bien mesurer l'impact de l'activité de Pôle Emploi, il convient de souligner, qu'en Charente, 16 837 demandeurs d'emploi sont indemnisés, dont 82 % par Pôle Emploi, pour un montant total versé de près de 162 millions d'euros, soit 5 % du montant régional mobilisé au service de l'indemnisation des demandeurs d'emploi.

Les effets de la crise sur le recueil des offres d'emploi en Charente

Dès la mise en œuvre du confinement au printemps, Pôle Emploi s'est trouvé confronté à une chute très significative de l'expression des besoins de main-d'œuvre, à l'exception des besoins émanant des secteurs agricole, sanitaire et social, et de la construction.

Sur la période allant de décembre 2019 à novembre 2020, 12 000 offres d'emploi ont été enregistrées, ce qui constitue une baisse de 15,5 % sur un an. Cette diminution, quoique très significative, demeure nettement inférieure à celle qui a touché la région (22,9 %) : la baisse des offres dans le département représente 2 200 postes en moins.





L'analyse par secteur met en exergue le fait que l'industrie manufacturière (- 660) et les services (- 350) sont les secteurs qui ont perdu le plus d'offres comparativement à l'année 2019. L'hébergement, à l'instar de ce qui s'est produit plus globalement dans le tourisme, présente un déficit en la matière de 300 offres ; ce secteur en particulier peut être considéré comme sinistré.

L'évolution par bassin souligne le fait que les secteurs à forte dimension agricole ont mieux résisté aux effets de la crise en termes de capacités à recruter. Ainsi, concernant les bassins d'emploi d'Angoulême et Cognac, les baisses enregistrées dans le recueil d'offres sont respectivement de - 20,7 % et - 16,4 %. Dans la même période, le bassin de Confolens enregistre une hausse de ses besoins de main d'œuvre de + 15,2 %.

Confronté à cette situation, la réaction de Pôle Emploi Charente a d'abord été de faire face à l'urgence de la situation, puis de mettre en œuvre les mesures destinées à permettre un soutien aux secteurs les plus impactés et anticiper une sortie de crise dans le courant de l'année 2021.

Adapter l'offre de services

À l'instar de ce qui s'est produit au niveau national pour répondre à la situation d'urgence qui découlait de la crise sanitaire, les agences de Pôle Emploi Charente ont, tout au long de l'année 2020, fait évoluer leurs offres de services afin d'assurer la continuité du service public tant à destination des demandeurs d'emploi que des entreprises.

Garantir aux demandeurs la possibilité de s'actualiser

Alors que les agences étaient fermés au public en raison du protocole sanitaire, des dispositifs d'accueil téléphonique ont été mis en place. Des milliers d'appels sortants ont permis aux demandeurs de s'actualiser et en définitive de pouvoir percevoir leurs indemnités. Grâce à cette posture proactive, les demandeurs qui devaient être indemnisés l'ont tous été, au bon niveau et dans le respect des délais impartis. Cette réactivité a conduit, dans l'urgence, à repenser l'organisation et à accroître le télétravail.

Déployer les nouvelles mesures gouvernementales :

Durant cette période compliquée, Pôle Emploi Charente s'est attelé à mettre en œuvre les mesures gouvernementales d'abord destinées à garantir un revenu aux personnes privées d'emploi. Ainsi, la réglementation permettant la prolongation des droits à l'aide au retour à l'emploi (ARE) des demandeurs d'emploi a notamment été actionnée.

Accompagner les secteurs d'activités qui connaissent des besoins de main-d'œuvre significatifs

Des opérations spécifiques destinées à l'agriculture et au secteur sanitaire et social ont été conduites. Pôle Emploi a plus particulièrement travaillé à répondre aux besoins en recrutement du secteur du bâtiment et des travaux public. La structure a œuvré avec la CAPEB et la FFB pour analyser et répondre aux besoins des entreprises de ces secteurs qui connaissent une conjoncture plutôt favorable. Cela a conduit à mener de lourdes opérations de requalification des fichiers afin d'être en mesure de proposer des candidatures parfaitement adaptées aux besoins exprimés.

Au-delà de l'urgence, ont été mises en œuvre des adaptations structurelles des offres de service destinées à mieux répondre aux besoins des demandeurs en général et des jeunes en particulier. A ce titre, Pôle Emploi a :

- intensifié l'accompagnement global d'une part et l'accompagnement individuel des jeunes d'autre part ;
- réalisé le rapprochement des réseaux Cap Emploi et Pôle Emploi ;
- intensifié la synergie avec les deux missions locales charentaises.

Tout au long de l'année 2020, malgré les deux confinements, Pôle Emploi est également demeuré pleinement mobilisé afin de promouvoir auprès des employeurs potentiels, les « mesures État ». À ce titre Pôle Emploi Charente a réalisé :

- 454 parcours emploi compétences (PEC) hors jeunes ;
- 64 PEC jeunes ;
- 3 contrats initiative emploi (CIE) ; ces-derniers n'ayant été proposés qu'à la toute fin de l'année 2020 ;
- 55 emplois francs (contrats destinés aux habitants des six quartiers prioritaires de la politique de la ville du département). Les premiers emplois francs réalisés en Charente ont été symboliquement signés le en octobre 2020, en présence de la préfète.

Ainsi, malgré la conjoncture peu porteuse, 14 936 demandeurs ont pu reprendre une activité en 2020 grâce à l'accompagnement de Pôle Emploi.

Enfin, Pôle Emploi s'est également pleinement investi dans les plans nationaux et à destination des jeunes issus ou non des quartiers prioritaires. Sur le territoire, le plan national « 1 jeune, 1 solution » trouve sa traduction concrète non seulement par des reprises d'emplois mais aussi par des positionnements en formation qui ont augmenté de plus 50 % en 2020.







4448

4448

4448

4448



L'ÉTAT SOUTIENT

LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Le développement du territoire combine les actions d'un grand nombre d'acteurs privés comme publics.

Outre les politiques publiques qu'il conduit, l'État agit en ce domaine en fédérateur et soutient des projets d'intérêt général.

Soutenir les projets locaux

Sous-préfecture de Confolens

L'Agenda rural

Pour conforter la redynamisation des campagnes et soutenir les initiatives locales, le Gouvernement a mis en place un plan d'action en faveur des territoires ruraux.

L'Agenda rural répond à l'ambition du Gouvernement de réduire les inégalités territoriales, ainsi qu'au souhait de l'association des maires ruraux de France (AMRF), de Ruralité-Environnement-Développement et de Nouvelles ruralités d'élaborer des mesures en faveur des territoires ruraux qui s'inscrivent dans la durée.

Le plan d'action en faveur des territoires ruraux couvre de nombreux domaines qui touchent au quotidien des habitants, tant dans leurs activités personnelles que professionnelles, et contribuent à la cohésion sociale et territoriale des zones rurales : le numérique, la santé, la culture, l'éducation, les commerces et services, l'emploi et l'activité économique, l'écologie, les déplacements, etc.

Une circulaire du 17 décembre 2020 invite les préfets de département à décliner la feuille de route rédigée au niveau national dans le cadre de l'Agenda rural.

En Charente, la sous-préfète de Confolens, en tant que référent « ruralité », en lien avec le directeur départemental des territoires, en sa fonction de délégué territorial adjoint de l'ANCT, ont engagé un travail de co-construction entre les services de l'Etat, les présidents d'EPCI et l'AMF, en cohérence avec l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique (CRTE), qui a abouti à une déclinaison locale.

Cette dernière a pour ambition de définir le cadre d'une stratégie départementale de l'Agenda rural, dont plusieurs des mesures constituent des axes qui structurent l'action des services de l'Etat en Charente.

Les axes retenus sont au nombre de cinq :

1. Faire des territoires ruraux les fers de lance de la transition écologique. Il s'agit notamment de développer les projets alimentaires territoriaux et d'encourager l'approvisionnement en circuit court. Il s'agit également d'encourager l'établissement de projets de territoire ou de contrats territoriaux pour la gestion de l'eau.

2. Renforcer l'attractivité des territoires ruraux. Pour ce faire, les priorités sont de redynamiser les petites villes et bourgs centres, d'accompagner la transition numérique sur les territoires ruraux et de développer l'emploi.

3. Améliorer la vie quotidienne des habitants des territoires ruraux en engageant des actions visant à lutter contre la désertification médicale, en accompagnant les personnes âgées, en renforçant la présence de l'Education nationale, en facilitant l'accès aux services publics et les mobilités.

4. Appuyer les élus dans leur action, notamment en soutenant les secrétaires de mairie, en accompagnant financièrement l'ingénierie de l'urbanisme et en luttant contre l'habitat indigne.

5. Confirmer l'engagement de l'Etat par l'attribution de dotations et la mise en place de contrats territoriaux.

Préfecture

Le financement des collectivités locales et de leurs groupements

Les services de l'État ont à cœur de contribuer au développement de la Charente, en partant des besoins exprimés par les acteurs locaux.

La préfecture, au travers de la direction des collectivités locales (DCL), et la DDT apportent un soutien aux collectivités et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, en investissement comme en fonctionnement au travers de ses concours financiers. De nombreux projets concrets ont pu voir le jour, ou acquérir une plus grande dimension.

Plusieurs dotations y sont dédiées :

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Elle a vocation à soutenir la vitalité des territoires ruraux :

L'enveloppe d'autorisations d'engagement déléguée à la Charente pour l'exercice 2020 s'est élevée à 8 673 926 €.

Elle a permis de financer 99 projets, comme l'installation d'une citerne incendie souple à Laprade avec une dotation accordée de 4 697 €, l'aménagement du cœur de ville de Confolens avec une dotation accordée de 251 880 €, ou les travaux de rénovation de la piscine de Jarnac avec une dotation accordée de 299 408 €.



La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

La dotation s'articule autour de deux composantes :

- la part « grandes thématiques », destinée à financer des projets structurants. En 2020, la Charente a obtenu de la préfecture de région la somme de 1 768 717 € ;
- la part « contrat de ruralité ». Pour l'exercice 2020, le montant délégué était de 1 319 880 €.

La programmation de ces 3 088 597 € de DSIL a permis de financer 27 projets comme la réhabilitation de la crèche de Ma Campagne à Angoulême pour l'amélioration de la performance thermique et du confort des usagers, avec une dotation accordée de 1 000 000 €.

La DSIL « Exceptionnelle »

Partagée sur 2 exercices (2020 et 2021), cette part DSIL exceptionnelle destinée à soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements à la suite de la crise sanitaire de la Covid-19.

Elle a permis de financer des opérations prêtes à démarrer relevant des catégories suivantes : résilience sanitaire (renforcer les capacités des territoires à faire face aux crises sanitaires, opérations de santé publique, etc.), réhabilitation thermique-transition écologique et préservation du patrimoine public historique et culturel.

Avec une enveloppe 2020 de 2 129 751 €, cette dotation exceptionnelle a ainsi permis d'accompagner 16 projets, comme l'acquisition d'un cabinet médical par la commune de Côteaux-du-Blanzacais avec la notification de 58 321 €.

La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID)

Le montant de l'enveloppe déléguée à la préfecture de la Charente en 2020 s'est élevé à 1 500 319 €, dont une bonification d'un million d'euros liée au fait que le Conseil départemental a volontairement signé « le contrat de Cahors » et a respecté la trajectoire de maîtrise de ses dépenses réelles de fonctionnement.

La DSID 2020 a permis de soutenir deux projets du Département, comme la restructuration du collège de Ruffec, grâce à une dotation accordée de 1 455 000 €.

Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Le FCTVA est une aide à l'investissement des collectivités territoriales. Il a pour objet de compenser de manière forfaitaire la TVA que les collectivités locales et leurs groupements ont acquittée sur leurs dépenses réelles d'investissement (et quelques dépenses de fonctionnement depuis 2016) et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale.



Chaque année, après instruction de quelque 500 dossiers, le FCTVA est versé aux collectivités locales et à leurs groupements sur le territoire charentais selon leur régime de récupération.

En 2020, ce sont 27 148 170 € qui ont été versés, dont 5 198 778 € au bénéfice du Conseil départemental, et 4 540 340 € au bénéfice des EPCI à fiscalité propre.

Le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)

Le FNADT est destiné aux collectivités locales et à leurs groupements, ou à des personnes morales de droit privé dans certains cas bien précis.

En 2020, le montant de l'enveloppe de la section locale du FNADT s'est élevé à 517 990 €. Il a permis le financement de 5 projets, comme la deuxième tranche du projet de réaménagement des espaces de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image (CIBDI), pour un montant attribué de 198 000 €.

La dotation globale de fonctionnement (DGF)

Elle constitue la principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, et le pivot de leurs relations financières.

La DGF est constituée de plusieurs composantes : 4 pour les communes, 2 pour les EPCI à fiscalité propre, 4 pour les départements et 2 pour les régions.

En Charente, le montant total de DGF s'est élevé pour 2020 à 63 201 071 € pour les communes, à 25 298 540 € pour les EPCI à fiscalité propre, et à 53 045 415 € pour le Conseil départemental.

Direction départementale des territoires

Le soutien à l'agriculture locale

Par l'attribution de différentes aides, la direction départementale des territoires vient au soutien des agriculteurs.

Les aides du 1^{er} pilier et les aides surfaciques du 2^e pilier de la PAC

Malgré le contexte sanitaire et les différentes périodes de confinement, le traitement des différentes aides aux exploitants agricoles a pu se dérouler de manière satisfaisante en 2020.

Les réunions publiques traditionnellement organisées aux mois de mars et avril pour informer les télédéclarants de demandes d'aides PAC n'ont pu se tenir du fait des mesures de restrictions pour lutter contre la propagation de la Covid-19. Le relais

a été assuré par un appui téléphonique et la diffusion d'informations par courrier électronique, à la satisfaction des usagers.

La période de télédéclaration a été prolongée d'un mois, et l'instruction des aides PAC s'est donc déroulée de juin à septembre 2020, puis les paiements ont suivi, le 16 octobre pour l'avance, et les 10 et 23 décembre pour le solde, dans les délais habituels.

Le taux de contrôle a été de 3,4 %, soit 149 exploitants contrôlés en 2020 qui ont tous perçu leur avance en novembre 2020.

Malgré 5 mois de retard de livraison de l'outil d'instruction des mesures agri-environnementales et climatiques (MAEC) et des aides à l'agriculture biologique, celles-ci sont en cours d'instruction pour un premier train de paiements (plus de 80 % des dossiers) début mars 2021.

Type d'aide	Montant (en millions d'euros)	Nombre de bénéficiaires
Aides découplées	65,8	4 240
Aides couplées animales	6	1 028
Aides couplées végétales	Versement en février 2021	
ICHN	7,6	900
Assurance récolte	En cours de paiement	
Aides MAEC--bio	Versement à partir de mars 2021	

Les aides aux investissements, à l'installation en agriculture et au développement local et mesure LEADER

En 2020, les appels à projets « plan végétal environnement » et « plan de modernisation des élevages » se sont poursuivis afin d'accompagner les exploitations agricoles dans leurs investissements (plan de compétitivité et d'adaptation des entreprises). Une sensible augmentation des paiements des aides au développement local (services de base à la population) à l'approche de la fin de période de programmation a été enregistrée.

Type d'aide	Montant (en millions d'euros)
Investissement dans les exploitations agricoles (PCAE)	65,8
Installation	6
Développement local	Versement en février 2021
LEADER	7,6

Contribuer à l'aménagement des territoires

La DDT est un interlocuteur privilégié des porteurs de projet, en lien avec les sous-préfets d'arrondissement. Elle appuie et conseille les territoires dans leur transition énergétique et écologique, et apporte son expertise à la préfecture pour l'instruction des dossiers déposés par les collectivités au titre de la dotation au soutien à l'investissement local.

Son action durant l'année 2020 s'est particulièrement orientée en faveur des conditions de vie des habitants des centralités, avec la création, au 1^{er} janvier, de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), dont le but est de soutenir les territoires dans leurs actions de cohésion et de transition écologique.

L'agence dispose de délégations territoriales. Ainsi, la préfète est déléguée territoriale de l'agence pour le département, et est appuyée par le DDT et son adjoint en tant que délégués territoriaux adjoints. Leur mission est d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets de territoire.

En particulier, les programmes nationaux de l'ANCT, « Action cœur de ville » et « Petites villes de demain », complètent l'action de l'Etat auprès des territoires et de leurs centralités, dans le but de ne laisser aucun bassin de vie sans accompagnement adapté à ses caractéristiques.

Angoulême et Cognac bénéficient ainsi, depuis décembre 2017, du programme « Action cœur de ville » destiné à la revitalisation des villes moyennes. Dès 2019, les deux villes ont concrétisé leur engagement dans le programme par la création de deux opérations de revitalisation du territoire (ORT) qui leur ont permis de trouver des ressources d'ingénierie et de financement pour mettre en œuvre leurs plans d'actions.

L'année 2020 a été consacrée au lancement de nombreuses opérations d'aménagement, de réhabilitation de l'habitat ancien et, dans le contexte de la crise sanitaire, de revitalisation et de sauvegarde commerciales. Les opérateurs de l'Etat (Anah, Banque des Territoires, établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine) ont accompagné les deux villes en ce sens.

Le développement durable de l'agglomération d'Angoulême, de par sa taille, passe par la revitalisation de la polarité centrale d'Angoulême, mais aussi par celle des centralités périphériques dont la bonne santé assure à l'ensemble de l'agglomération un accès équilibré aux commerces, services et équipements du territoire. GrandAngoulême a ainsi souhaité, en 2020, étendre son ORT aux centralités de La Couronne, Gond-Pontouvre et Ruelle-sur-Touvre. Les services de l'Etat ont accompagné la communauté d'agglomération dans ce travail, ce qui a permis d'arrêter, le 30 décembre 2020, l'extension de l'ORT d'Angoulême à ces trois centralités.

À l'instar des contrats de ville, le contrat de ruralité coordonne les moyens financiers et prévoit l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique, ou encore de cohésion sociale afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire.

Le programme national « Petites villes de demain », a été lancé en 2019 et ses lauréats ont été sélectionnés en décembre 2020. Quinze communes charentaises en bénéficieront directement : Aigre, Barbezieux-Saint-Hilaire, Chalais, Châteauneuf-sur-Charente, Confolens, Jarnac, La Rochefoucauld-en-Angoumois, Mansle, Montbron, Montmoreau, Rouillac, Ruffec, Segonzac, Terres-de-Haute-Charente et Villebois-Lavalette.

D'autres communes pourront les rejoindre par l'intermédiaire des ORT multisites qui seront mises en place dans chacune des communautés de communes, sur le modèle de ce qui a été fait en 2019 sur Grand Cognac (ORT multisites associant à Cognac, lauréate « Action cœur de ville », Jarnac, Segonzac et Châteauneuf-sur-Charente, nouvellement lauréates « Petites villes de demain »).

Accélérer la relance

Sous-préfète chargée de la relance

Dès septembre 2020, le Gouvernement a déployé un ambitieux plan de relance intitulé « France Relance » visant à accélérer le rebond de notre économie après la crise, avec des effets tangibles sur l'activité et l'emploi dans tous les territoires.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de ce plan dans les territoires, au plus près des élus locaux, des entreprises et des citoyens, le Premier ministre a décidé de créer 30 postes de sous-préfets en charge de la relance.

En Charente, une sous-préfète à la relance a ainsi été nommée auprès de la préfète, par décret du président de la République du 13 novembre 2020. Sandy Lecoq-Espallargas a ainsi pris ses fonctions le 1^{er} janvier 2021.

Sa mission est de faciliter la mise en œuvre du plan de relance, de fluidifier et de rendre encore plus réel et opérationnel « France Relance ». Elle participe à l'animation, à la communication, et au suivi du plan de relance dans le département de la Charente, mais aussi au niveau régional pour certains dossiers spécifiques, pour renforcer les organisations déjà déployées. Il s'agit d'être sur le terrain pour identifier les blocages et les complexités évitables, pour faire que les fonds disponibles rencontrent les projets du territoire, et que ceux-ci puissent se concrétiser rapidement, au bénéfice des Charentais.





Accompagner les élus

Préfecture

Dans le cadre de l'exercice du contrôle de légalité des actes des collectivités locales et de leurs groupements, ainsi que du contrôle budgétaire, la direction de la citoyenneté et de la légalité de la préfecture assure un important volet de conseil, dans le respect des prérogatives de chacun.

Le conseil juridique aux élus, une mission de proximité et de confiance

Le conseil apporté aux collectivités locales et à leurs groupements intervient en amont du contrôle et contribue à assurer la sécurité juridique des décisions prises. C'est une mission essentielle, particulièrement pour les plus petites communes ne disposant pas de service juridique.

Les domaines dans lesquels la DCL est sollicitée portent principalement sur la commande publique, le fonctionnement des institutions locales et l'intercommunalité.

Le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire

Le renouvellement des conseils municipaux en 2020 a généré plus de 6 000 actes transmis au titre du contrôle de légalité, portant sur l'élection des exécutifs, le fonctionnement des assemblées (règlement intérieur, indemnités, etc.), la désignation des représentants au sein des organismes extérieurs, les délégations de fonction, de signature, etc.

Ces changements ont nécessité un accompagnement des élus, par ailleurs accru par le contexte de la crise sanitaire.

La démarche de partenariat avec les collectivités s'est accentuée au cours de l'année 2020.

Des conventions de contrôle allégé ont été signées avec plusieurs collectivités permettant d'alléger la chaîne de contrôle et de réduire ainsi le délai global de paiement, une fois la thématique sécurisée par un audit commun de l'ordonnateur et du comptable :

- avec la ville d'Angoulême et le CCAS d'Angoulême sur la thématique de la paie ;
- avec le CHS Camille CLAUDEL sur la thématique des produits pharmaceutiques et de l'alimentaire.

Quelques engagements contractuels ont permis à la DDFIP :

- d'apporter son concours, le cas échéant, pour assurer des formations aux règles de la comptabilité publique à destination des agents de l'ordonnateur, gestionnaires des dépenses ;
- de restituer à l'ordonnateur, à chaque fin d'exercice, un bilan quantitatif et qualitatif de l'exécution des mandats ;
- d'informer l'ordonnateur si, dans le cadre de ses contrôles a posteriori, le comptable constate des anomalies, afin de lui permettre d'y remédier dans les meilleurs délais.

Préserver les paysages, l'environnement et l'architecture

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine

La protection du patrimoine culturel et architectural

Ayant pour principale mission de « rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'Humanité et d'abord de la France », le ministère de la Culture conduit la politique de sauvegarde, de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel dans toutes ses composantes et encourage la création des œuvres de l'art et de l'esprit.

Il définit, coordonne et évalue la politique du Gouvernement relative aux arts du spectacle vivant et aux arts plastiques. Il est également responsable de la politique de l'architecture.

Il favorise le développement des pratiques et des enseignements artistiques et contribue, conjointement avec les autres ministères intéressés, au développement de l'éducation artistique et culturelle des enfants et des jeunes adultes tout au long de leurs cycles de formation.

Depuis 1977, la direction régionales des affaires culturelles (DRAC), service déconcentré du ministère de la Culture, placée sous l'autorité de la préfète de région et sous l'autorité fonctionnelle des préfets de département, est chargée de mettre en œuvre la politique culturelle de l'Etat en région, en articulation ou soutien de celles des autres acteurs du territoire.

Elle veille à l'application des lois et réglementations du domaine culturel et assure des fonctions diversifiées d'intervention, d'animation, de conseil, de contrôle et d'évaluation dans tous les secteurs de responsabilité du ministère. Ses missions portent sur les patrimoines, la création artistique, les industries culturelles, la démocratisation culturelle et l'éducation artistique et culturelle. Elle participe à l'aménagement du territoire, aux politiques du développement durable et de la cohésion sociale ainsi qu'à l'évaluation des politiques publiques.

La déclinaison de ces mission est assurée, à l'échelle du département, par l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Charente (UDAP).

L'UDAP de la Charente en chiffres

En 2020, le patrimoine de la Charente c'est :

- 467 monuments historiques inscrits ou classés, dont deux appartenant à l'Etat : la cathédrale Saint-Pierre d'Angoulême et le tumulus de Tusson ;
- 4 édifices labellisés « architecture contemporaine remarquable » ;
- 10 patrimoniaux remarquables ;
- 1 plan de sauvegarde et de mise en valeur (Angoulême) ;
- 37 sites classés et 35 sites inscrits au titre du code de l'environnement ;
- 3 villes et pays d'art et d'histoire (VPAG) : Angoulême, Cognac, Charente Limousine ;
- 3 767 avis émis sur les dossiers de demandes d'autorisation de travaux en espaces protégés :
 - 20 autorisations sur les monuments historiques classés,
 - 120 enseignes,
 - 218 consultations d'avant-projets,
 - 95 certificats d'urbanisme,
 - 2 516 déclarations de travaux,
 - 84 permis d'aménager,
 - 658 permis de construire,
 - 56 permis de démolir ;
- 155 rendez-vous en permanences en mairies d'Angoulême, Aubeterre-sur-Dronne, Confolens, Jarnac, Villevois-Lavalette, La Rochefoucauld-en-Angoumois, Barbezieux-Saint-Hilaire, et dans les communautés d'agglomération de GrandAngoulême et Grand Cognac ;
- 430 rendez-vous avec les collectivités et les particuliers, la préfecture, les autres services de l'Etat, le CAUE, la Fondation du patrimoine et le SDEG ;
- 8 avis sur les documents d'urbanisme des collectivités locales ;
- 11 élaborations et suivis des périmètres délimités des abords (PDA) ;
- 6 certificats de conformité émis pour la Fondation du patrimoine ;
- 6 avis émis pour les ICPE, dont installations photovoltaïques et éoliennes ;
- 45 avis émis sur les demandes de DETR ;
- 14 dossiers examinés et 13 rendez-vous sur place pour les contrôles scientifiques et techniques réalisés par la Conversation régionale des monuments historiques (CRMH).



Dans le département, près de la moitié des monuments historiques appartient au patrimoine religieux (pour la plupart d'époque romane) On compte également une centaine de châteaux et logis, mais aussi de nombreux édifices de toutes époques et de tous styles (moulins, dolmens, tumulus, etc.). L'UDAP et la CRMH encouragent les propriétaires à réaliser des travaux d'entretiens régulièrement et les accompagnent dans leurs démarches.

Les chantiers d'envergure

Les principaux chantiers d'envergure dans le département auxquels l'UDAP apporte son concours dans le cadre du contrôle scientifique et technique sont :

- le chantier de restauration de la façade de la cathédrale Saint-Pierre d'Angoulême (monument de l'Etat dont l'architecte des bâtiments de France est conservateur et responsable unique de sécurité) : débuté en 2019, et qui s'achèvera en 2021 (1 300 000 €).
- la restauration et réaffectation première tranche du Château de Bouteville, classé depuis le 28 février 1984 et appartenant à la communauté d'agglomération du Grand Cognac (400 000 €),
- les diagnostics commencés en 2019 des études d'investigations toujours en cours, en vue du confortement et de la restauration de l'église troglodyte Saint-Jean d'Aubeterre-sur-Dronne, classée le 3 septembre 1912 et appartenant à la mairie. L'avis définitif est attendu pour l'automne 2021.

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Assurer la préservation de l'environnement

La préservation de l'environnement, c'est aussi le cœur de métier de la DREAL par ses actions en soutien à la filière de traitement des déchets, et de prévention et de lutte contre les pollutions.

Dans le cadre de la crise sanitaire, l'unité bi-départementale de la Charente est notamment intervenue en soutien à la filière du traitement des déchets.

La première période de confinement a eu une conséquence très sensible sur la collecte des déchets, les centres de tri ayant été conduits assez brutalement à cesser leur activité, contenu de la configuration des établissements, de la proximité des postes de travail et de la difficulté à y mettre en œuvre dans de bonnes conditions les mesures de distanciation physique et les gestes barrières.

Afin de ne pas pénaliser les particuliers, ni de prendre le risque de les voir revenir sur la pratique des gestes de tri - parfois difficile à acquérir - il a été décidé de poursuivre la collecte des déchets issus du tri sélectif. Leur destination naturelle, les centres de tri, n'étant plus opérationnelle, il a alors fallu réorienter ces déchets vers le centre d'enfouissement exploité par Calitom, sur la commune de Sainte-Sévère.

Un arrêté préfectoral dérogatoire à la hiérarchie des modes de traitement de déchets a donc été pris pour permettre la poursuite de la collecte sélective en Charente.

Le suivi du site Jules Durandeu à Saint-Cybard

L'année 2020 a été marquée par une action importante et soutenue dans le dossier de dépollution d'un ancien site industriel Jules Durandeu, situé dans le quartier Saint-Cybard à Angoulême.

Propriété du Conseil départemental depuis 2016, ce site a été une usine de fabrication de piles entre 1936 et 1984. En vue de sa réaffectation à un usage non industriel, différentes études ont été menées sur ce site. Elles ont mis en évidence une pollution des eaux souterraines et des sols, en particulier par du trichloréthylène, un impact sanitaire dans l'air ambiant des maisons riveraines, et une contamination des sols superficiels limitrophes.

Les services de l'État (préfecture, ARS, DREAL), le Conseil départemental, la ville d'Angoulême, les bureaux d'études mandatés par ces collectivités, et l'ayant-droit de l'exploitant du site travaillent à la réhabilitation du site et à sa dépollution pour offrir aux riverains l'environnement sain que l'Etat et les connectivités leur doivent.

La DREAL intervient fortement dans ce dossier. Elle a mobilisé le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) pour disposer d'un avis d'expert sur l'interprétation de l'état des milieux (IEM) réalisée par le Département, puis sur les différents plans de gestion qui devront être élaborés en vue de la dépollution. Les expertises du BRGM sont financées sur des crédits DREAL en accord avec le ministère de la Transition écologique pour un montant global d'environ 65 000 €.





L'ÉTAT S'ENGAGE

POUR UN SERVICE PUBLIC MODERNE ET ACCESSIBLE

Résolument engagés à offrir le meilleur service à leurs concitoyens, en tirant parti des nouvelles technologies, tous les services de l'Etat ont intensifié les campagnes de modernisation de leurs activités.

Dans le contexte de crise sanitaire, la relations avec les publics et la transformation numérique sont au coeur de l'attention des différents services de l'Etat.

Représenter, informer et communiquer

Préfecture

Les déplacements officiels

Qui mieux que les représentants au sommet de l'État pour promouvoir et communiquer sur l'action de ses services ?

Le président de la République, le Premier ministre, des ministres et secrétaires d'État se sont déplacés en Charente au cours de l'année 2020 malgré le contexte sanitaire. Le département a ainsi accueilli neuf visites officielles. Les temps forts sont, bien sûr :

- la visite du président de la République, le 30 janvier 2020 pour la présentation inaugurale du projet de la ligne pilote ACC/SAFT-PS à l'usine SAFT de Nersac. Le Président de la République était accompagné du ministre de l'Economie et des Finances, Bruno Lemaire, et de la ministre de l'Education et de la Recherche de la République fédérale d'Allemagne, Anja Karliczek. Au cours de ce déplacement, le chef de l'Etat a également participé à la remise des Prix découvertes du FIBD lors d'une cérémonie au Théâtre d'Angoulême.
- la visite du Premier ministre, le 28 août 2020, accompagné de la ministre de la Culture, Roselyne Bachelot, à l'occasion de la 13^e édition du Festival du Film Francophone d'Angoulême.

Personnalité	Date	Lieu
Emmanuel Macron, <i>président de la République</i>	30 janvier	Nersac/Angoulême
Franck Riester, <i>ministre de la Culture</i>	30 janvier	Angoulême
Florence Parly, <i>ministre des Armées</i>	14 mai	Cognac-Châteaubernard
Jean Castex, <i>Premier ministre</i>	28 août	Angoulême
Roselyne Bachelot, <i>ministre de la Culture</i>	28 et 29 août	Angoulême
Jacqueline Gourault, <i>ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales</i>	4 septembre	Angoulême
Alain Griset, <i>secrétaire d'Etat chargé des Petites et Moyennes entreprises</i>	4 septembre	Angoulême
Laurent Pietraszewski, <i>secrétaire d'Etat chargé des Retraites et de la Santé au travail</i>	2 octobre	Angoulême
Geneviève Darrieussecq, <i>ministre déléguée chargée de la Mémoire et des Anciens combattants</i>	22 octobre	Cognac-Châteaubernard

Les élections municipales et sénatoriales

L'année 2020 a été marquée par le renouvellement des conseils municipaux et l'élection des sénateurs.

Les élections municipales, qui se sont déroulées en deux temps en raison de la crise sanitaire, ont fortement mobilisé les services de la préfecture, tant au cabinet qu'à la DCL, avec l'enregistrement, le contrôle et la saisie de près de 7 000 candidatures d'une part, mais aussi la vérification des procès-verbaux d'autre part.

Les élections sénatoriales ont elles aussi sollicité de manière conséquente les agents de l'Etat, en particulier pour l'organisation matérielle du scrutin, au centre de gestion de la fonction publique territoriale.

La situation sanitaire liée à la Covid-19 a fortement marqué l'organisation de ces scrutins avec la mise à disposition de masques et de solutions hydro-alcooliques, l'accompagnement des collectivités locales dans la configuration de leurs bureaux de vote et la diffusion de consignes de sécurité.

La communication vers le grand public

Tout au long de l'année, près de 130 communiqués et invitations presse ont été envoyés aux médias locaux et nationaux. Dans le même temps, environ 150 demandes de journalistes ont été traitées par le service communication, avec l'appui de l'ensemble des services de l'Etat.

Sur les réseaux sociaux, la page Facebook de la préfecture a gagné 1 500 abonnés au cours de l'année, avec 5 270 abonnés au 31 décembre 2020. 259 contenus ont été publiés, partages compris.

Le compte Twitter de la préfecture a, quant à lui, gagné 650 abonnés au cours de la même période, avec 3 885 abonnés fin décembre. 230 tweets ont été publiés, en plus des partages de publications d'autres comptes.

L'information des citoyens en période de pandémie

Les orientations gouvernementales pour traiter la pandémie ont nécessité la mise en place d'une stratégie de réponse opérationnelle visant à coordonner de la meilleure manière l'action des services de l'Etat, à accompagner les équipes municipales et départementales dans la conduite de leurs actions au bénéfice de leurs concitoyens, et à répondre aux multiples interrogations des Charentais, tous domaines d'activités confondus.

Cette adaptation immédiate des agents s'est confondue avec l'activation simultanée du plan de continuité d'activité de la préfecture – demandée par le Gouvernement – et le recours au télétravail, pratique jusqu'alors inédite dans le domaine de la gestion de crise.



La priorisation des missions a fortement dépendu de l'actualité sanitaire. Durant toute l'année 2020, le cabinet de la préfète a été « sur le pont », au quotidien, pour :

- répondre aux appels téléphoniques et demandes écrites des particuliers, associations, collectivités, etc. Plus de 5 000 sollicitations ont ainsi été traitées ;
- élaborer, mettre à jour et diffuser plusieurs supports pédagogiques d'information et de communication ;
- rédiger, diffuser et expliquer plus de 70 arrêtés sur les autorisations des marchés, la fermeture des piscines, la mise à disposition des laboratoires, ou encore l'obligation de port du masque et la fermeture d'établissements ;
- accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leurs compétences et de leurs obligations, ou le suivi des manifestations programmées.

Les cérémonies de naturalisation

En raison du contexte sanitaire, aucune cérémonie de remise de décrets de naturalisation ne s'est tenue en 2020 ; celle initialement prévue en juin ayant dû être annulée.

Afin que les usagers concernés puissent se voir remettre leurs décrets de naturalisation, un dispositif de substitution a été mis en place. Celui-ci consiste en une convocation à un guichet dédié, sur une base bimestrielle.

71 décrets de naturalisation ont ainsi été remis en 2020 dans le cadre de ce dispositif.

Les ordres nationaux et décorations

La préfecture a instruit 50 mémoires de proposition environ se rapportant aux grands ordres nationaux que sont la Légion d'Honneur et l'Ordre national du Mérite.

En outre, 2 000 médailles d'honneur et diplômes ont été délivrés :

- 1 410 dossiers de médailles du travail ;
- 360 dossiers de médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;
- environ 300 dossiers d'autres médailles.

Enfin, près de 400 interventions ont été traitées, soit par courrier (160), soit par voie électronique (240).



Améliorer l'accueil du public, développer l'e-administration

Préfecture

La mise en œuvre de la démarche qualité

Depuis 2011, la préfecture de la Charente est engagée dans Qualipref, la démarche de qualité Qualipref du ministère de l'Intérieur.

Certifiée Qualipref en 2011, puis Qualipref 2 en 2012 et enfin Marianne et Qualipref 2.0 en 2015, la préfecture poursuit son action en vue de la labellisation sous le référentiel nouveau Qual-e-pref.

Ce dernier tient compte des évolutions du plan préfectures nouvelle génération (PPNG) mis en œuvre en 2017 et, en particulier, d'une offre élargie de services numériques s'appuyant sur des télé-procédures.

Au quotidien, les points d'accueil numériques de la préfecture d'Angoulême et des sous-préfectures de Cognac et de Confolens permettent aux administrés d'accomplir leurs démarches administratives de manière dématérialisée, avec l'appui de médiateurs du numérique ; de jeunes volontaires du service civique engagés pour accompagner le public dans son parcours numérique en tant que de besoin.

Le développement de l'e-administration

Le service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication (SIDSIC) garantit le maintien des liaisons gouvernementales, gère le système d'information, le parc informatique et téléphonique, ainsi que le parc radio utilisé par différents services comme la police nationale, la protection civile, etc.

En 2020, il a continué à accompagner l'évolution de l'administration vers la e-administration, avec des projets concrets :

- la mise en service de l'application EIREL, qui permet aux communes de saisir les résultats des scrutins électoraux par bureau de vote via une application informatique dédiée ;
- la généralisation des modules de rendez-vous par internet au profit des usagers qui ont besoin d'un entretien personnalisé (point numérique, BMI) ;
- l'accélération du télétravail avec la préparation et la distribution aux agents des directions départementales interministérielles (DDI) et de



la préfecture de moyens techniques adaptés pour permettre la montée en puissance du télétravail dans le cadre de la crise sanitaire.

Cette dernière a poussé l'ensemble des administrations et des agents à apprendre à travailler autrement et à accueillir les usagers différemment. Dès le premier confinement, l'enjeu était de concilier les contraintes familiales et sanitaires tout en assurant le rôle de service au public.

Les services supports ont été en première ligne pour apporter un appui aux agents et aux directions dans le pilotage et l'organisation des services en cette période de crise sanitaire. Ils se sont engagés pour faire face à de nouveaux enjeux organisationnels, de nouveaux défis, de nouveaux outils, de nouveaux besoins. Ils ont contribué au développement du numérique pour répondre aux besoins des agents et des usagers, notamment liés à l'usage des réseaux sociaux, des tchat, des visioconférences, des audio-conférences et des plateformes collaboratives.

Soutenir l'ouverture des **Espaces France Services**

Préfecture

La mise en place du réseau France Services fait écho aux volontés du Gouvernement de rapprocher le service public des usagers, d'améliorer sa convivialité en s'appuyant notamment sur Internet, tout en garantissant sa qualité quel que soit le lieu en France.

L'objectif gouvernemental est :

- que chaque citoyen puisse avoir accès à un espace France services à moins de 30 minutes de son domicile ;
- que les structures soient capables de renseigner et d'aider tout citoyen y compris ceux qui seraient peu autonomes face à l'outil numérique et/ou pour effectuer leurs démarches administratives.

Ce nouveau réseau est aussi créé pour favoriser la montée en gamme des maisons de service au public (MSAP) qui devrait être atteinte au 31 décembre 2021.

Les espaces France Services et MSAP sont chacun financés par le gestionnaire porteur, qui peut être une collectivité locale, une association ou encore la MSA ou La Poste. Ce montant est prélevé pour moitié sur le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), et pour moitié sur le fonds inter-opérateurs, abondé par les partenaires nationaux des structures.

Une structure est labellisée France Services si elle propose au sein d'un guichet unique les services d'au moins neuf partenaires nationaux que sont la CAF, les ministères de l'Intérieur, de la Justice, et des Finances publiques, les caisses d'assurance maladie et d'assurance vieillesse, la Mutualité sociale agricole, Pôle Emploi et La Poste.

De plus, deux personnes doivent accueillir les usagers et être en capacité de répondre à leurs demandes. La qualité de l'accueil des usagers est régulièrement évaluée pour vérifier la conformité de ces structures à la charte Marianne.

Les espaces France Services peuvent être adossés, par exemple, à des centres médico-sociaux, à des offices du tourisme, des médiathèques ou encore des espaces de co-working.

En Charente, 22 structures étaient ouvertes au 31 décembre 2020 : 10 espaces France services et 12 maisons de service au public pour un objectif, à terme, de 29 structures sur le territoire départemental.

Accompagner la délivrance des titres

Préfecture

L'activité du centre d'expertise et de ressources des titres

La préfecture de la Charente dispose d'un centre d'expertise et de ressources des titres (CERT) dédié à la délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports.

Ces deux titres « phares » jouent un rôle central en matière de sécurité intérieure et de contrôle des flux migratoires.

Les avantages apportés par la nouvelle génération de titres d'identité et de voyage, tant pour les usagers que pour l'administration, portent avant tout sur une meilleure protection des données d'identité contre la fraude. Cette sécurisation s'attache aussi bien aux titres eux-mêmes qu'au processus de leur délivrance.

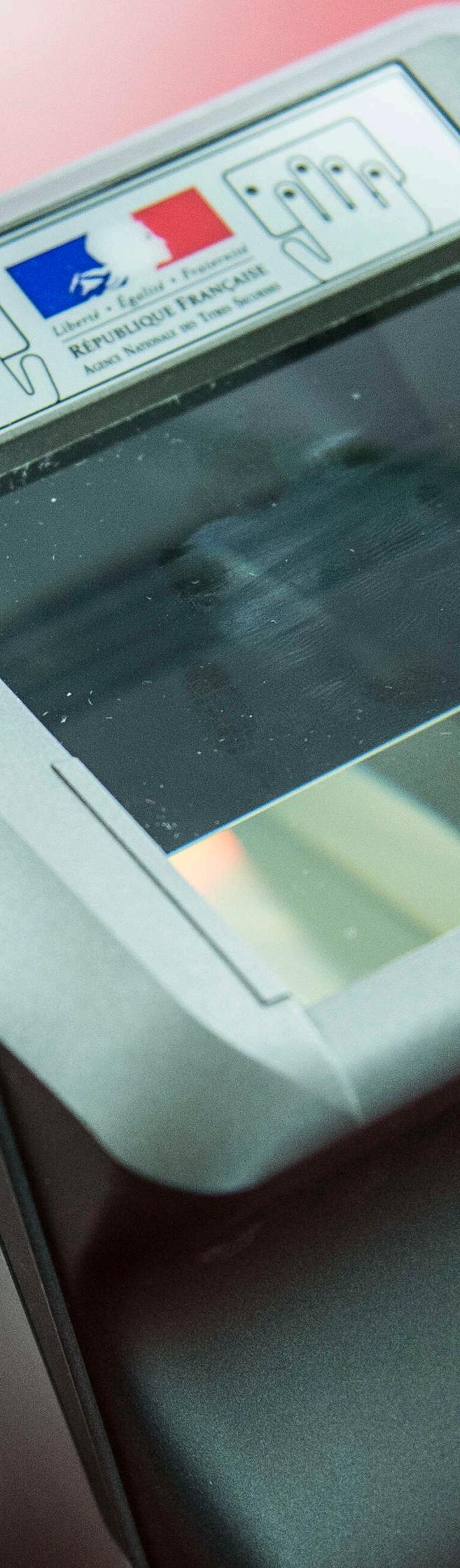
Lorsque le confinement a été décrété le 17 mars 2020, le stock de titres d'identité en attente de validation pour le CERT Nouvelle-Aquitaine, avec les centres d'Angoulême, Guéret et Agen, était de 45 746 titres répartis en 28 072 cartes nationales d'identité et 17 674 passeports.

Ces 3 CERT composant le grand CERT Nouvelle-Aquitaine ont poursuivi leur activité pendant toute la durée du confinement, permettant de délivrer non seulement les titres dits « urgents » en période de pandémie concernant notamment tous les personnels de santé ou les militaires, mais également de réduire drastiquement le stock en attente de validation.

Ainsi, le 11 mai 2020, au sortir du premier confinement, il n'y avait plus que 12 032 titres en attente de validation, répartis en 7 472 cartes nationales d'identité et 4 560 passeports.

Au 31 décembre 2020, 554 549 titres d'identité et de voyages avaient été instruits par le CERT Nouvelle-Aquitaine, contre 783 953 en 2019, prouvant ainsi combien la situation sanitaire a impacté les demandes de titres déposés par les Français pendant cette année 2020.





Moderniser l'action publique

Directions départementales interministérielles

2020 a été l'année de préparation de la réforme de l'organisation territoriale de l'État qui est mise en œuvre depuis début 2021, à travers les projets suivants :

- le transfert des missions et des agents « jeunesse et vie associative » de la DDCSPP à la DSDEN ;
- le rattachement des missions liées à la gestion de la main d'œuvre étrangère aux services de la préfecture (plateformes interdépartementales de Tulle et de Pau pour la Nouvelle-Aquitaine) ;
- la création d'un service public de l'insertion regroupant les compétences de la DDCSPP et de l'UD-DIRECCTE au sein d'une nouvelle direction unique : la DDETSPP ;
- la mutualisation de fonctions supports de la préfecture et des DDI, avec la constitution du secrétariat général commun départemental (SGCD).

Les services supports des différentes administrations territoriales de l'État ont été actifs essentiellement sur ce dernier sujet. Les agents des DDI et de la préfecture destinés à rejoindre le SGCD ont contribué activement à donner corps à cette réforme, dont l'objectif est de créer une direction unique en charge des fonctions supports pour chacun des services déconcentrés.

Le SGCD a pour mission d'assurer la gestion des fonctions supports, notamment en matière d'achats, de ressources humaines, de logistique, d'immobilier et de gestion des systèmes informatiques.

La création de ce nouveau service de l'État nécessite :

- d'identifier les missions supports et de concevoir un organigramme au sein duquel les agents transférés devaient pouvoir trouver un poste qui réponde à leurs attentes en termes de perspectives professionnelles ;
- de transférer les agents souhaitant rejoindre le SGCD, et de remplacer les agents partis en 2020 (13 agents sur 58, soit 22 % des agents) ;
- de rédiger le contrat de services en vue de définir les missions du SGCD au profit de ses bénéficiaires ;
- d'identifier le bâtiment qui l'accueillerait pour y réaliser des travaux, puis les déménagements ;
- d'identifier les problématiques informatiques sur les réseaux, le matériel, les applications métiers et usuelles, le partage de fichier, etc., et de commencer à les résoudre.

Optimiser le service des **finances** **publiques**

Direction départementales des finances publiques

La relocalisation des services des finances publiques constitue une manière nouvelle de faire évoluer les services publics. Elle s'appuie sur une démarche inédite et novatrice :

- pour retenir les communes dans lesquelles s'installeront les services, avec un appel à candidatures auprès des collectivités et la mise en place d'un comité de sélection très ouvert ;
- pour identifier les missions susceptibles d'être concernées par cette démarche avec :
 - des exigences : ne pas déstabiliser les missions, qui portent des enjeux élevés et accompagner les agents concernés par ces évolutions,
 - des opportunités : profiter des potentialités offertes par le travail à distance ;
- pour arrêter un mode opératoire de relocalisation, à l'issue d'un long travail interne afin d'identifier les services et métiers pouvant entrer dans le champ de la relocalisation et imaginer de nouvelles organisations et manières d'exercer, et de piloter l'activité.

Tout au long de l'année 2020, la DDFIP a élaboré son nouveau réseau de proximité qui a abouti :

- à la création du service de gestion comptable de Confolens par la fusion des trésoreries de Confolens et Terres-de-Haute-Charente, accompagnée de la création d'un poste de conseiller aux décideurs locaux, cadre dédié au conseil aux collectivités sur la communauté de communes de Charente Limousine, ainsi que deux accueils de proximité à Chabanais et Terres-de-Haute-Charente ;
- à la création du service de gestion comptable de Barbezieux-Saint-Hilaire par la fusion des trésoreries de Barbezieux-Saint-Hilaire, Chalais et Villebois-Lavalette, accompagnée de la création d'un poste de conseiller aux décideurs locaux sur la communauté de communes de Lavalette-Tude-Dronne, ainsi que cinq accueils de proximité à Touverac, Brossac, Chalais, Côteaux-du-Blanzacais et Villebois-Lavalette ;
- au transfert de la mission de recouvrement de l'impôt des trésoreries de La Couronne, Villebois-Lavalette, Mansle et Rouillac vers les

services des impôts des particuliers d'Angoulême et Ruffec, en fonction de leurs compétences en matière d'assiette (avec maintien des trésoreries de La Couronne, Mansle et Rouillac en tant que services gérant les activités du secteur public local) ;

- à la fusion du services des impôts des particuliers de Barbezieux-Saint-Hilaire avec celui de Cognac, tout en maintenant une antenne pérenne à Barbezieux ;
- à la fusion du service des impôts des entreprises de Ruffec avec celui d'Angoulême ;
- à la poursuite de l'ajustement du périmètre des compétences de la trésorerie gérant les communes de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême.

S'agissant de la relation de proximité avec les usagers, la DDFiP a augmenté de 27 % sa présence dans les cantons en intervenant au sein des espaces France Services.

Les réformes d'ampleur mises en œuvre

La poursuite de la suppression de la taxe d'habitation afférente à la résidence principale

Au 31 décembre 2020, 135 947 foyers ont été exonérés de taxe d'habitation en Charente, dont 104 705 foyers exonérés du fait de la réforme de la taxe d'habitation, soit une économie moyenne de 491 €. En 2020, 163 713 foyers étaient soumis à la taxe d'habitation pour la résidence principale. L'exonération sera étendue à 100 % des foyers à l'horizon 2023.

La mise en place du fonds de solidarité

Ce dispositif a pour objectif d'aider les entreprises particulièrement touchées par les conséquences de la pandémie et par les mesures de confinement. Au 31 décembre 2020, les aides versées au titre des volets État et Région ont concerné 7 983 entreprises charentaises pour un montant total de 41 434 940 €.

La recherche d'une bienveillance fiscale :

Afin d'accompagner les entreprises touchées par la crise sanitaire, des reports d'échéances de paiement ont été accordées sur l'impôt sur les sociétés, la taxe foncière et la cotisation foncière des entreprises.

Les dettes issues de la période du premier confinement ont ouvert droit à des plans de règlement de longue durée pouvant aller jusqu'à 36 mois selon la situation financière de l'entreprise.

L'activité de la commission des chefs des services financiers

Plus de 4,6 milliards d'euros de dettes publiques ont été examinés par la commission des chefs des services financiers, avec une durée moyenne des plans de 24 mois.

Focus sur le droit de dérogation des préfets

Le décret n° 2020-412 du 8 avril 2020 attribue au préfet le pouvoir de déroger à des normes nationales, pour prendre des décisions non réglementaires relevant de leur compétence.

Ce droit de dérogation doit :

- être motivé par l'intérêt général et justifié par l'existence de circonstances locales ;
- avoir pour effet d'alléger les démarches administratives, de réduire les délais de procédure et de favoriser l'accès aux aides publiques ;
- naturellement être compatible avec les engagements européens et internationaux de la France, et ne pas porter atteinte aux intérêts de la défense ou à la sécurité des personnes et des biens, ni constituer une atteinte disproportionnée aux objectifs poursuivis par les dispositions auxquelles il est dérogé.

Il ne peut porter que sur sept matières :

- les subventions, concours financiers et dispositifs de soutien en faveur des acteurs économiques, des associations et des collectivités territoriales ;
- l'aménagement du territoire et la politique de la ville ;
- l'environnement, l'agriculture et les forêts ;
- la construction, le logement et l'urbanisme ;
- l'emploi et l'activité économique ;
- la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel ;
- les activités sportives, socio-éducatives et associatives.

Agir pour l'éducation

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale

Malgré la crise sanitaire, la continuité éducative a été placée au cœur de la mobilisation de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale.

Les actions phares de l'année 2020

Les pôles d'accompagnement à la persévérance scolaire

Les PAPS mènent des actions de remobilisation sur projet et de redynamisation, afin de réinscrire des élèves en décrochage scolaire dans un parcours qualifiant.

On compte aujourd'hui 3 sites en Charente après la fermeture d'une action en 2019, avec 15 jeunes par site en moyenne soit 53 jeunes accueillis et accompagnés en 2019-2020.

114 jeunes supplémentaires ont fait l'objet d'un accompagnement dans le cadre d'un groupe de prévention du décrochage scolaire auquel a participé un membre de la mission de lutte contre le décrochage scolaire, ou bien d'un conseil lors d'un entretien et éventuellement une réorientation vers un autre opérateur.

La journée Défense et Citoyenneté

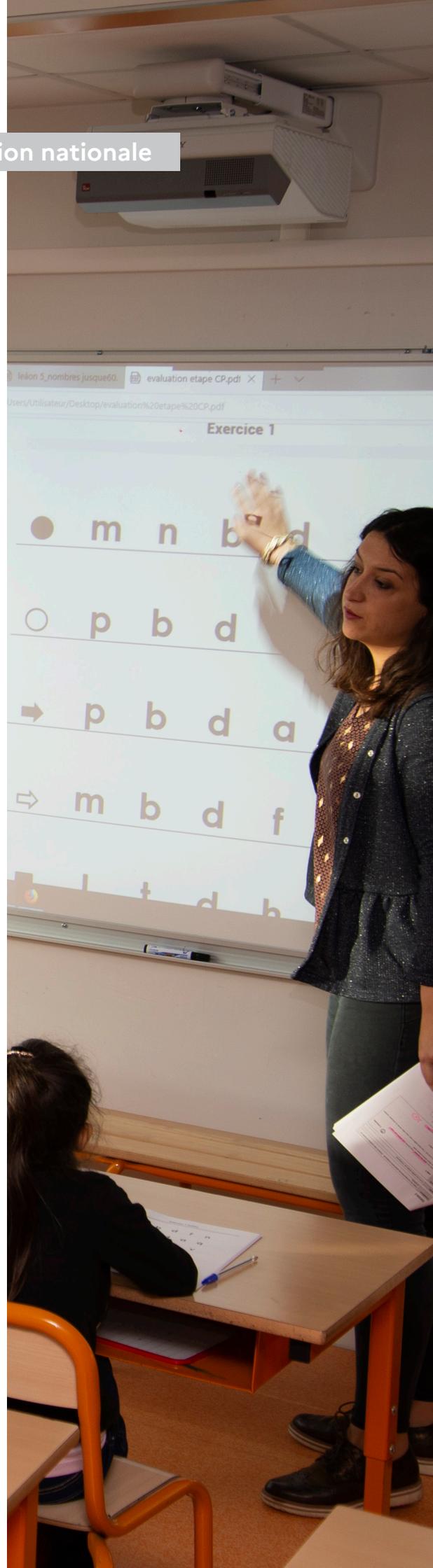
Cette journée permet notamment de détecter des situations d'illettrisme pour y apporter des réponses.

7 % des jeunes passant par les journées Défense et Citoyenneté au niveau départemental sont détectés en situation d'illettrisme, tous publics confondus (Éducation nationale, enseignement agricole, apprentissage)

4 % de ces jeunes relèvent de l'Éducation nationale, soit 116 jeunes signalés en 2020, où l'on constate une diminution du nombre de signalements d'environ 8 % à mettre en corrélation avec la situation sanitaire sur la période considérée.

Le système interministériel d'échanges d'informations relatives au décrochage scolaire

Prenant appui sur l'application Web « RIO suivi », il permet d'accéder aux listes des jeunes non retrouvés dans un système de formation initiale. Le croisement des différentes bases de données au niveau national permet de photographier 2 fois par an, les inscrits en formation en année N par rapport à l'année N-1.



La campagne d'octobre 2020 a relevé 724 jeunes entre 16 et 25 ans dans le département. Après traitement, ce sont 271 jeunes de 16 à 18 ans qui sont à recontacter par les CIO pour une vérification des situations réelles.

La coordination locale décrochage

En lien avec les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs, elle permet de détecter en temps réel des jeunes décrocheurs afin de mettre en place un diagnostic et une prise en charge précoce.

Sur l'année scolaire 2019-2020, 78 jeunes ont été reçus dans ce cadre, pour lesquels diverses préconisations ont été formulées (rescolarisation, action de la mission de lutte contre le décrochage scolaire, apprentissage, suivi par la mission locale, etc.).

Le dédoublement des classes de CP et de CE1

Le dédoublement des classes de CP et de CE1 en réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP/REP+) est une mesure qui s'inscrit dans la priorité donnée à l'école primaire par le ministre de l'Éducation nationale. L'objectif est de permettre à 100 % des élèves de maîtriser les enseignements fondamentaux à la sortie de l'école primaire (lire, écrire, compter et respecter autrui).

Depuis la rentrée 2019, l'ensemble des classes de CP et de CE1 inscrites dans le périmètre de l'éducation prioritaire sont dédoublées. Le département, pourtant très rural, compte quatre réseaux d'éducation prioritaire (REP) dont deux sont renforcés (REP+).

Le dédoublement des classes de grande section est à l'étude pour la rentrée 2021. Il dépendra des possibilités d'accueil des bâtiments et des moyens humains mobilisables.

Les enseignants des deux REP+ bénéficient de 54 heures par an dévolues à des temps de concertation et des temps de formation. À ce titre, les enseignants de CP et de CE1 dédoublés bénéficient de trois jours de formation spécifique. En 2019-2020, ils étaient consacrés aux mathématiques. La dernière journée a dû être annulée en raison de la crise sanitaire. En 2020-2021, le plan mathématique prévu n'a pu être déployé, les conditions sanitaires ayant mobilisé tous les moyens de remplacement.

Parallèlement, les classes dédoublées font l'objet d'observations régulières. Cette année, un plan de visite départemental a été prévu, appuyé sur une grille d'observation partagée. Les conditions sanitaires n'ont pas permis le maintien de ces visites, car les règles de distanciation et le non brassage des groupes impactent la conduite de classe et rendent les observations peu pertinentes.

L'école inclusive

L'École inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers.

Pour atteindre ces objectifs, la DSDEN a mené des actions phares en 2020.

La communication aux familles

La cellule d'écoute spécifique, particulièrement utile pour les familles d'enfants en situation de handicap arrivant dans le département et ne disposant pas d'un interlocuteur identifié, a été pérennisée et fonctionne en continu toute l'année.

Le renforcement du pilotage et partenariats

Les pratiques partenariales ont été renforcées, notamment avec la délégation départementale de l'ARS, la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ou les collectivités territoriales.

Le déploiement des unités d'enseignement externes des établissements médico-sociaux

Ce déploiement s'inscrit dans la politique d'inclusion en milieu ordinaire des élèves scolarisés en instituts médico-éducatifs (IME) et instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP).

On peut citer :

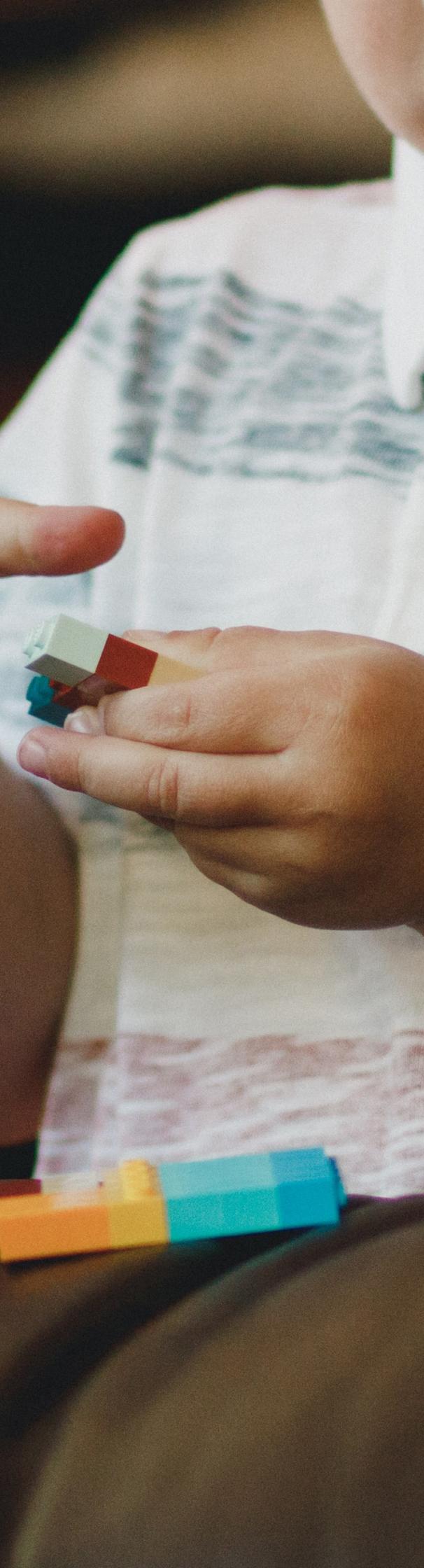
- la mise en place de parcours mixtes IME/unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) ;
- l'ouverture de la première unité d'enseignement externe d'un dispositif ITEP en septembre 2020 ;
- la structuration de l'unité d'enseignement du sanitaire avec le CHRS Camille Claudel et la coordination des 4 postes d'enseignants mis à disposition.

La généralisation des pôles inclusifs d'accompagnement localisés

Le découpage géographique et les nouvelles modalités d'affectation des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur les pôles inclusifs d'accompagnement localisés sont finalisés.

La mise en œuvre des équipes de coordination est suspendue en raison du manque de supports budgétaires d'AESH.

Les moyens d'accompagnement ne permettant pas de couvrir tous les besoins des élèves, les moyens qui étaient dévolus à la coordination ont été réorientés pour assurer

A vertical photograph on the left side of the page shows a child's hands playing with colorful building blocks. The child is wearing a white t-shirt with a blue pattern. The blocks are in various colors including green, red, yellow, and blue. The background is slightly blurred, showing a patterned surface.

des accompagnements d'élèves afin de limiter le nombre d'élèves sans accompagnement.

Il faut également citer la finalisation de la conversion des contrats CAE-CUI des AESH en CDD de droit public achevée début 2020.

La prévention et lutte contre la violence en milieu scolaire

En 2020, un premier poste d'équipe mobile d'appui à la scolarisation a été créé en partenariat avec l'ARS et un service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD). Il a une mission de coordination, mais la personne réalise tout de même des interventions directes.

Ce fonctionnement est transitoire, dans l'attente de l'attribution de postes supplémentaires par l'ARS pour couvrir les besoins d'accompagnement des établissements scolaires de plus en plus nombreux à faire face à des comportements d'élèves inadaptés et particulièrement violents, notamment en école maternelle et élémentaire

Deux autres actions sont à noter :

- la structuration du COFIL départemental et de la cellule départementale de veille, dont les travaux sont en cours ;
- la collaboration avec les autres services de l'Etat pour finaliser les conventions entre l'Education Nationale, la Police nationale et le ministère de la Justice. Ce dossier va pouvoir être finalisé suite à la nomination du nouveau procureur de la République.

La mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme

Différentes actions ont été menées l'an passé :

- l'ouverture d'une deuxième unité d'enseignement en maternelle autisme (UEMA) sur le département à la rentrée 2020 ;
- la finalisation de la formation du professeur ressource en troubles du spectre autistique (TSA) qui intervient en inter-degré sur tout le département ;
- la poursuite du déploiement des unités externes des établissements médico-sociaux dont certaines concernent spécifiquement des élèves porteurs de TSA.

L'accompagnement de la hausse des effectifs des élèves orientés vers les dispositifs ULIS

Un 15^e dispositif ULIS en collège a été créé à la rentrée 2020.

Le renforcement de la lutte contre le décrochage scolaire et du suivi des 16-18 ans en situation de handicap

Le renforcement se traduit par la coopération à un nouveau dispositif partenarial avec Cap Emploi et la DIRECCTE sur la prévention et le traitement des ruptures de parcours pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans.

La mise en place de la continuité pédagogique en lien avec la crise sanitaire et accompagnement des familles

Sur le plan pédagogique, on peut citer la mobilisation des équipes du service départemental de l'école inclusive sur la continuité pédagogique durant les périodes de confinement ou de scolarisation partielle des élèves. Ainsi, le taux d'élèves de SEGPA ou d'ULIS décrocheurs à la rentrée 2020 s'établissait à environ 2%.

Un travail très soutenu de formation et d'accompagnement des équipes pédagogiques pour adapter les démarches et les supports pédagogiques, pour développer dans des délais très courts de nouvelles utilisations du numérique et pour mettre en œuvre des approches innovantes a été conduit grâce à la mobilisation intense des personnels et la densification des coopérations et des mutualisations.

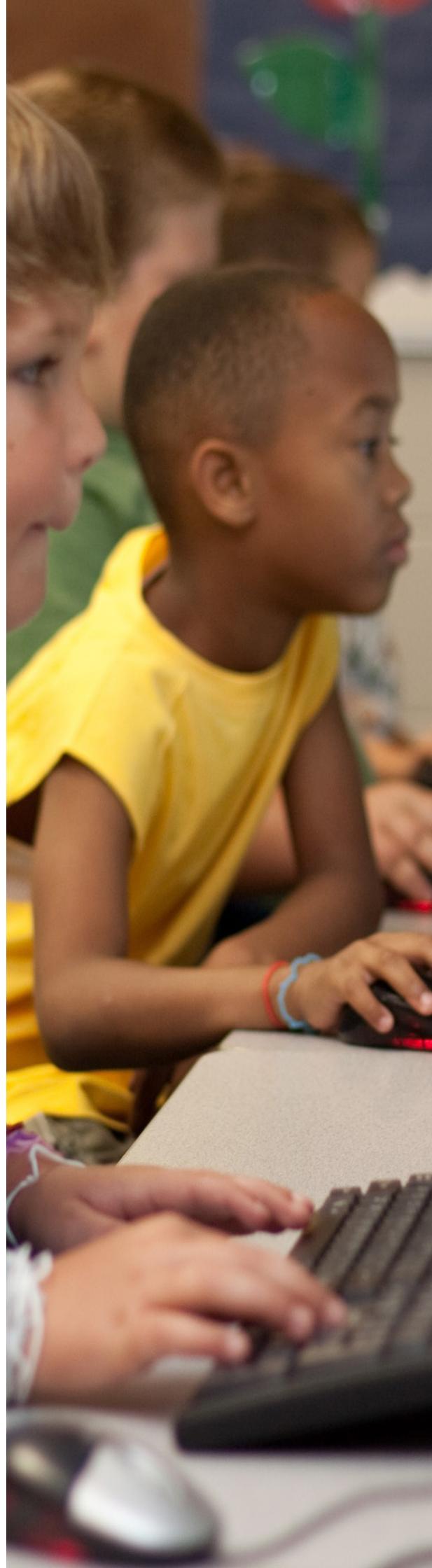
Par ailleurs, il faut souligner la mobilisation du professeur ressource TSA et des enseignants référents (ERSEH), des enseignants spécialisés, des directeurs adjoints chargés de SEGPA pour soutenir et accompagner les familles, via des relations téléphoniques, l'utilisation des outils numériques, ou encore des déplacements pour remettre des supports pédagogiques.

Le plan numérique

Les différentes déclinaisons du plan numérique pour les écoles en 2020 ont eu pour objectifs :

- de soutenir une politique locale d'aménagement et de développement ;
- d'apporter un appui aux protocoles ruralité ou à la mise en place de pôles éducatifs dans les territoires ruraux ;
- de conforter l'attractivité de l'école et sa contribution à la dynamique locale en en faisant une ressource pour son territoire ;
- de favoriser l'innovation pédagogique et la transformation des pratiques pédagogiques ;
- d'accompagner la continuité des politiques éducatives engagées.

Ces investissements sont pris en charge à 50 % par les pouvoirs publics.



Les plans d'aides à l'équipement numérique

Différents plans ont été mis en œuvre pour accompagner le déploiement des outils numériques dans les établissements scolaires :

- le plan intégré au dispositif « collèges connectés » (2016-2017) : il concerne 28 établissements pour lesquels le matériel est livré et opérationnel, et les enseignants sont formés ;
- le plan ENIR 1 (ou ENIR préfigurateur), qui concerne 6 écoles pour lesquelles le matériel est livré et les enseignants formés ;
- le plan ENIR 2 qui concerne 30 projets validés par le ministère. Le matériel livré et les enseignants sont formés en partie, car plusieurs sessions de formation n'ont pu avoir lieu pour l'instant en raison des conditions sanitaires ;
- le plan « label écoles numériques » (LEN 2020) avec 35 projets sont retenus par le ministère. Les conventions sont en cours d'élaboration ;
- le plan de relance « socle Numérique dans les écoles élémentaires » (SNEE), en en cours d'élaboration. Les dossiers déposés par les communes seront instruits et hiérarchisés. Ce plan n'étant pas limité aux communes rurales, un afflux conséquent de candidatures est prévisible.

En matière d'équipement, l'essentiel de l'effort porte sur la pose de vidéoprojecteurs dans les classes, le plus souvent interactifs et connectés. Ainsi, environ 75 % des classes des écoles élémentaires du département disposent de ce matériel. Il est en revanche quasiment inexistant dans les écoles maternelles.

Le parc de matériel informatique disponible dans les classes est, le plus souvent, vieillissant. Les équipements en tablettes sont assez rapidement obsolètes. La demande porte plutôt maintenant sur des ordinateurs portables de type netbook, légers et facilement déplaçables.

Le plan de relance devrait permettre de financer d'autres collectivités que les différentes opérations, surtout destinées aux écoles rurales, laissait de côté jusqu'à présent.

L'Environnement numérique de travail (ENT) premier degré

La DSDEN s'appuie sur un partenariat avec l'agence technique départementale, une émanation des collectivités locales, pour proposer aux collectivités un abonnement préférentiel à l'ENT « One » de la société Open Digital Education.

113 écoles sur les 321 que compte le département sont intégrées à cet ENT, dont les écoles d'Angoulême, Cognac

et de la communauté de communes des 4B-Sud Charente qui couvre toute la partie sud-ouest du département.

Le confinement du printemps dernier a accéléré nettement le rythme des intégrations. L'ENT est systématiquement proposé et financé en partie dans les différents plans numériques et on peut prévoir une augmentation des écoles intégrées au cours de l'année qui vient.

Le rectorat de Poitiers finance en outre une « brique » qui n'y figure pas encore : le mur collaboratif qui sera mis à disposition des écoles sans surcoût.

Hormis l'ENT, toutes les écoles du département possèdent un espace de publication (ENT, blog ou site hébergé par l'académie de Poitiers). Une grande majorité l'utilise et ces espaces se sont avérés très utiles lors du confinement.





CONCOURS FINANCIERS

Dotation globale de fonctionnement des communes	63 201 071 €
<i>dont dotation forfaitaire</i>	40 399 808 €
<i>dont dotation nationale de péréquation</i>	3 727 568 €
<i>dont dotation de solidarité rurale</i>	13 863 559 €
<i>dont dotation de solidarité urbaine (Angoulême/Cognac/Soyaux)</i>	5 210 136 €
Dotation globale de fonctionnement des intercommunalités	25 298 540 €
Sous-total dotation globale de fonctionnement	88 499 611 €

Dotation élu local	1 108 615 €
Dotation spéciale instituteurs	2 808 €
Dotation titres sécurisés	196 450 €
Indemnité de régisseur de police municipale	440 €
Dotation générale de décentralisation	2 729 584 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	8 942 202 €
Allocations compensatrices pour les exonérations relatives à la fiscalité locale	13 353 952 €
Fonds de compensation pour la TVA	21 949 391 €
Dotation d'équipement des territoires ruraux	8 673 926 €
Dotation de soutien à l'investissement local (dont contrats de ruralité et réserve régionale)	3 088 597 €
Dotation de soutien à l'investissement local exceptionnelle	2 129 751 €
Fonds national d'aménagement et de développement du territoire	880 178 €
<i>dont part investissement</i>	520 128 €
<i>dont part fonctionnement France Services et MSAP</i>	360 000 €
<i>dont part fonctionnement Fabrique des territoires</i>	50 000 €
Dotation politique de la ville	279 427 €
Droits de mutation (TADÉM)	6 553 329 €
Financement du logement (Anah)	3 997 835 €
<i>dont attribué aux propriétaires et occupants</i>	3 844 110 €
<i>dont attribué pour ingénierie aux collectivités locales</i>	153 725 €
Dotation Natura 2000	21 715 €
Dotation « masques »	376 650 €
Sous-total autres dotations	74 334 800 €

Fonds national de garantie individuelle des ressources communales et intercommunales	8 942 202 €
Fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales	5 517 775 €
Sous-total des fonds de péréquation	14 459 977 €

Total des concours accordés aux communes et à leurs groupements	177 294 388 €
--	----------------------

Dotation globale de fonctionnement	53 045 415 €
Dotation générale de décentralisation	2 413 216 €
Dotation départementale d'équipement des collèges	1 636 864 €
Allocations compensatrices pour les exonérations relatives à la fiscalité locale	2 821 858 €
Dotation de soutien à l'investissement des départements	1 921 709 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	11 282 770 €
Fonds de mobilisation pour l'insertion	2 902 256 €
Fonds de compensation pour la TVA	5 198 778 €
Amendes de circulation	1 581 513 €
Dotation « masques »	376 650 €
Sous-total dotations	83 476 307 €

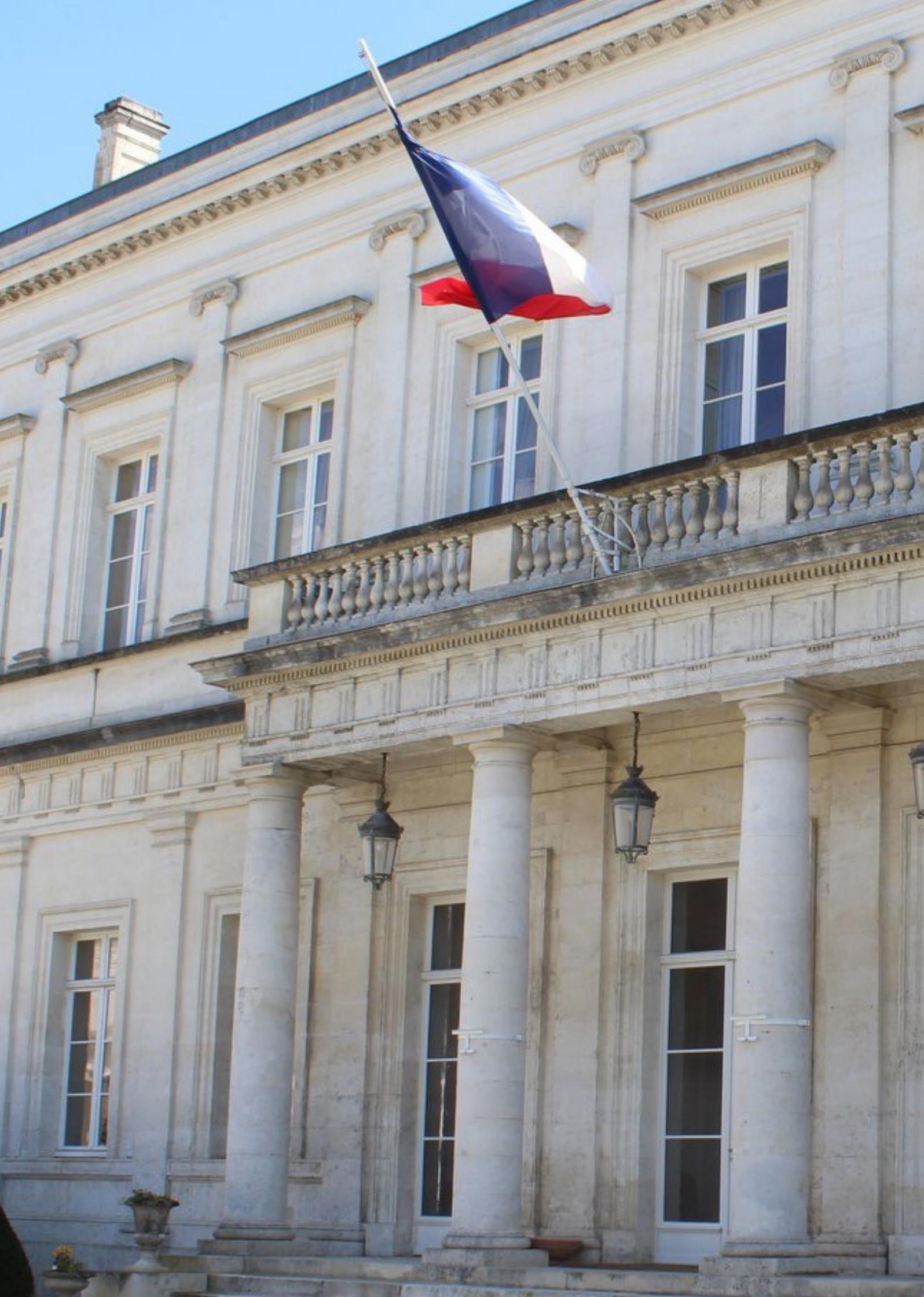
Fonds national de garantie individuelle des ressources départementales	9 845 939 €
Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux du départemental	13 909 739 €
Fonds de péréquation de la CVAE	863 381 €
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	1 190 728 €
Sous-total des péréquations	25 809 787 €

Total des concours accordés au Conseil départemental	109 286 482 €
---	----------------------

Total des concours financiers accordés aux collectivités locales

286 580 482







ANNEXES

A.

AASC	Association agréée de sécurité civile
ABF	Architecte des bâtiments de France
ACI	Atelier et chantier d'insertion
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AESH	Accompagnant des élèves en situation de handicap
AI	Association intermédiaire
AMF	Association des maires de France
AMRF	Association des maires ruraux de France
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ANCT	Agence nationale de cohésion des territoires
ANRU	Agence nationale du renouvellement urbain
ARE	Aide au retour à l'emploi
ARS	Agence régionale de santé
ASE	Aide sociale à l'enfance

B.

BCIAT	Bureau de la coordination interministérielle et de l'appui territorial
BIFCB	Bureau de l'ingénierie financière et du contrôle budgétaire
BMI	Bureau des migrations et de l'intégration
BPAOP	Bureau de la police administrative et de l'ordre public
BRE	Bureau de la représentation de l'Etat
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières

C.

CAF	Caisse d'allocations familiales
CAPEB	Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CCAPEX	Commission consultative des actions de prévention des expulsions
CCAS	Centre communal d'action sociale
CCRF	Consommation, concurrence et répressions des fraudes
CCSF	Commission des chefs de services financiers
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CDL	Conseiller aux décideurs locaux
CDO	Cellule départementale opérationnelle
CEDIF	Comité élargi de défense de l'individu des familles
CERT	Centre d'expertise et de ressources titres
CFE	Cotisation foncière des entreprises
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CHS	Centre hospitalier spécialisé
CHU	Centre hospitalier universitaire
CIBDI	Cité internationale de la bande dessinée et de l'image
CIE	Contrat d'initiative emploi
CLAI	Cellule locale d'appui à l'isolement
CLD	Coordination locale de décrochage
CNI	Carte nationale d'identité
COD	Centre opérationnel départemental
CODEFI	Comité départemental d'examen des difficultés des entreprises
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CRAPS	Cellule régionale d'appui et de pilotage sanitaire
CRMH	Conservation régionale des monuments historiques

D.

DASEN	Directrice académique des services de l'Education nationale
DCL	Direction de la citoyenneté et de la légalité
DDCSPP	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

DDETSPP	Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations
DDFIP	Direction départementale des finances publiques
DDI	Direction départementale interministérielle
DDSP	Direction départementale de la sécurité publique
DDT	Direction départementale des territoires
DETR	Dotation d'équipement aux territoires ruraux
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DSDEN	Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
DSID	Dotation de soutien à l'investissement des départements
DSIL	Dotation de soutien à l'investissement local
E.	
EDSR	Escadron départemental de sécurité routière
EFS	Espace France Services
EHPAD	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EIREL	Envoi informatisé des résultats électoraux
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EPL	Etablissement public local d'enseignement
ERP	Etablissement recevant du public
ETTI	Entreprise de travail temporaire d'insertion
F.	
FCTVA	Fonds de compensation de la TVA
FDI	Fonds de développement et d'inclusion
FFB	Fédération française du bâtiment
FIPDR	Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation
FNADT	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire
FONJEP	Fonds jeunesse et éducation populaire
G.	
GGD	Groupement de gendarmerie départementale
I.	
ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement
ICHN	Indemnité compensatoire de handicaps naturels
IEM	Interprétation de l'état des milieux
M.	
MAEC	Mesure agro-environnementale et climatique
MSAP	Maison de services au public
O.	
ONACVG	Office national des anciens combattants et victimes de guerre
OQTF	Obligation de quitter le territoire français
ORSEC	Organisation de la réponse de sécurité civile
ORT	Opération de revitalisation du territoire
P.	
PAC	Politique agricole commune
PACEA	Parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie
PAPS	Pôle d'accompagnement à la persévérance scolaire
PATS	Personnels administratifs, techniques et spécialisés
PCB	Point conseil budget
PCS	Plan communal de sauvegarde

PDA	Périmètre délimité des abords
PEC	Parcours emploi compétences
PERR	Protocole d'engagements renforcés et réciproques
PIAL	Pôle inclusif d'accompagnement localisé
PISO	Plan intempéries Sud-Ouest
PLAI	Prêt locatif aidé d'intégration
PLH	Plan local de l'habitat
PLS	Prêt locatif social
PLU	Plan local d'urbanisme
PLUi	Plan local d'urbanisme intercommunal

R.

REP	Réseau éducatif prioritaire
REP+	Réseau éducatif prioritaire renforcé
RSA	Revenu de solidarité active

Q.

QPV	Quartier prioritaire de la politique de la ville
------------	--

S.

SAMU	Service d'aide médicale d'urgence
SCPP-AT	Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
SDAGDV	Schéma départemental d'accueil des gens du voyage
SDCI	Service départemental de la communication interministérielle
SDEG	Syndicat départemental d'électricité et de gaz
SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
SGCD	Secrétariat général commun départemental
SIDPC	Service interministériel de défense et de protection civiles
SIDSIC	Service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication
SIAE	Structure d'insertion par l'activité économique
SIAO	Service intégré de l'accueil et de l'orientation
SIEI-RIO	Système interministériel d'échange d'information – répertoire d'information et d'orientation
SMAGVC	Syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage en Charente
SPP	Sapeur-pompier professionnel
SPV	Sapeur-pompier volontaire
SRU	Solidarité et renouvellement urbain (loi)
SUAP	Secours d'urgence aux personnes

T.

TIAC	Toxi-infection alimentaire collective
-------------	---------------------------------------

U.

UDAP	Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
ULIS	Unité localisée pour l'inclusion scolaire

V.

VPAH	Ville et pays d'art et d'histoire
-------------	-----------------------------------

- © Masarath Alkhaili / Unsplash : page 106, 107
- © Pierre Chabaud / Ministère de l'Intérieur : page 23
- © Jacek Dylag / Unsplash : page 48
- © Gérald Garitan / Wikimedia : page 28
- © Pierre Gé / Préfecture de la Charente : couverture, pages 3, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 15, 19, 20, 23, 24, 25, 27, 35, 36, 40, 42, 43, 44, 45, 47, 54, 61, 63, 66, 67, 70, 71, 73, 75, 79, 83, 89, 99, 110, 111
- © Claude Humbert / Wikimedia : page 80
- © Didier Jossely / Préfecture de la Charente : page 83
- © Anne Lacaud / Sud Ouest: page 25
- © Jamil Latrach Med / Unsplash : page 117
- © Aurore Lejeune / Ministère de l'Intérieur : pages 44, 45, 66, 67
- © David Mendiboure / Ministère de l'Intérieur : pages 94, 95
- © Catherine Péron / Préfecture de la Charente : page 91
- © PxHere : page 103
- © Quentin Raud / Préfecture de la Charente : pages 22, 26
- © José Rocha / Ministère de l'Intérieur : pages 32, 86, 87
- © SDIS de la Charente : pages 25, 26
- © Caleb Woods / Unsplash : page 102
- © Nicolas Wuest-Famose / Préfecture de la Charente : page 62
- © Sippakorn Yamkasikorn / Unsplash : page 91





PRÉFÈTE DE LA CHARENTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Charente

Services du cabinet
Service départemental de la communication interministérielle
7-9, rue de la préfecture – CS 92301
16023 Angoulême Cedex

Conception : Pierre Gé

Avec le soutien des services contributeurs, du bureau de la coordination interministérielle et de l'appui territorial, et de Nicolas Wuest-Famose, stagiaire de l'ENA

Directrice de la publication : Magali Debatte, préfète de la Charente | mai 2021